

Année 2011

**L'ÉLEVAGE FÉLIN EN FRANCE
AU TRAVERS DES STATISTIQUES ET DE L'ACTIVITÉ
DU LIVRE OFFICIEL DES ORIGINES FÉLINES (L. O. O. F.)
ENTRE 2001 ET 2006**

THÈSE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL

Le

par

Anne GÉRARDIN

Née le 24 novembre 1982 au Plessis-Bouchard (Val-d'Oise)

JURY

Président : M.

Professeur à la Faculté de Médecine de CRÉTEIL

Membres

Directeur : M. Philippe BOSSÉ

Professeur à l'ENVA

Assesseur : M. Bernard-Marie PARAGON

Professeur à l'ENVA

LISTE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Directeur : M. le Professeur MIALOT Jean-Paul

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs MORAILLON Robert, PARODI André-Laurent, PILET Charles, TOMA Bernard

Professeurs honoraires: MM. BRUGERE Henri, BUSSIERAS Jean, CERF Olivier, CLERC Bernard, CRESPEAU François, DEPUTTE Bertrand

LE BARS Henri, MOUTHON Gilbert, MILHAUD Guy, POUCHELON Jean-Louis, ROZIER Jacques,

DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

Chef du département : Mme COMBRISON Hélène, Professeur - Adjoint : Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences

- UNITE D'ANATOMIE DES ANIMAUX DOMESTIQUES Mme CREVIER-DENOIX Nathalie, Professeur M. DEGUEURCE Christophe, Professeur Mme ROBERT Céline, Maître de conférences M. CHATEAU Henry, Maître de conférences* - UNITE DE PATHOLOGIE GENERALE MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE Mme QUINTIN-COLONNA Françoise, Professeur* M. BOULOUIS Henri-Jean, Professeur M. FREYBURGER Ludovic, Maître de conférences - UNITE DE PHYSIOLOGIE ET THERAPEUTIQUE Mme COMBRISON Hélène, Professeur* M. TIRET Laurent, Maître de conférences Mme STORCK-PILOT Fanny, Maître de conférences - UNITE DE PHARMACIE ET TOXICOLOGIE Mme ENRIQUEZ Brigitte, Professeur M. TISSIER Renaud, Maître de conférences* M. PERROT Sébastien, Maître de conférences	-UNITE D'HISTOLOGIE, ANATOMIE PATHOLOGIQUE M. FONTAINE Jean-Jacques, Professeur * Mme BERNEX Florence, Maître de conférences Mme CORDONNIER-LEFORT Nathalie, Maître de conférences M. REYES GOMEZ Edouard, Maître de conférences contractuel - UNITE DE VIROLOGIE M. ELOIT Marc, Professeur * Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences - UNITE DE GENETIQUE MEDICALE ET MOLECULAIRE M. PANTHIER Jean-Jacques, Professeur Mme ABITBOL Marie, Maître de conférences* - UNITE DE BIOCHIMIE M. MICHAUX Jean-Michel, Maître de conférences* M. BELLIER Sylvain, Maître de conférences - DISCIPLINE : ANGLAIS Mme CONAN Muriel, Professeur certifié - DISCIPLINE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE M. PHILIPS, Professeur certifié
--	---

DEPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDES ET DES CARNIVORES (DEPEC)

Chef du département : M. POLACK Bruno, Maître de conférences - Adjoint : M. BLOT Stéphane, Professeur

- UNITE DE MEDECINE Mme CHETBOUL Valérie, Professeur M. BLOT Stéphane, Professeur* M. ROSENBERG Charles, Maître de conférences Mme MAUREY-GUENEC Christelle, Maître de conférences Mme BENCHEKROUN Ghita, Maître de conférences contractuel - UNITE DE CLINIQUE EQUINE M. DENOIX Jean-Marie, Professeur M. AUDIGIE Fabrice, Professeur* Mme GIRAUDET Aude, Praticien hospitalier Mlle CHRISTMANN Undine, Maître de conférences Mme MESPOULHES-RIVIERE Céline, Maître de conférences contractuel Mme PRADIER Sophie, Maître de conférences contractuel Melle DUPAYS Anne-Gaëlle, Maître de conférences contractuel - UNITE DE REPRODUCTION ANIMALE M. NUDELMANN Nicolas, Maître de conférences M. FONTBONNE Alain, Maître de conférences* M. REMY Dominique, Maître de conférences (rattaché au DPASP) M. DESBOIS Christophe, Maître de conférences Mme CONSTANT Fabienne, Maître de conférences (rattachée au DPASP) Mme MASSE-MOREL Gaëlle, Maître de conférences contractuel (rattachée au DPASP) M. MAUFFRE Vincent, Maître de conférences contractuel (rattaché au DPASP) - DISCIPLINE : URGENCE SOINS INTENSIFS Mme Françoise ROUX, Maître de conférences	- UNITE DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE M. FAYOLLE Pascal, Professeur * M. MOISSONNIER Pierre, Professeur M. MAILHAC Jean-Marie, Maître de conférences M. NIEBAUER Gert, Professeur contractuel Mme VIATEAU-DUVAL Véronique, Maître de conférences Mme RAVARY-PLUMIOEN Bérangère, Maître de conférences (rattachée au DPASP) M. ZILBERSTEIN Luca, Maître de conférences - UNITE D'IMAGERIE MEDICALE M. LABRUYERE Julien, Professeur contractuel Mme STAMBOULI Fouzia, Praticien hospitalier - DISCIPLINE : OPHTALMOLOGIE Mme CHAHORY Sabine, Maître de conférences - UNITE DE PARASITOLOGIE ET MALADIES PARASITAIRES M. CHERMETTE René, Professeur * M. POLACK Bruno, Maître de conférences M. GUILLLOT Jacques, Professeur Mme MARIGNAC Geneviève, Maître de conférences M. HUBERT Blaise, Praticien hospitalier M. BLAGA Radu Gheorghe, Maître de conférences contractuel (rattaché au DPASP) - UNITE DE MEDECINE DE L'ELEVAGE ET DU SPORT M. GRANDJEAN Dominique, Professeur * Mme YAGUIYAN-COLLIARD Laurence, Maître de conférences contractuel - DISCIPLINE : NUTRITION-ALIMENTATION M. PARAGON Bernard, Professeur
--	---

DEPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (DPASP)

Chef du département : M. MILLEMANN Yves, Maître de conférences - Adjoint : Mme DUFOUR Barbara, Professeur

- UNITE DES MALADIES CONTAGIEUSES M. BENET Jean-Jacques, Professeur* Mme HADDAD/HOANG-XUAN Nadia, Professeur Mme DUFOUR Barbara, Professeur Melle PRAUD Anne, Maître de conférences contractuel - UNITE D'HYGIENE ET INDUSTRIE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE M. BOLNOT François, Maître de conférences * M. CARLIER Vincent, Professeur Mme COLMIN Catherine, Maître de conférences M. AUGUSTIN Jean-Christophe, Maître de conférences - DISCIPLINE : BIOSTATISTIQUES M. DESQUILBET Loïc, Maître de conférences contractuel	- UNITE DE ZOOTECHNIE, ECONOMIE RURALE M. COURREAU Jean-François, Professeur M. BOSSE Philippe, Professeur Mme GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Professeur* Mme LEROY Isabelle, Maître de conférences M. ARNE Pascal, Maître de conférences M. PONTER Andrew, Professeur - UNITE DE PATHOLOGIE MEDICALE DU BETAIL ET DES ANIMAUX DE BASSE-COUR M. MILLEMANN Yves, Maître de conférences * Mme BRUGERE-PICOUX Jeanne, Professeur (rattachée au DSBP) M. ADJOU Karim, Maître de conférences M. BELBIS Guillaume, Maître de conférences contractuel
--	---

* Responsable de l'Unité

REMERCIEMENTS

Au Professeur de la Faculté de Médecine de Créteil, qui nous a fait l'honneur de présider notre jury de thèse.

A M. Philippe Bossé pour m'avoir guidée, conseillée, et pour sa disponibilité et sa patience, merci.

A M. Bernard-Marie Paragon pour son aide et ses précieux conseils, merci.

A toute l'équipe du LOOF sans qui la rédaction de cette thèse n'aurait pas été possible.

A ma famille :

A mes parents, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible, pour m'avoir toujours aimée et soutenue, je vous aime très fort, merci.

A mon frère, pour la complicité que nous avons et que nous aurons toujours, merci.

A mes cousins et tous ceux qui ont été présents, merci.

A Anto, pour ton soutien et ton amour, merci.

A mes amis :

A Mathilde, Audrey, Quy, amies depuis plus de 10 ans maintenant, merci.

A mes compagnons de danse, pour tous ces bons moments, merci.

A mes collègues vétos :

A Charlotte, Nathalie, Benjamin, Aurélie, Elise, Amélie et tous les autres pour ces quelques années en votre compagnie, merci.

A mes professeurs :

A tous ceux qui m'ont accompagnée et transmis leur savoir, depuis mon plus jeune âge, merci.

Aux chats de ma vie :

A Misty, pour les 18 années que tu nous as données, merci.

A Ramsès, Décibel, et tous ceux pour lesquels cette thèse est rédigée, merci.

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	p. 13
<u>PREAMBULE : LE LOOF, GENESE, ORGANISATION ET ACTIVITES</u>	p. 15
A. <u>Contexte de mise en place du LOOF</u>	p. 15
B. <u>Caractéristiques statutaires et techniques du Livre des Origines Félines en France</u>	p. 17
1. <u>Reconnaissance des races et variétés</u>	p. 17
a. Définitions.....	p. 17
▪ <i>Définition d'une race, d'un pedigree</i>	
▪ <i>Définition d'un standard</i>	
▪ <i>Exemple de standard LOOF : le Maine-Coon</i>	
▪ <i>Définition d'une variété</i>	
b. Modalités de reconnaissance.....	p. 21
▪ <i>Dynamique des standards</i>	
▪ <i>Rôles des associations félines et des clubs de races</i>	
2. <u>Modalités d'inscription d'un chat au LOOF</u>	p. 22
a. Déclaration saillie-naissance	p. 22
b. Demande de pedigree	p. 23
3. <u>Aspects relatifs à l'informatisation des données</u>	p. 23
4. <u>Notion de contrôle</u>	p. 23
a. Importance des expositions félines.....	p. 23
b. Titres obtenus en exposition	p. 24
c. Rôle des juges félines	p. 25
▪ <i>Définition</i>	
▪ <i>Critères d'aptitude</i>	
▪ <i>Commission des juges</i>	
5. <u>Notions de RIA, RIEX et RF</u>	p. 26
a. Registre d'Inscription au titre de l'Apparence (RIA).....	p. 26
b. Registre d'Inscription EXpérimental (RIEX)	p. 27
c. Registre de Filiation (RF)	p. 28

I.	<u>CHATS DE RACES ET RACES DE CHATS AU TRAVERS DES DONNEES ENREGISTREES DU LOOF</u>	p. 29
A.	<u>Démographie du chat de race en France</u>	p. 29
1.	<u>Les chiffres</u>	p. 29
a.	Enquêtes nationales	p. 29
b.	Les chiffres de la base de données du LOOF	p. 29
2.	<u>Discussion : chiens de race/chats de race</u>	p. 30
a.	La population de chiens de race en France	p. 31
b.	Aspects financiers	p. 31
c.	Aspects historiques	p. 31
	▪ <i>Historique de la domestication du chat</i> ▪ <i>Historique de la création des races félines</i> ▪ <i>Comparaison espèce féline/espèce canine</i>	
d.	Aspects culturels	p. 34
e.	Conclusion	p. 36
3.	<u>Perspectives</u>	p. 36
B.	<u>Démographie des races et variétés félines en France</u>	p. 36
1.	<u>Source des données et méthodologie</u>	p. 37
2.	<u>Résultats</u>	p. 37
a.	Evolution du nombre total de races inscrites au LOOF	p. 37
b.	Evolution en nombre et en proportions des effectifs annuels de chatons ayant fait l'objet d'une DSN au LOOF	p. 40
3.	<u>Discussion</u>	p. 51
a.	Un grand déséquilibre dans la représentativité des races en terme d'effectifs	p. 51
b.	Une stabilité globale dans le groupe des 10 races les plus représentées, mais des changements internes indéniables observés ...	p. 52
c.	Concordance de ces observations au regard d'autres populations de chats de race	p. 53
	▪ <i>Situation aux Etats-Unis</i> ▪ <i>Situation au sein des cliniques vétérinaire : exemple d'une clientèle de région parisienne</i>	

d. Hypothèses explicatives des stabilités et évolutions observées dans le groupe des 10 premières races	p. 57
▪ Composante historique	
▪ Composante originalité et technicité en élevage	
▪ Composante médiatisation	
▪ Composante culturelle	
4. <u>Perspectives</u>	p. 59
C. <u>Analyse détaillée de l'évolution des variétés pour 6 races félines</u>	p. 60
1. <u>Source des données et méthodologie</u>	p. 60
2. <u>Résultats</u>	p. 60
a. Variétés de couleurs de robe chez le Maine-Coon.....	p. 60
b. Variétés de couleurs de robe chez le Persan	p. 68
c. Variétés de longueur de poils pour le British, le Siamois, l'American Curl et le Pixiebob.....	p. 69
3 <u>Discussion</u>	p. 74
D. <u>Perspectives générales concernant la promotion des races</u>	p. 74

II. **ETUDE DES CARACTERISTIQUES DES ELEVAGES FELINS**

<u>EN FRANCE</u>	p. 76
A. <u>Catégorisation des élevages félines en France</u>	p. 76
1. <u>Catégorisation légale des élevages</u>	p. 76
2. <u>Autre catégorisation des éleveurs</u>	p. 78
3. <u>Catégorisation des élevages félines au travers de leurs affixes LOOF</u> . p. 78	
a. Notion d'affixe	p. 78
b. Affixe occasionnel.....	p. 79
c. Affixe définitif.....	p. 79
d. Affixe multiple	p. 79
e. Modalités d'obtention.....	p. 79
4. <u>Etude de quelques caractéristiques des affixes enregistrés depuis 2001</u>	p. 80
a. Source des données et méthodologie.....	p. 80
b. Résultats.....	p. 80

c.	Discussion	p. 82
B.	<u>Quelques caractéristiques des élevages félines en France</u>	
	<u>au travers des informations enregistrées au LOOF.....</u>	p. 82
1	<u>Répartition géographique des éleveurs enregistrés au LOOF</u>	p. 82
a.	Source des données et méthodologie.....	p. 82
b.	Résultats.....	p. 82
c.	Discussion	p. 87
2.	<u>Etude des races détenues par les éleveurs félines français.....</u>	p. 87
a.	Source des données et méthodologie.....	p. 87
b.	Résultats.....	p. 88
c.	Discussion	p. 95
C.	<u>Approche des performances de reproduction dans les élevages</u>	p. 95
1.	<u>Sources des données et méthodologie.....</u>	p. 95
2.	<u>Résultats obtenus.....</u>	p. 96
3.	<u>Discussion.....</u>	p. 103
a.	Limites de l'étude	p. 103
b.	Durée de gestation	p. 105
c.	Taille de la portée	p. 105
	▪ <i>Données chiffrées</i>	
	▪ <i>Facteurs influençant la taille de la portée</i>	
d.	Mortinatalité et mortalité néonatale.....	p.108
	▪ <i>Données chiffrées</i>	
	▪ <i>Facteurs influençant la mortalité</i>	
e.	Elaboration de fiches techniques et conseils aux éleveurs.....	p.110

III.	<u>ETUDE DE LA FORMATION ORGANISEE PAR LE LOOF EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'ETUDE TECHNIQUE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE (CETAC) OPTION CHAT</u>	p. 111
A.	<u>Contexte national</u>	p. 111
1.	<u>Législation</u>	p. 111
2.	<u>Conditions d'obtention du certificat de capacité pour les éleveurs de chats</u>	p. 111
B.	<u>La formation organisée par le LOOF</u>	p. 112
1.	<u>Programme de la formation</u>	p. 112
a.	Règlementation en élevage félin	p. 112
b.	Gestion des bâtiments et locaux d'élevage	p. 113
c.	Reproduction féline	p. 113
d.	Génétique	p. 113
e.	Alimentation et notions de pathologie	p. 113
f.	Education et comportement	p. 114
2.	<u>Réalisation pratique des semaines de formation</u>	p. 114
3.	<u>Profil des participants</u>	p. 116
C.	<u>Analyse des réponses des candidats lors des examens pour le certificat délivré par le LOOF</u>	p. 117
1.	<u>Matériel et méthode</u>	p. 117
2.	<u>Résultats généraux</u>	p. 118
3.	<u>Résultats par « matières » au travers de quelques sessions</u>	p. 124
4.	<u>Discussion</u>	p. 126
a.	Appréciations générales	p. 126
b.	Formation continue	p. 127
	<u>CONCLUSION</u>	p. 129
	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p. 131
	<u>ANNEXES</u>	p. 135

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau n° 1 :</u> Grille de notation du standard LOOF du Maine-Coon.....	p. 18
<u>Tableau n° 2 :</u> Nombre total de chatons enregistrés par an, toutes races confondues.....	p. 30
<u>Tableau n° 3 :</u> Evolution des races, variétés et NRC ayant des enregistrements au LOOF, de 2002 à 2006.....	p. 38-39
<u>Tableau n° 4 :</u> Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2002	p. 41
<u>Tableau n° 5 :</u> Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2003	p. 43
<u>Tableau n° 6 :</u> Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2004	p. 45
<u>Tableau n° 7 :</u> Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2005	p. 47
<u>Tableau n° 8 :</u> Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2006	p. 49
<u>Tableau n° 9 :</u> Groupe des 10 premières races de chat en France, en fonction de leur nombre de DSN, de 2002 à 2006	p. 51
<u>Tableau n° 10 :</u> Proportions relatives des différents types raciaux de chats d'un échantillon de clientèle d'une clinique vétérinaire de région parisienne	p. 57
<u>Tableau n° 11 :</u> Recensement des éleveurs félines enregistrés par département.....	p. 83
<u>Tableau n° 12 :</u> Recensement européen des éleveurs félines ayant envoyé au moins une DSN au LOOF depuis 2001	p. 86
<u>Tableau n° 13 :</u> Evolution du nombre total d'élevages français détenant au moins un reproducteur de chat de race, entre 2002 et 2006	p. 88
<u>Tableau n° 14 :</u> Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2002	p. 89
<u>Tableau n° 15 :</u> Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2003	p. 90
<u>Tableau n° 16 :</u> Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2004	p. 91
<u>Tableau n° 17 :</u> Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2005	p. 92
<u>Tableau n° 18 :</u> Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2002	p. 93
<u>Tableau n° 19 :</u> Classement, entre 2002 et 2006, des 10 premières races félines en France, en fonction du nombre d'éleveurs détenant au moins un reproducteur de chacune d'entre elles	p. 94

<u>Tableau n° 20 :</u> Paramètres de reproductions calculés, toutes races confondues et pour les races ayant plus de 100 portées enregistrées entre 2002 et 2006	p. 97
<u>Tableau n° 21 :</u> Paramètres de reproductions calculés, en nombres et en moyennes, pour les races ayant entre 20 et 100 portées enregistrées entre 2002 et 2006.....	p.98
<u>Tableau n° 22 :</u> Paramètres de reproductions calculés, en nombres et en moyennes, pour les races ayant moins de 20 portées enregistrées entre 2002 et 2006.....	p. 99
<u>Tableau n° 23 :</u> Classement des 21 races ayant eu plus de 100 portées déclarées au LOOF entre 2002 et 2006, par ordre décroissant de prolificité	p. 100
<u>Tableau n° 24 :</u> Classement des 21 races ayant eu plus de 100 portées déclarées au LOOF, entre 2002 et 2006, par pourcentage de chatons déclarés décédés entre 1 mois et 6 mois après la naissance.....	p. 101
<u>Tableau n°25 :</u> Récapitulatif des résultats de reproduction obtenus au Royaume-Uni en 2006 à partir de réponses à 1056 questionnaires envoyés aux éleveurs félines britanniques (Sparkes <i>et al.</i> , 2006)	p. 104
<u>Tableau n° 26 :</u> Calendrier des sessions CETAC « option chat », organisées par le LOOF, la SFF et l'UMES en 2007	p. 115
<u>Tableau n° 27 :</u> Exemple d'emploi du temps d'une formation CETAC « option chat », organisée par le LOOF, la SFF et l'UMES	p. 115
<u>Tableaux n° 28 à 30 :</u> Notes sur 60 des différents candidats aux 3 sessions de formation CETAC option « chat » retenues pour l'étude.....	p. 119
<u>Tableau n° 31 :</u> Résultats généraux des examens passés à l'issue des 3 sessions du CETAC organisées par le LOOF à Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005)	p. 120
<u>Tableaux n° 32 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issue des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) : Législation.....	p. 123
<u>Tableaux n° 33 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issue des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) : Reproduction	p. 123
<u>Tableaux n° 34 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issue des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) etMarseille (2005) : Génétique	p. 123
<u>Tableaux n° 35 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issue des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) : Alimentation.....	p. 124

<u>Tableaux n° 36 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) : Pathologie.....	p. 124
<u>Tableaux n° 37 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) : Comportement	p. 124
<u>Tableaux n° 38 :</u> Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) : Bâtiments	p. 125

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 : Le bureau du LOOF en décembre 2007	p. 16
Figure n° 2 : L'équipe salariée du LOOF en décembre 2007	p. 16
Figure n° 3 : Maine-Coon brown blotched tabby et blanc.....	p. 20
Figure n° 4 : Momie de chat.....	p. 32
Figure n° 5 : La déesse chatte Bastet.....	p. 32
Figure n° 6 : Turn-over des races et des NRC ayant eu des enregistrements de naissances au LOOF, de 2002 à 2006	p. 40
Figure n° 7 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2002.....	p. 42
Figure n° 8 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2003.....	p. 44
Figure n° 9 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2004.....	p. 46
Figure n° 10 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2005.....	p. 48
Figure n° 11 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2006.....	p. 50
Figure n° 12 : Classement « TICA » des races en fonction de leur popularité	p. 53
Figure n° 13 : Proportions relatives des différents types raciaux de chats d'un échantillon de clientèle d'une clinique vétérinaire de région parisienne	p. 58
Figure n° 14 : Nombre de variétés différentes de robes chez le Maine-Coon par an de 2002 à 2006	p. 61
Figure n° 15 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2002.....	p. 62
Figure n° 16 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2003.....	p. 63
Figure n° 17 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2004.....	p. 66
Figure n° 18 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2005.....	p. 67
Figure n° 19 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2006.....	p. 68
Figure n° 20 : Nombre de variétés différentes de robes chez le Persan par an de 2002 à 2006 ..	p. 68
Figure n° 21 : Nombre de chatons enregistrés par an pour les variétés British Shorthair et Longhair, de 2002 à 2006	p. 69
Figure n° 22 : Nombre de chatons enregistrés par an pour les variétés Siamois et Balinais, de 2002 à 2006	p. 70
Figure n° 23 : Nombre de chatons PC et PL enregistrés par an de 2002 à 2006 pour l'American Curl et le Pixiebob.....	p. 70
Figure n° 24 : Evolution des proportions relatives des variétés Shorthair et Longhair pour la race British, de 2002 à 2006	p. 71

<u>Figure n° 25 :</u> Evolution des proportions relatives des variétés Siamois et Balinais, de 2002 à 2006.....	p. 71
<u>Figure n° 26 :</u> Evolution des proportions relatives des variétés PC et PL pour la race American Curl, de 2002 à 2006.....	p. 72
<u>Figure n° 27 :</u> Evolution des proportions relatives des variétés PC et PL pour la race Pixiebob, de 2002 à 2006	p. 72
<u>Figure n° 28 :</u> Evolution des proportions relatives des variétés PC et PL pour la race Selkirk Rex, de 2002 à 2006	p. 73
<u>Figure n° 29 :</u> Evolution du nombre d'affixes enregistrés par type et par an, de 2004 à 2006....	p. 81
<u>Figure n° 30 :</u> Répartition géographique, par département, des éleveurs félines français enregistrés en 2007.....	p. 84
<u>Figure n° 31 :</u> Densité de population en France en 2006.....	p. 85
<u>Figure n° 32 :</u> Répartition géographique européenne des éleveurs félines français	p. 86
<u>Figure n° 33 :</u> Pourcentages par race, des éleveurs félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2002.....	p. 89
<u>Figure n° 34 :</u> Pourcentages par race, des éleveurs félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2003.....	p. 90
<u>Figure n° 35 :</u> Pourcentages par race, des éleveurs félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2004.....	p. 91
<u>Figure n° 36 :</u> Pourcentages par race, des éleveurs félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2005.....	p. 92
<u>Figure n° 37 :</u> Pourcentages par race, des éleveurs félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2006.....	p. 93
<u>Figure n° 38 :</u> Répartition des notes pour l'examen CETAC de la session Paris 2006.....	p.120
<u>Figure n° 39 :</u> Répartition des notes pour la session Strasbourg 2005	p.121
<u>Figure n° 40 :</u> Répartition des notes pour la session Marseille 2005	p.121

LISTE DES ABREVIATIONS

<u>ACF :</u>	Association des Chats de France
<u>AFAS :</u>	Association Féline des Amis des Siamois
<u>BPA :</u>	Brevet Professionnel pour Adultes
<u>CAC :</u>	Certificat d'Aptitude au Championnat
<u>CACE :</u>	Certificat d'Aptitude au Championnat d'Europe
<u>CAGCE :</u>	Certificat d'Aptitude au Grand Championnat d'Europe
<u>CAGCI :</u>	Certificat d'Aptitude au Grand Championnat International
<u>CACIB :</u>	Certificat d'Aptitude au Championnat International
<u>CETAC :</u>	Certificat d'Etudes Techniques de l'Animal de Compagnie
<u>CFE :</u>	Centre de Formalités des Entreprises
<u>COPERCI :</u>	COmité PERmanent de Coordination des Inspections
<u>DDSV :</u>	Direction Départementale des Services Vétérinaires
<u>DSN :</u>	Déclaration Saillie-Naissance
<u>ENVA :</u>	Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
<u>FACCO :</u>	Syndicat des Fabricants d'Aliments préparés pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers
<u>FFF :</u>	Fédération Féline Française
<u>FiFe :</u>	Fédération Internationale Féline
<u>INSEE :</u>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<u>LOOF :</u>	Livre Officiel des Origines Félines
<u>MSA :</u>	Mutualité Sociale Agricole
<u>NRC :</u>	Nouvelles Races et Couleurs
<u>PC :</u>	Poil Court
<u>PKD :</u>	<i>Polykystic Kydney Disease</i>
<u>PL :</u>	Poil Long
<u>RF :</u>	Registre de Filiation
<u>RIA :</u>	Registre d'Inscription au titre de l'Apparence
<u>RIEX :</u>	Registre d'Inscription Expérimental

<u>SARL :</u>	Société A Responsabilité Limitée
<u>SFF :</u>	Société Française de Félinotechnie
<u>SOFRES :</u>	Société Française d'Etudes par Sondages
<u>SPA :</u>	Société Protectrice des Animaux
<u>TICA :</u>	The International Cat Association
<u>TVA :</u>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<u>UE :</u>	Union Européenne
<u>UMES :</u>	Unité de Médecine de l'Elevage et du Sport

INTRODUCTION

Durant de nombreuses années, l'élevage de chats de race n'a suscité que peu de connaissance et de reconnaissance de la part des Français. L'activité a longtemps été éparpillée sur le plan administratif et peu encadrée sur le plan légal. Ce n'est qu'en 1996 qu'un Livre Officiel des Origines Félines a été créé, sur agrément ministériel. Le cadre législatif s'est ensuite resserré avec la loi du 6 janvier 1999 qui spécifie que tout animal de race doit posséder un pedigree reconnu par le Ministère de l'Agriculture, soit un pedigree LOOF. Cette loi a également imposé des règles de base concernant l'élevage lui-même et le métier d'éleveur.

En préambule de notre travail de thèse, nous présenterons brièvement l'organisation et l'activité générale du LOOF, ainsi que les principaux documents fournis aux éleveurs. La gestion de ces documents se fait dans des bases de données que nous avons exploitées pour documenter notre seconde partie.

Aujourd'hui, le chat de race reste encore peu présent dans les foyers français, comparativement au chien de race, bien que le LOOF et les différents intervenants du monde félin travaillent activement à sa promotion. Il semble tout de même, depuis les années 2000, que le chat de race progresse dans le cœur des Français, parallèlement à de nombreux changements en termes de préférences, mais également en termes de standards de races, qui évoluent continuellement.

Les chapitres I et II de notre travail de thèse visent, en utilisant les informations des bases de données du LOOF, à faire le point sur l'évolution et la situation actuelle :

- de la démographie des diverses races reconnues par le LOOF
- des caractéristiques des élevages ayant déclaré des portées de chats de race au LOOF
- des critères de reproduction évalués à partir des informations présentes sur les DSN de 49 races félines.

Bien que dans une très grande majorité de cas, l'activité soit exercée dans un cadre familial et à petite échelle. Les éleveurs félines sont considérés comme des professionnels dès la vente de 2 portées par an. Dans ce cas, ils sont astreints à obtenir un Certificat de Capacité. Le LOOF dispense depuis 2004 des formations diplômantes qui permettent aux éleveurs d'obtenir ce Certificat. Le dernier chapitre de notre travail de thèse a pour objectif d'analyser les résultats de quelques unes des sessions de formation organisées par le LOOF pour tenter d'en tirer des informations qui pourraient être utilisées pour améliorer la pertinence et l'efficacité de cette activité.

PREAMBULE : LE LOOF, GENESE, ORGANISATION ET ACTIVITES

A. Contexte de mise en place du LOOF

Avant 1996, on dénombrait en France plus de 10 Livres d'Origines pour les races félines pouvant émettre des pedigrees. Depuis l'Arrêté du 4 novembre 1996, la généalogie des chats de race est confiée à la Fédération pour la gestion du Livre Officiel des Origines Félines (LOOF).

La principale mission du LOOF est d'émettre les pedigrees des chats de race en France. 18 000 pedigrees demandés par plus de 6 000 éleveurs et particuliers sont édités chaque année par le LOOF. Selon un cahier des charges précis, le LOOF a également pour autres missions la promotion du chat de race en France, la gestion des standards, la gestion du livre des affixes, la formation et l'agrément des juges, le contrôle des expositions et la validation des titres obtenus en exposition (LOOF, en ligne).

Le LOOF est une association composée de membres de droit et de membres adhérents. Le membre de droit est le président du Syndicat des vétérinaires d'exercice libéral ou son représentant et les membres adhérents sont : le président élu de la Fédération, les anciens présidents du LOOF, des représentants de clubs de races ou autres associations félines, des représentants d'instances professionnelles ou de syndicats, des personnes qualifiées tels que des vétérinaires ou encore des juristes, des juges félins et des éleveurs s'ils le souhaitent. Les adhérents sont regroupés par collèges. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Conseil d'Administration. Depuis mars 2007, le bureau du LOOF compte 5 membres ainsi que 10 personnes salariées (cf. figures n° 1 et 2) (LOOF, en ligne). Depuis l'assemblée générale de juillet 2009, un nouveau bureau a été proposé.

Figure n° 1 : Le bureau du LOOF en juillet 2010

(Source : <http://www.loof.asso.fr>)



Figure n° 2 : Le Conseil d'Administration du LOOF en juillet 2010

(Source : <http://www.loof.asso.fr>)



B. Caractéristiques statutaires et techniques du Livre des Origines Félines en France

1. Reconnaissance des races et variétés

a. Définitions

▪ *Définition d'une race, d'un pedigree*

Selon la définition du dictionnaire de la langue française :

« Une race correspond à une subdivision de l'espèce, constituée par des individus réunissant des caractères communs héréditaires. Ces caractères peuvent être morphologiques et physiologiques. Un individu est dit de race pure s'il est issu de parents appartenant à cette race ».

A l'heure actuelle, une race de chat reconnue par le LOOF est définie par un standard enregistré par le LOOF. Depuis la loi du 6 janvier 1999, seul un chat avec un pedigree émis par un Livre d'Origines reconnu par le ministère de l'Agriculture peut porter le nom de chat de race, et s'il est né sur le sol français, il doit avoir un pedigree LOOF (LOOF, en ligne). Depuis le 1^{er} janvier 2007, 53 races et 10 Nouvelles Races et Couleurs sont reconnues par le LOOF (cf. annexes n° 1 et 2).

Le pedigree est un document officiel sur lequel on retrouve la généalogie du chaton sur 4 générations. Il garantit une traçabilité du chaton, et ne peut s'obtenir que sur demande de l'éleveur, à condition que les parents du chaton aient eux-mêmes un pedigree LOOF.

▪ *Définition d'un standard*

Un standard correspond à une description fine et détaillée du chat « parfait » pour une race donnée. Les caractéristiques physiques du chat sont notées à l'aide d'une échelle de points, un total de 100 correspondant à la perfection, et commentées dans une partie descriptive. Le standard signale également les mariages autorisés pour chaque race et les défauts à éviter, qu'ils soient pénalisants pour toutes les races, tels que les manques ou excès d'embonpoint, l'agressivité ; ou qu'ils soient spécifiques de certaines races (LOOF, en ligne). Un standard est une référence pour les éleveurs, un idéal vers lequel les chats doivent tendre. Le standard de la race Maine-Coon sera donné à titre d'exemple (cf. tableau n° 1 et figure n° 3).

▪ Exemple de standard LOOF : le Maine-Coon

⇒ Grille de notation

Tableau n° 1 : Grille de notation du standard LOOF du Maine-Coon

Tête : 35 points	Corps : 40 points	Couleur : 5 points	Robe : 20 points
Forme et taille : 15	Forme et taille : 10	Toutes couleurs reconnues sauf : <i>chocolate, lilac, cinnamon, fawn</i> et motif <i>ticked tabby</i>	Longueur : 10
Museau : 5	Ossature et musculature : 10		Texture : 10
Yeux : 5	Pattes et pieds : 10		
Oreilles : 10	Queue : 10		

⇒ Description générale

Le Maine-Coon appartient à la catégorie des chats à poil mi-long. La race est originaire des Etats-Unis, plus précisément de l'état du Maine, sur la côte Est. La race provient de nombreux croisements entre des chats sauvages américains, des chats de ferme et des chats européens introduits par les immigrants. Les Maine-Coon sont des chats adaptés à un climat froid, ils sont grands et musculeux, avec une fourrure fournie offrant une bonne protection. Les mâles se reconnaissent par leur tête massive et élargie. Leur croissance est longue, les adultes arrivent rarement à maturité avant l'âge de 4 ans. La race est reconnue depuis 1860.

⇒ Tête

La tête est de taille moyenne, les pommettes sont hautes et saillantes et le profil montre une ligne du nez courbe et concave sans stop. Une légère bosse sur le bout du nez est autorisée.

⇒ Museau

Le museau apparaît carré en vue de face. Il ne doit paraître ni pointu, ni étroit de profil. L'aspect carré du museau est renforcé par l'alignement des lèvres, du nez et de la pointe du menton sur la même verticale. Il est essentiel que le menton soit fort, particulièrement chez les mâles, et qu'il y ait un équilibre entre les proportions de la tête et du museau.

⇒ Yeux

Les yeux doivent être grands, et largement espacés l'un de l'autre. Ils sont de forme ovale, implantés en oblique bien qu'ils apparaîtront plus ronds si l'animal est attentif. Les nuances de vert, doré, cuivré et jaune sont acceptées, sans corrélation quelconque avec la couleur de la robe, à l'exception des yeux bleus ou impairs qui ne seront tolérés que sur des robes blanches.

⇒ Oreilles

Les oreilles sont de grande taille avec une base large. L'espacement entre les oreilles doit correspondre à la largeur d'une base d'oreille. Modérément pointues, bien fournies, la présence de plumets (*lynx tips*) est préférable.

⇒ Encolure

L'encolure est musclée et de taille moyenne.

⇒ Corps

La taille du corps est moyenne à grande, la musculature est importante, le poitrail est large et rectangulaire, sans exagération car les proportions doivent rester harmonieuses et équilibrées.

⇒ Pattes

A l'image du corps, les pattes sont puissantes et musculeuses, de taille moyenne afin de renforcer le profil rectangulaire du corps.

⇒ Pied

Les pieds sont grands et ronds, caractérisés par une importante pilosité interdigitale traduisant l'adaptation de la race aux déplacements sur des surfaces gelées glissantes.

⇒ Queue

La queue est longue et il est souhaitable qu'elle atteigne la base de l'omoplate. La base est large, le poil est fourni et long formant une pointe à l'extrémité.

⇒ Robe et texture

Le poil est court et irrégulier au niveau des épaules, la fourrure prend progressivement de la longueur pour atteindre son maximum sur le ventre et les culottes. La collerette est très recherchée

mais ne doit pas se prolonger sur le poitrail. Le poil a une texture soyeuse, tombante avec un sous-poil plutôt fin. On notera une importante variation texturale en fonction des saisons.

⇒ Pénalités

Remarque : Seuls les mariages entre Maine-Coon sont autorisés pour la race.

Au niveau de la tête, un nez court, un stop, une bosse prononcée sur le bout du nez, un menton fuyant ou prognathe, un museau rond ou pointu sont sources de pénalités. Les corps fins, courts ou trapus seront également moins bien notés. On recherchera un poil particulièrement fourni, principalement en hiver, la présence de poils entre les doigts ainsi que l'absence de sous-poil laineux.

⇒ Refus de titre

Les tâches blanches seront refusées chez tous les chats non particolores (dont la robe comporte du blanc). Les polydactyles ne pourront pas non plus prétendre à l'obtention de titres. Les défauts généraux valables pour toutes les races en exposition doivent également être pris en compte.

Figure n° 3 : Maine-Coon brown blotched tabby et blanc

Source : <http://www.loof.asso.fr>



- *Définition d'une variété*

Une variété correspond à la fraction des animaux d'une race qu'un travail de sélection permet de distinguer des autres animaux de la race. Chez le chat, il existe principalement des variétés de couleur de robe, par exemple chez le Persan (variétés Chinchilla, *Smoke*...etc.), ou encore des variétés de longueur de pelage, par exemple chez le British (British Shorthair *versus* Longhair).

Remarque : Certaines variétés sont aujourd'hui reconnues en France comme des races à part entière ; par exemple, on peut citer le Somali qui correspond à l'origine à une variété d'Abyssin à poil mi-long.

b. Modalités de reconnaissance

- *Dynamique des standards*

Les races de chat évoluent au cours du temps, les standards doivent par conséquent régulièrement être revus. Il faut également prendre en considération l'apparition de nouvelles races ou de nouvelles variétés. L'évolution des standards découle d'une collaboration entre les éleveurs et les juges félins. Les préférences des juges lors des expositions influencent les éleveurs. La révision d'un standard nécessite la réunion des juges, des membres des clubs de race et des éleveurs de la race concernée au cours d'une séance de travail de la Commission des Standards. Cependant, ce système admet quelques limites et la recherche du chat « parfait » doit tenir compte du bien-être animal et restreindre au maximum l'expansion de défauts ou maladies génétiques pénalisants pour la race.

Pour la création d'une nouvelle race, il faut tout d'abord présenter un standard rédigé par des éleveurs, faire reproduire des individus et réviser le standard une fois que les caractéristiques recherchées sont fixées (LOOF, en ligne).

- *Rôles des associations félines et des clubs de races*

Parmi les 35 associations membres du LOOF, plusieurs dont l'ACF, la FFF et les Cats clubs sont des associations généralistes dont la principale mission est de promouvoir le chat de race en France, de façon autonome et/ou par l'intermédiaire de clubs de races qui y sont affiliés (cf. annexe n° 3).

Parallèlement, il existe aujourd'hui plus d'une centaine de clubs de races en France (cf. annexes n° 4). On peut citer le Club du Chat des Chartreux ou encore l'AFAS qui regroupe

plusieurs races apparentées : le Siamois, l'Oriental, le Balinais et le Mandarin. Ils interviennent principalement dans la promotion de la (des) race(s) qu'ils représentent, par le biais de l'édition de magazines, de sites web, ou par l'organisation de manifestations dites « spéciales de races » qui permettent au public de se documenter et d'admirer les plus beaux représentants de races, ainsi qu'aux éleveurs de se tenir informés et de se réunir sur un même site afin de comparer et montrer leurs animaux. Les clubs ont également pour mission de conseiller et d'orienter les acheteurs vers les élevages appropriés. Les représentants des clubs de races sont régulièrement sollicités par le LOOF, notamment pour la révision des standards et le maintien des qualités raciales. Ils visent à améliorer leurs connaissances en génétique et zootechnie afin de participer à l'éradication de certaines maladies génétiques, avec le soutien des écoles vétérinaires françaises. A ce jour, leur importance dans le monde félin n'est plus à démontrer (LOOF, en ligne).

Remarque : Les associations françaises peuvent elles-mêmes être affiliées à des associations européennes ou internationales. Parmi les principales associations internationales, on peut citer la TICA avec laquelle le LOOF entretient une étroite collaboration, ou encore la FiFe à laquelle sont affiliés les Cat clubs de France.

2. Modalités d'inscription d'un chat au LOOF

Inscrire un chat au LOOF revient à effectuer une demande de pedigree. Seul l'éleveur peut demander un pedigree et seuls les chatons dont les parents ont eux-mêmes un pedigree LOOF, ou un pedigree émis par un livre d'origines reconnu par le LOOF pour les chats nés en France avant 1999 ou à l'étranger, peuvent avoir un pedigree LOOF. Les animaux seront ensuite cédés avec un pedigree LOOF au moment de la vente car l'acheteur ne peut en aucun cas effectuer une demande de pedigree ultérieurement (LOOF, en ligne).

a. Déclaration saillie-naissance

La première étape consiste à remplir et à renvoyer au LOOF un formulaire de « déclaration saillie-naissance » (cf. annexe n° 5) dans les 30 jours qui suivent la naissance des chatons. Deux personnes signent cette déclaration : le propriétaire de la femelle, demandeur du pedigree, et le propriétaire du mâle, même s'il s'agit de la même personne. Un certain nombre d'informations figurent sur cette déclaration : une date unique de saillie, le nom des géniteurs ainsi que la race du chat. Lors de la première demande, il est nécessaire de joindre : une copie de l'affixe, une copie des cartes d'identification des géniteurs (s'ils n'ont jamais reproduit sous le nom du demandeur), une

copie des pedigrees des géniteurs (s'ils ne sont pas déjà enregistrés au LOOF, ou délivrés par le LOOF après le 1^{er} septembre 2001), les diplômes de titres obtenus en exposition. Il faut également indiquer le nombre de chatons nés y compris en cas de doute lors du sexage, une correction pouvant être effectuée au moment de la demande de pedigree. La demande est facturée 10 € par chaton et majorée de 10 € par chaton si celle-ci est effectuée au-delà des 30 jours imposés (LOOF, en ligne).

b. Demande de pedigree

A la réception du dossier de « déclaration saillie-naissance », un formulaire de demande de pedigree pré-rempli est adressé à l'éleveur et doit être renvoyé par l'éleveur dans les 6 mois qui suivent la naissance des chatons et aucune dérogation n'est possible passé un délai de 10 mois (cf. annexe n° 6). Cette demande doit comporter au même titre que le dossier de « déclaration saillie-naissance » : une copie de l'affixe, une copie des cartes d'identification des géniteurs, une copie des pedigrees des géniteurs, les diplômes de titres obtenus en exposition, une copie des cartes d'identification des chatons ainsi qu'un règlement de 25 € par chaton pour les frais de gestion. L'éleveur se verra alors attribuer un numéro de dossier lui permettant de participer à des expositions (LOOF, en ligne).

3. Aspects relatifs à l'informatisation des données

Le LOOF dispose d'une base de données où sont enregistrés tous les pedigrees demandés pour une portée donnée. Depuis 2002, toutes les demandes de pedigrees, ainsi que les chatons nés, les reproducteurs, et les informations relatives aux éleveurs, sont stockés sur des tableurs Microsoft Excel et dans le logiciel Access.

4. Notion de contrôle

a. Importance des expositions félines

L'exposition féline est une manifestation regroupant des chats de race présentés en jugement en vue de l'obtention de titres. Elle requiert un minimum de 100 animaux inscrits. Seuls les chats dont la race est reconnue par le LOOF peuvent être présentés. Le juge doit déterminer les meilleurs représentants de chaque race. Les expositions ainsi que les résultats obtenus permettent aux éleveurs

d'évaluer leur technicité et de visualiser l'idéal vers lequel ils doivent tendre, mais également de faire découvrir les races au grand public (LOOF, en ligne).

Remarque : Il est possible de présenter en exposition des animaux sans pedigree dans une catégorie qui leur est réservée, la catégorie « chats de maison ».

b. Titres obtenus en exposition

Les titres sont décernés aux chats âgés de 10 mois minimum, entiers ou castrés, et inscrits à un livre généalogique. Un juge donne une note sur 100 par rapport à l'échelle de points du standard de la race. Un chat obtenant une note de 80/100 peut prétendre au titre de Champion et un chat obtenant 88/100 au titre de Champion International. Le CAC requiert un minimum de 88 points et signifie que le chat est dans le standard de la race sans présenter de défaut majeur. Ce certificat équivaut à une confirmation. Le CAGCE n'est attribué qu'aux animaux quasi parfaits obtenant un score minimum de 98/100 (LOOF, en ligne). Actuellement, la règle d'attribution des titres est la suivante (AFAS, en ligne) :

- un Champion est un chat ayant obtenu 3 CAC attribués par au moins 2 juges différents ;
- un Champion International est un chat ayant obtenu 3 CACIB dont au moins 1 à l'étranger, attribués par 3 juges différents ;
- un Grand Champion International est un chat ayant obtenu 4 CAGCI dont au moins 1 à l'étranger, attribués par au moins 3 juges différents ;
- un Champion d'Europe est un chat ayant obtenu 5 CACE dont au moins 2 à l'étranger, attribués par 4 juges différents ;
- un Grand champion d'Europe est un chat ayant obtenu 5 CAGCE dont au moins 3 à l'étranger (dans 2 pays étrangers différents), attribués par au moins 3 juges différents ;
- un "Champion des champions" est un chat ayant obtenu 6 classes d'honneur.

Les chatons peuvent concourir en exposition à partir de 3 mois. On distingue les catégories 3/6 mois et 6/10 mois. Ils n'obtiennent pas de titres mais des qualificatifs : Excellent, Très Bon, Bon, Insuffisant.

En exposition, l'attribution des « Best » fait suite au concours de conformité au standard. Le choix des « Best » est laissé aux organisateurs de l'exposition mais on retrouve fréquemment : les « Best Variété » qui désignent le meilleur chat dans sa race et sa couleur, tout sexe et tout âge confondus ; les « *Best in Show* » qui désignent le meilleur chat par sexe et tranche d'âge (meilleur

mâle, meilleur mâle neutre, meilleure femelle, meilleure femelle neutre, meilleure femelle neutre, meilleur jeune mâle 6/10 mois, meilleure jeune femelle 6/10mois, meilleur jeune mâle 3/10 mois, meilleure jeune femelle 3/10 mois), ceci dans les catégories poils courts, poils mi-longs et poils longs. Les « *Best in Show* » sont élus par un ensemble de juges, qui désigneront ensuite le « *Best of Best* » parmi les « *Best in Show* ». Les éleveurs peuvent faire concourir leurs animaux en France mais également à l'étranger et l'obtention de titres est cumulative en exposition.

Il est intéressant ensuite pour les éleveurs que le titre de champion d'un chat soit porté sur le pedigree de ses descendants. Pour cela, le titre doit être validé par un diplôme de titre. Pour obtenir un diplôme, il faut adresser les certificats d'obtention du titre à une association féline généraliste ou à un club de race membre LOOF. Le diplôme est ensuite renvoyé au LOOF qui contrôle les certificats et valide le titre (LOOF, en ligne).

Remarque : Les NRC peuvent être présentées en exposition mais ne peuvent pas obtenir de certificat de titre, ni participer aux « *Best In Show* ». Elles sont jugées et peuvent obtenir un qualificatif « excellent » si le sujet présenté le mérite.

c. Rôle des juges félins

▪ Définition

Les juges correspondent à un ensemble de spécialistes des races félines dont le rôle est capital dans l'évolution et l'amélioration des races. Ils sont habilités à délivrer des Certificats de Conformité au Standard pour une race donnée et leur jugement oriente la sélection qui doit tenir compte du bien-être animal. Une connaissance parfaite du standard est requise et le jugement est sans appel (LOOF, en ligne).

▪ Critères d'aptitude

Les juges agréés doivent avoir suivi une formation spécifique, validé un examen reconnu par le LOOF pour une race déterminée, être inscrits sur la liste d'habilitation du LOOF, avec mention des races dont ils ont compétence (agrément LOOF), s'être engagés par écrit à respecter l'ensemble des réglementations propres au LOOF ainsi que les textes officiels régissant le monde félin et ses manifestations.

Les juges LOOF sont des juges licenciés ayant pour obligation de mettre à jour leurs connaissances par la participation à des séminaires de formation continue. Ils sont tenus également d'exercer leur fonction au cours de 2 Concours de Conformité au Standard au minimum dans une année.

Une liste des juges LOOF et des juges habilités par le LOOF, tenue régulièrement à jour par la Commission des Juges et éditée par le LOOF, est mise à la disposition des associations organisatrices d'expositions. Peuvent éventuellement y figurer les juges étrangers agréés par le LOOF (LOOF, en ligne).

▪ *Commission des juges*

Elle est constituée par l'ensemble des juges licenciés LOOF et a en charge le règlement des juges sur un plan éthique, le contrat de jugement, l'organisation et le règlement des examens, la pérennité des formations. Elle se réunit 2 fois par an (LOOF, en ligne).

5. Notions de RIA, RIEX et RF

Depuis mai 2005, il est apparu indispensable de considérer l'intégration d'animaux pouvant permettre d'enrichir le pool génétique des différentes races. Selon la définition d'une race précédemment citée, seuls les chats dont les parents étaient déjà inscrits à un livre reconnu par le Ministère de l'Agriculture pouvaient prétendre être inscrits au LOOF. De ce fait, de nombreux animaux correspondant au standard mais non reconnus comme chats de race aux yeux de la loi n'ont pas été inscrits au LOOF. Différentes mesures ont donc été prises afin de permettre à ces individus de participer à la variabilité génétique des races (LOOF, en ligne).

a. Registre d'Inscription au titre de l'Apparence (RIA)

Pour être inscrit, le chat doit être âgé d'au moins 6 mois et identifié par transpondeur ou tatouage. Il est ensuite examiné par 2 juges ayant spécifiquement les qualifications pour cette tâche (agrément du Conseil d'administration) et doit obtenir à chaque jugement le qualificatif « Excellent », ce qui signifie qu'il est très proche du standard pour une race donnée. S'il est destiné à la reproduction, il devra également être reconnu indemne de toute pathologie héréditaire connue dans la race en question. Ces conditions remplies, le chat obtient un document intitulé : « Certificat d'inscription au Registre Initial d'Apparence 1ère génération ». Y figurent :

- le nom du chat ;
- le n° de RIA ;
- l'Apparence raciale ;
- le sexe ;
- la date de naissance ;
- le n° d'identification ;
- la couleur ;
- la couleur des yeux ;
- le type de poil ;
- la particularité ;
- les nom et adresse du propriétaire ;
- les date et lieu de la certification ;
- les noms des juges ou experts l'ayant effectuée ;
- la date de l'émission du document ;
- le club ;
- la signature du Président du LOOF.

L'édition du certificat coûte 80 € et à ce titre, la descendance du chat bénéficiera d'un pedigree dit « RIA 2^{ème} génération », « RIA 3^{ème} génération », « RIA 4^{ème} génération ». Ce pedigree est à distinguer toutefois des pedigrees classiques. Les descendants doivent répondre aux mêmes qualifications que le chat initial et ce n'est qu'après 4 générations de descendants que l'inscription au LOOF est possible. Les mariages entre 2 géniteurs inscrits au RIA sont interdits, en revanche, ils peuvent participer aux concours de Conformité au Standard (LOOF, en ligne).

b. Registre d'Inscription EXpérimental (RIEX)

Ce registre intéresse des chats issus de mariages non autorisés par le LOOF. L'inscription nécessite que l'éleveur demandeur présente un programme d'élevage approuvé par le LOOF, suite à examen par les Commissions des Standards et des Juges. Le Conseil scientifique est en mesure de valider ou de ne pas valider l'avis des Commissions mais dans le premier cas, c'est le Conseil d'Administration du LOOF qui statue par la suite. Selon le même principe que pour le RIA, 4 générations de descendants sont requises avant de demander un pedigree LOOF (LOOF, en ligne).

c. Registre de Filiation (RF)

Ce registre est destiné à enregistrer la généalogie de chats participant à l'élaboration de nouvelles races. Toute inscription doit avoir été précédée d'un programme d'élevage approuvé par la Commission des Standards, la Commission des Juges, le Conseil scientifique et le Conseil d'Administration du LOOF. Le Registre de filiation doit être considéré comme un « pré-livre », l'inscription de la généalogie ne présageant nullement de la finalité d'inscription au Livre Officiel (LOOF, en ligne).

I. CHATS DE RACES ET RACES DE CHATS AU TRAVERS DES DONNEES ENREGISTREES DU LOOF

A. Démographie du chat de race en France

1. Les chiffres

a. Enquêtes nationales

En 2002, la population féline domestique totale était évaluée à 8 millions d'individus. Parmi eux, environ 200 000 animaux étaient de race soit 2 à 3%, ce qui est très peu (Bacque et *al.* 2001).

En 2005, la population totale, en augmentation, était estimée à 9 millions de chats dont 300 000 de race, ce qui correspondait à environ 3 à 4%, chiffre qui reste très bas malgré une sensible augmentation (Royal Canin, en ligne).

b. Les chiffres de la base de données du LOOF

L'exploitation de la base de données du LOOF ne permet pas d'effectuer un recensement de la population totale des chats de race en France. Ne figurent sur la base de données que les chatons ayant fait l'objet d'une demande de pedigree ainsi que les chats enregistrés en tant que reproducteurs. Il existe une perte d'information concernant les éventuels chats achetés à l'étranger, les chats décédés à une date donnée ou les chats nés d'une portée de race mais n'ayant pas fait l'objet d'une demande de pedigree.

Remarque : Au sens strict, un chat n'ayant pas de pedigree LOOF ne peut pas être considéré comme chat de race, même s'il en porte le phénotype ou même le génotype.

La base de données du LOOF permet par contre d'estimer la taille de la population des chatons de race déclarés au LOOF chaque année. Pour faire cette estimation, nous avons utilisé les effectifs inscrits sur les DSN. Ce choix, plutôt que celui du dénombrement des pedigrees délivrés a été dicté par 2 raisons techniques :

- tous les chatons déclarés ne faisant pas l'objet de demande de pedigree, l'utilisation des pedigrees amène à sous-estimer la réalité ;
- il manque les dates d'émission pour un certain nombre de pedigrees dans la base actuelle, ce qui aggrave l'incertitude sur les statistiques annuelles à partir de ce document.

Par contre, le choix des données des DSN s'accompagne d'un petit biais dans les statistiques annuelles. En effet, les DSN sont regroupées avant enregistrement. Certaines DSN d'une année n vont aussi se retrouver prises en compte l'année n+1. Avec ces limitantes, la taille des générations annuelles de chatons de race déclarés au LOOF annuellement apparaît dans le tableau n° 2. Le travail n'a pas pu être fait pour les années antérieures car la base de données d'avant 2002 est trop incomplète.

Tableau n° 2 : Nombre total de chatons enregistrés par an, toutes races confondues

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

Année	2002	2003	2004	2005	2006
Total	8681	12679	13951	14863	14606

L'importante augmentation observée entre 2002 et 2003 peut s'expliquer par la réalisation d'une mise à jour dans la base de données, et peut être considérée comme artéfactuelle : en effet, entre 2001 et 2002, peu après que le LOOF ait acquis son siège social actuel à Pantin, une nouvelle base de données fut créée, à partir de l'ancienne, et de nombreux chiffres furent, par conséquent, réactualisés.

En bilan, et en occultant le chiffre de 2002, on constate que le nombre des chatons de race déclarés annuellement au LOOF est passé de 12 679 en 2003 à 14 606 en 2006, soit une augmentation très substantielle de +15% en 4 ans.

2. Discussion : chiens de race/chats de race

Concernant la situation nationale, la seconde population de carnivores domestiques détenue par les Français est constituée par l'espèce canine. Il apparaît donc intéressant de comparer les chiffres des effectifs d'animaux de race entre les populations féline et canine.

a. La population de chiens de race en France

D'après les données de la SCC, il y a 10 fois plus d'inscriptions de chiens au Livre d'Origine que de chats (173 819 inscriptions et 121 en liste d'attente en 2005). Avec plus de 10 000 chiens inscrits, la race Berger Allemand arrive largement en tête en 2005 (AFAS, en ligne).

A l'heure actuelle on dénombre d'avantage de chiens de race que de chats de race en proportion. La tendance se retrouve en clientèle chez les vétérinaires praticiens canins, avec environ 65% des chiens présentés en consultation chez les vétérinaires de région parisienne qui sont achetés avec un pedigree, contre seulement 15% des chats (Royal canin, en ligne).

b. Aspects financiers

Pour acheter un chiot ou un chaton de race inscrit, donc, à un livre d'origine, il faut compter aux alentours de 500€ à 1 500€ pour un chien de race, et entre 300€ et 1 200€ pour un chat de race, les variations étant liées à la race, aux origines, au marché et/ou au fait que l'animal soit vendu vacciné ou non par les éleveurs. Les SPA et les refuges permettent d'adopter des chiens et des chats moyennant des frais qui correspondent à l'alimentation, à l'identification et à la vaccination (environ 200€), qu'ils soient ou non de race. L'investissement étant du même ordre pour les 2 espèces, l'aspect financier ne permet objectivement pas d'expliquer les différences observées pour le chien et le chat (Aniwa, en ligne) (SPA, en ligne).

c. Aspects historiques

L'histoire de la domestication et de la création des races dans les espèces canine et féline peut apporter un éclairage intéressant à la question posée.

■ *Historique de la domestication du chat*

D'après le dictionnaire de la langue française :

« La domestication, c'est la transformation d'une espèce d'animal sauvage en une espèce soumise à une exploitation par l'Homme, en vue de lui fournir des produits ou des services ».

On a longtemps pensé que la domestication du chat était très récente, en comparaison aux autres animaux domestiques. En 2004, une équipe d'archéologues français a découvert, sur le site chypriote de Shillourokambos, une tombe humaine contenant également un chat et datée entre

9 000 et 9 500 ans avant notre ère. Hors on sait que le chat est absent de l'île à la même époque ; il a donc été introduit par l'homme, et le rapprochement des squelettes dans la tombe atteste d'une étroite relation entre cet homme et ce chat. Le chat est donc sans doute le plus ancien animal de compagnie connu à ce jour (Bastide, 2005).

Des traces de domestication du chat sont connues en Egypte et datent de 4 500 ans avant J.-C. Le chat domestique égyptien descendrait du Chat Sauvage d'Afrique et aurait tout d'abord vécu en commensal de l'Homme. De la période prédynastique (5 500 à 3 500 avant J.-C.) jusqu'au Moyen Empire (2 133 à 1 786 avant J.-C.), on retrouve peu de représentations de chats ou autres symboles de domestication. Il n'est cependant pas possible d'affirmer que le chat n'a pas été domestiqué à cette époque. A partir du Nouvel Empire (1 580 à 1 070 avant J.-C.) et jusqu'à des périodes ptolémaïques (300 à 30 avant J.-C.), les représentations, les momies et la documentation se retrouvent abondamment (cf. figure n° 4). Les Egyptiens lui associent même une représentation divine : Bastet, déesse de fécondité et protectrice du foyer (cf. figure n° 5) (Bacque et *al.*, 2001) (Bastide, 2005).

Figure n° 4 : Momie de chat

(Source : <http://www.louvre.fr>, photo C. Décamps)



Figure n° 5 : La déesse chatte Bastet

Règne de Psammétique Ier (664 - 610 avant J.-C.), 26e dynastie

(Source : <http://www.louvre.fr>, photo C. Décamps)



Certainement arrivé d’Egypte, le chat est présent en Grèce vers 1 400 avant J.-C., à Rome vers 500 avant J.-C. Il n’arrivera dans le sud de la France que vers le 3^{ème} et 4^{ème} siècle où il se fera tout de même rare jusqu’au Moyen-âge (Bacque et *al.*, 2001). A cette période, il est principalement apprécié des agriculteurs pour son utilité dans la chasse aux nuisibles, mais sa place sera peu à peu concurrencée par l’apparition des chiens ratiers. Le chat reste un chasseur mais devient aussi un animal de compagnie (Bastide, 2005).

- *Historique de la création des races félines*

Au 17^{ème} siècle, le chat Angora, originaire de Turquie, de Perse et de Syrie fut introduit en Europe ainsi que dans le reste du monde. Il apporta le gène « poil-long » et permit une première diversification génotypique et phénotypique (Bacque et *al.*, 2001).

C’est au 19^{ème} siècle que fut organisée la première exposition féline au Crystal Palace à Londres. Elle présenta 25 classes de chats et récompensa un British Shorthair. Les Anglais inventèrent ainsi le concept de chat de race. C’est environ à la même époque que les Anglais croisèrent des chats Angora venus de Perse avec des British et créèrent ainsi la race Persan, race incontestablement la plus célèbre du monde. Les Anglais eurent également un attrait pour des races plus exotiques et exposèrent les premiers spécimens de Siamois importés de Thaïlande. Toujours actuellement, leur robe claire sur le corps et foncée aux extrémités (robe de type « *colourpoint* ») fascine (Bacque et *al.*, 2001).

La première race emblématique apparue en France a été le Chartreux. Cette race semble exister depuis plusieurs siècles et son origine reste indéterminée. La race serait issue des descendants des chats qui accompagnaient les hommes au retour des Croisades et aurait acquis sa caractéristique et épaisse fourrure dans les montagnes de Turquie et de Syrie. La seconde grande race française est plus récente. Dans les années 20, le premier chat Sacré de Birmanie est né d’un croisement entre un chat à poil long, Angora ou Persan, et un Siamois aux pattes gantées de blanc (Bastide, 2005).

Au fil du temps, le travail de sélection et l’apparition de mutations ont contribué à la diversification des races, si bien que sont apparues des races de chats aux oreilles repliées, les Scottish Fold, ou encore des races de chats sans poils, les Sphynx, qui ne laissent jamais indifférents (Bastide, 2005).

■ *Comparaison espèce féline/espèce canine*

Les races de chiens sont subdivisées en 10 grands groupes de races qui correspondent chacun à une utilisation spécifique. Par exemple, on peut citer le groupe des chiens de berger, auquel appartient le célèbre Berger Allemand ou encore le Border Collie, encore très utilisé aujourd'hui par les éleveurs de moutons. Parmi les chiens de chasse, on dénombre plusieurs groupes au sein desquels on trouve des races très spécialisées telles que les races de chiens d'arrêt ou de chiens courants. A l'heure actuelle, de nombreuses races de chiens autrefois associées à un travail bien déterminé sont devenues des races de compagnie à part entière ou se sont reconverties dans d'autres utilisations. Par exemple, les Bergers Belges et Allemands sont très utilisés aujourd'hui par les agents de sécurité comme chiens de garde et de défense. D'autres races comme le Terre-Neuve ou le Saint-Bernard sont utilisées pour leurs qualités de sauveteur, aussi bien en mer qu'en montagne. Les races de chiens ont toujours été recherchées par l'homme et bien que nombre d'entre elles soient principalement utilisées comme races de compagnie aujourd'hui, elles restent connues des gens et fluctuent en fonction des tendances (Royal Canin, en ligne).

La domestication des 2 espèces canine et féline est ancienne mais la scission en races pour le chien est sans doute liée à la plus grande diversité des tâches spécialisées dans lesquelles cette espèce est utilisée par l'homme. Par opposition, le chat, en dehors des aspects religieux, n'a et n'est utilisé que comme agent de lutte contre les nuisibles. L'espèce ne semble pas présenter d'aptitudes au dressage et encore moins à des tâches spécialisées autres. Cet historique explique en grande partie l'approche culturelle différente du grand public pour les 2 espèces. Très tôt, les gens ont compris que l'acquisition d'un chien de race apporte la garantie d'un animal apte à réaliser une tâche spécifique. Par opposition, tout chat est capable de chasser les rongeurs et il n'y a pas de spécialisation possible pour cette espèce. L'aptitude au travail n'entre pas dans les critères de choix d'un chat.

On peut citer ici une enquête FACCO/SOFRES réalisée en 2000 : 71% des personnes interrogées adoptent un chat « par amour », 50% « pour tenir compagnie », 33% « pour les enfants », 21% « pour chasser les souris » (Bastide, 2005).

d. Aspects culturels

L'approche de la conscience collective vis-à-vis des animaux qui ne sont pas de race dans les espèces canine et féline constitue un troisième élément qui peut expliquer les démographies raciales différentes entre ces 2 espèces.

L'appellation « chat de gouttière » ou « chat de maison » qui, par définition, désigne un chat sans pedigree est devenue « chat européen » en langage courant et a donné naissance à la race qui porte le même nom, aujourd'hui standardisée et reconnue, depuis 1925 (Bacque et *al.*, 2001). Le terme « européen » reste donc assez ambigu finalement. Les chats européens sans pedigree doivent être dénommés « chats de maison » ou « d'apparence Européen ». Le « chat de maison » reste le chat le plus représenté sur le territoire, aussi bien à l'état haret qu'au sein des foyers. Il doit son succès en partie à sa grande résistance ainsi qu'à une absence quasi-totale de contrôle et de régulation des naissances. A la différence du chat de race, le « chat de maison » ne s'achète pas, il se donne, s'adopte. Souvent préféré car simple à acquérir, et bien que parfois objet d'une moindre attention de la part de ses propriétaires, aussi bien sur le plan alimentaire que vétérinaire, car considéré comme un animal très indépendant, résistant, et apte à se débrouiller seul. Paradoxalement, le « chat de maison » est à l'origine d'une véritable passion pour beaucoup de propriétaires. Posséder un « chat de maison » revient à posséder un animal aussi unique que rustique. Le « chat de maison » étant devenu le symbole du chat par excellence d'où son appellation « européen » dès les années 70. Un phénomène similaire à celui qui a donné la race Européenne a été à l'origine des races British Shorthair (premier standard enregistré en 1901), American Shorthair (premier standard enregistré en 1966), et encore du Maine-Coon (premier standard reconnu en 1960) et du Norvégien (premier standard reconnu en 1972). En effet, toutes ces races trouvent leurs origines assez directement dans des populations de « chats de gouttière » ou « de ferme » locaux.

A l'opposé, l'appellation « bâtard » qui désigne un chien issu de croisements, un métis, dénommait autrefois les enfants issus d'unions illégitimes. Le terme, qui appartient aujourd'hui au langage familial, reste souvent considéré comme une dénomination péjorative.

Le chat, animal solitaire et territorial, a conservé une attache avec la vie sauvage, et il n'est pas rare de croiser sur son chemin en ville des chats harets (chats autrefois domestiques retournés à l'état sauvage). A l'exception des périodes de vacances scolaires où les abandons restent malheureusement fréquents, il est rare de pouvoir prétendre « trouver » un chien en France métropolitaine, alors qu'il est relativement fréquent de voir des ménages adopter un chat « trouvé » ou donné, pour peu qu'il soit assez jeune pour se laisser apprivoiser.

e. Conclusion

Pour le grand public, il semble acquis que posséder un « chat de maison » revient à valoriser une certaine robustesse ainsi que les qualités optimales de l'espèce, l'animal n'étant pas choisi en fonction d'une aptitude spécifique au travail. D'autre part, il est facile d'adopter un « chaton de maison » car leur nombre est élevé sur le territoire et le coût souvent minime, voire nul.

Concernant l'espèce canine, le métissage est associé à « l'inaptitude » à un travail particulier. Cette image est ancrée dans les mœurs d'une part, et les individus de cette population semblent moins disponibles sur le territoire que leurs équivalents félines d'autre part. Il existe cependant des exceptions concernant cette population : citons l'émergence de métis molossoïdes dits « pit-bull » dans les grandes villes françaises, individus dont les naissances restent souvent non contrôlées.

3. Perspectives

La marge d'évolution du chat de race est énorme si l'on s'en réfère aux chiffres du chien de race. Compte tenue des différences dans l'aptitude au dressage et aux tâches spécialisées et de l'approche culturelle du grand public, il est nécessaire, pour la promotion du chat de race, de communiquer sur :

- les garanties offertes par l'acquisition d'un animal de race : traçabilité, garanties sanitaires...etc. ; les éleveurs doivent ici prouver que le chat de race a une longévité au moins égale à celle du « chat de maison » ;
- le choix, au travers d'un chat de race, d'une originalité esthétique mais également d'un certain type de comportement. On peut, à l'heure actuelle, privilégier l'achat d'un animal qui s'adapte à la vie en appartement (Persan, British...), un chat d'extérieur (Maine-Coon , Norvégien...), ou encore un chat « bavard » (Oriental, Siamois...).

B. Démographie des races et variétés félines en France

Avant d'aborder ce chapitre, il convient de préciser une certaine « originalité » du monde félin quant aux notions de « race » et de « variété ». En effet, en félinotechnie, plusieurs populations qui seraient considérées comme des variétés dans d'autres espèces, sont enregistrées comme « races ». Citons par exemple le Highland Fold, le Balinais ou le Somali qui ne sont que des variétés à poil mi-long respectivement des races Scottish Fold, Siamois et Abyssin. D'ailleurs, les

instances félines, dont le LOOF, reconnaissent comme animaux de race, avec droit aux pedigrees, les produits issus des mariages poil court x poil mi-long de ces binômes (cf . annexes n° 1 et 2).

Dans les statistiques qui suivent, sont donc incluses des races au sens reconnu du terme, et aussi des variétés de longueur de pelage qui, dans la base de données du LOOF, apparaissent soit en tant que variétés (exemple : Laperm PC *versus* Laperm PL), soit en tant que races (exemple : Abyssin *versus* Somali).

Par ailleurs, il était difficile d'analyser sur l'ensemble des races félines la démographie des variétés de couleurs de robes. En effet, un certain nombre de races n'acceptent qu'une seule couleur. On peut citer le Chartreux qui n'accepte que la robe « bleue » à titre d'exemple. D'autres ne disposent actuellement que d'un nombre limité de variétés de couleurs. Pour les races qui acceptent et comportent de nombreuses variétés de couleurs, les situations sont trop disparates pour effectuer une analyse globale. Il a donc été décidé d'appréhender la situation des variétés de couleurs au travers d'une analyse ciblée pour quelques races (cf. ci-après p. 62).

1. Source des données et méthodologie

La source des résultats présentés ci-après est la même que celle utilisée pour évaluer la taille de la population des chatons de race déclarés au LOOF chaque année : il s'agit des DSN. Les limites de cette approche sont les mêmes que celles indiquées en A. 1. b..

2. Résultats

a. Evolution du nombre total de races inscrites au LOOF

La liste des races et variétés reconnues ayant au moins une portée inscrite au LOOF, par année, de 2002 à 2006, est présentée dans le tableau n° 3 ; la figure n° 6 permet ensuite de visualiser le *turn-over* des races.

**Tableau n° 3 : Evolution des races, variétés et NRC ayant des enregistrements au LOOF de
2002 à 2006**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

	Races/variétés disparues
	Nouvelles races/variétés reconnues
	Races/variétés réapparues

Légende texte :
P.C. : Poil Court
P.L. : Poil Long

2002	2003	2004	2005	2006
ABYSSIN	ABYSSIN	ABYSSIN	ABYSSIN	ABYSSIN
AMERICAN CURL PC	AMERICAN CURL PC	AMERICAN CURL PC	AMERICAN CURL PC	AMERICAN CURL PC
AMERICAN CURL PL	/	AMERICAN CURL PL	AMERICAN CURL PL	AMERICAN CURL PL
AMERICAN SHORTHAIR	AMERICAN SHORTHAIR	AMERICAN SHORTHAIR	AMERICAN SHORTHAIR	AMERICAN SHORTHAIR
AMERICAN WIREHAIR	/	AMERICAN WIREHAIR	/	/
ANGORA TURC	ANGORA TURC	ANGORA TURC	ANGORA TURC	ANGORA TURC
/	/	ASIAN	ASIAN	ASIAN
/	BALINAIS	BALINAIS	BALINAIS	BALINAIS
BENGAL	BENGAL	BENGAL	BENGAL	BENGAL
BOMBAY	BOMBAY	BOMBAY	BOMBAY	BOMBAY
BRITISH LONGHAIR	BRITISH LONGHAIR	BRITISH LONGHAIR	BRITISH LONGHAIR	BRITISH LONGHAIR
BRITISH SHORTHAIR	BRITISH SHORTHAIR	BRITISH SHORTHAIR	BRITISH SHORTHAIR	BRITISH SHORTHAIR
BURMESE	BURMESE	BURMESE	/	/
/	/	/	BURMESE AMERICAIN	BURMESE AMERICAIN
/	/	/	BURMESE EUROPEEN	BURMESE EUROPEEN
BURMILLA	BURMILLA	BURMILLA	BURMILLA	BURMILLA
/	CEYLAN	/	/	/
CHARTREUX	CHARTREUX	CHARTREUX	CHARTREUX	CHARTREUX
CORNISH REX	CORNISH REX	CORNISH REX	CORNISH REX	CORNISH REX
DEVON REX	DEVON REX	DEVON REX	DEVON REX	DEVON REX
/	/	/	/	DON SPHYNX
EUROPEEN	EUROPEEN	EUROPEEN	EUROPEEN	EUROPEEN
EXOTIC SHORTHAIR	EXOTIC SHORTHAIR	EXOTIC SHORTHAIR	EXOTIC SHORTHAIR	EXOTIC SHORTHAIR
/	/	/	/	HAVANA BROWN
HIGHLAND FOLD	HIGHLAND FOLD	HIGHLAND FOLD	HIGHLAND FOLD	HIGHLAND FOLD
JAPANESE BOBTAIL P.C.	JAPANESE BOBTAIL P.C.	JAPANESE BOBTAIL P.C.	JAPANESE BOBTAIL P.C.	JAPANESE BOBTAIL P.C.
/	KORAT	/	/	/
/	/	/	LAPERM P.C.	/
/	/	/	LAPERM P.L.	/
MAINE COON	MAINE COON	MAINE COON	MAINE COON	MAINE COON
MANDARIN	MANDARIN	MANDARIN	MANDARIN	MANDARIN
/	/	MANX LONGY	/	MANX LONGY
MANX RUMPY	/	/	MANX RUMPY	/
MANX RUMPY RISER	/	MANX RUMPY RISER	/	/
MAU EGYPTIEN	MAU EGYPTIEN	MAU EGYPTIEN	MAU EGYPTIEN	MAU EGYPTIEN
NEBELUNG	/	/	/	/
NORVEGIEN	NORVEGIEN	NORVEGIEN	NORVEGIEN	NORVEGIEN
/	OCICAT	OCICAT	/	/
ORIENTAL	ORIENTAL	ORIENTAL	ORIENTAL	ORIENTAL

Tableau n° 3 (suite et fin) : Evolution des races, variétés et NRC ayant des enregistrements au LOOF de 2002 à 2006

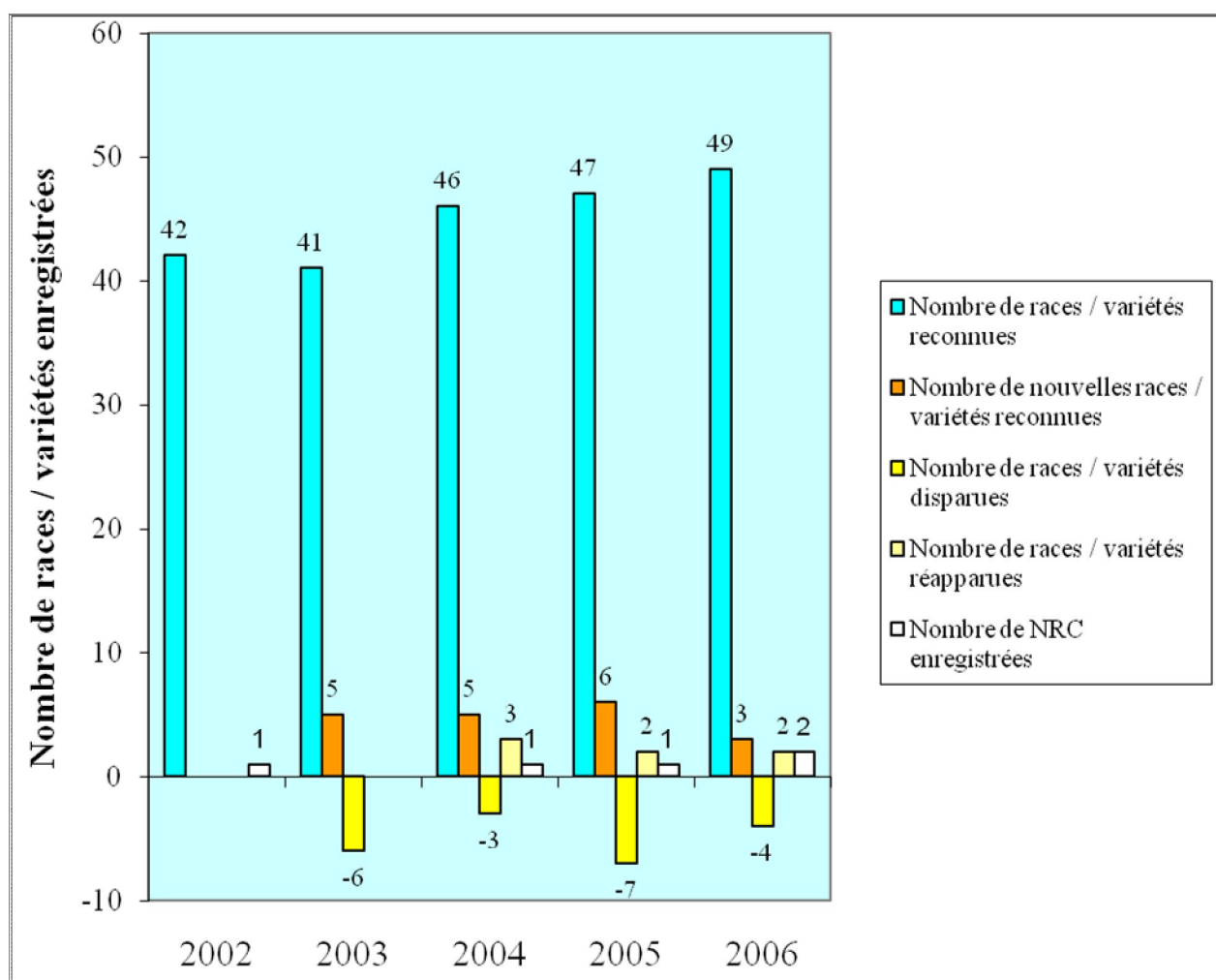
Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

	Races/variétés disparues	Légende texte : P.C. : Poil Court P.L. : Poil Long
	Nouvelles races/variétés reconnues	
	Races/variétés réapparues	

2002	2003	2004	2005	2006
PERSAN	PERSAN	PERSAN	PERSAN	PERSAN
/	/	/	/	PETERBALD
/	PIXIEBOB P.C.	PIXIEBOB P.C.	PIXIEBOB P.C.	PIXIEBOB P.C.
/	/	PIXIEBOB P.L.	PIXIEBOB P.L.	PIXIEBOB P.L.
RAGDOLL	RAGDOLL	RAGDOLL	RAGDOLL	RAGDOLL
RUSSE	RUSSE	RUSSE	RUSSE	RUSSE
SACRE DE BIRMANIE	SACRE DE BIRMANIE	SACRE DE BIRMANIE	SACRE DE BIRMANIE	SACRE DE BIRMANIE
/	/	SAVANNAH	/	SAVANNAH
SCOTTISH FOLD	SCOTTISH FOLD	SCOTTISH FOLD	SCOTTISH FOLD	SCOTTISH FOLD
SELKIRK REX P.C.	SELKIRK REX P.C.	SELKIRK REX P.C.	SELKIRK REX P.C.	SELKIRK REX P.C.
SELKIRK REX P.L.	/	/	SELKIRK REX P.L.	SELKIRK REX P.L.
SIAMOIS	SIAMOIS	SIAMOIS	SIAMOIS	SIAMOIS
SIBERIEN	SIBERIEN	SIBERIEN	SIBERIEN	SIBERIEN
SINGAPURA	SINGAPURA	SINGAPURA	SINGAPURA	SINGAPURA
/	/	SOKOKE	/	/
SOMALI	SOMALI	SOMALI	SOMALI	SOMALI
SPHYNX	SPHYNX	SPHYNX	SPHYNX	SPHYNX
THAI	THAI	THAI	THAI	THAI
TONKINOIS	TONKINOIS	TONKINOIS	TONKINOIS	TONKINOIS
TURC DU LAC DE VAN	TURC DU LAC DE VAN	TURC DU LAC DE VAN	TURC DU LAC DE VAN	TURC DU LAC DE VAN
/	/	/	YORK CHOCOLATE	YORK CHOCOLATE

Figure n° 6 : *Turn-over* des races et des NRC ayant eu des enregistrements de naissance au LOOF de 2002 à 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



b. Evolution en nombre et en proportions des effectifs annuels de chatons ayant fait l'objet d'une DSN au LOOF

La situation des effectifs annuels de chatons déclarés au LOOF, entre 2002 et 2006, apparaît dans les tableaux n° 4 à 8 et les figures n° 7 à 11. L'évolution, entre 2002 et 2006, de la place relative, en terme de chatons déclarés annuellement, pour les 10 premières races félines en France apparaît dans le tableau n° 9.

Tableau n° 4 : Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2002

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

2002		
3098	35,69%	PERSAN
1196	13,78%	CHARTREUX
1168	13,45%	SACRE DE BIRMANIE
660	7,60%	MAINE COON
525	6,05%	NORVEGIEN
352	4,05%	EXOTIC SHORTHAIR
330	3,80%	BRITISH SHORTHAIR
236	2,72%	SIAMOIS
200	2,30%	ORIENTAL
106	1,22%	ABYSSIN
86	0,99%	BENGAL
84	0,97%	DEVON REX
81	0,93%	RUSSE
79	0,91%	SOMALI
73	0,84%	SPHYNX
63	0,73%	BURMESE
59	0,68%	ANGORA TURC
33	0,38%	RAGDOLL
32	0,37%	SCOTTISH FOLD
24	0,28%	AMERICAN SHORTHAIR
24	0,28%	TONKINOIS
23	0,26%	BRITISH LONGHAIR
149	1,72%	AUTRES

Figure n° 7 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2002

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

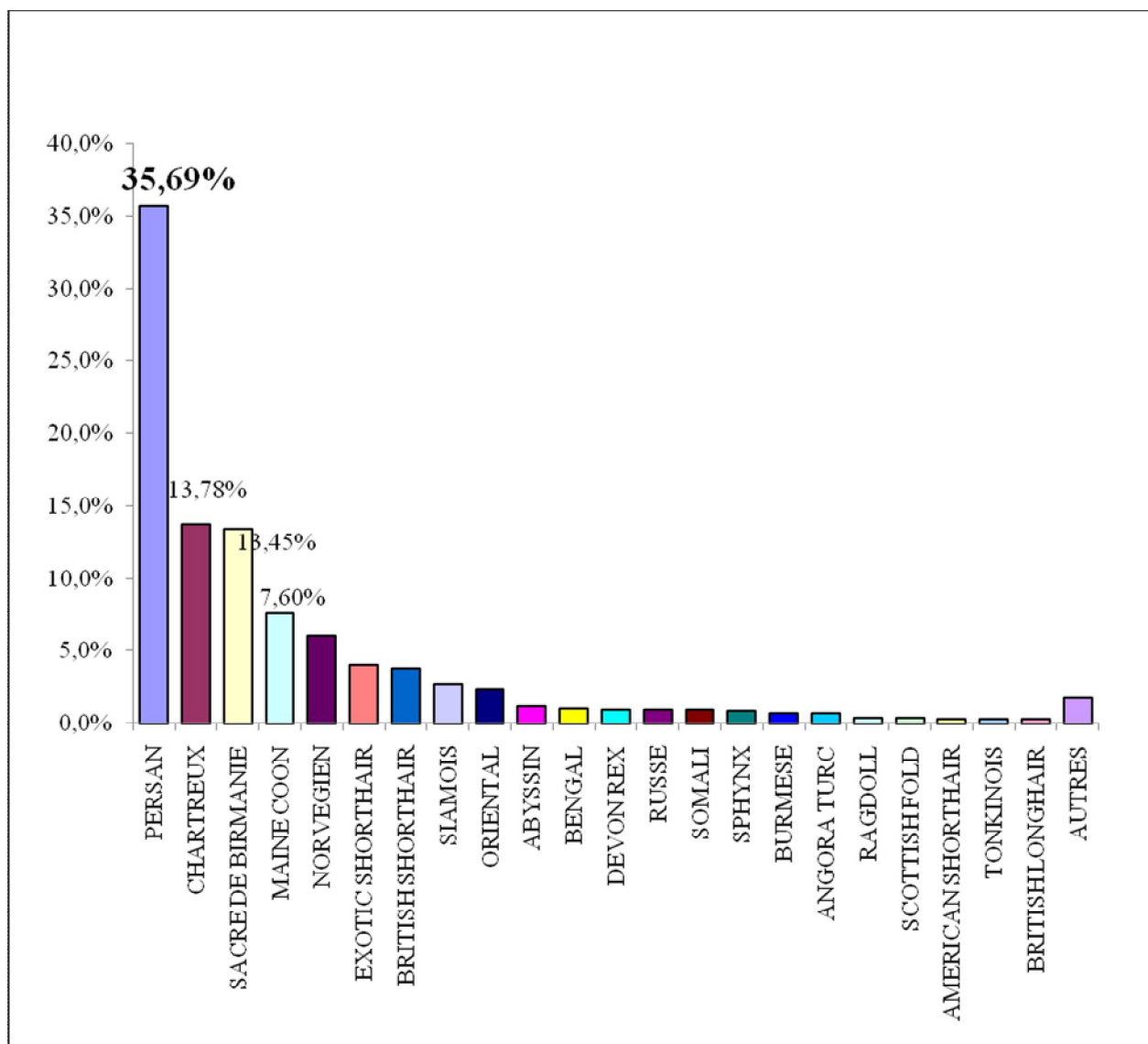


Tableau n° 5 : Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2003

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

2003		
PERSAN	4301	33,92%
SACRE DE BIRMANIE	1935	15,26%
CHARTREUX	1667	13,15%
MAINE COON	1039	8,19%
NORVEGIEN	771	6,08%
EXOTIC SHORTHAIR	578	4,56%
BRITISH SHORTHAIR	561	4,42%
SIAMOIS	308	2,43%
ORIENTAL	212	1,67%
RUSSE	142	1,12%
BENGAL	115	0,91%
ABYSSIN	114	0,90%
ANGORA TURC	109	0,86%
BURMESE	105	0,83%
SPHYNX	95	0,75%
THAI	83	0,65%
SCOTTISH FOLD	82	0,65%
SOMALI	79	0,62%
RAGDOLL	63	0,50%
DEVON REX	46	0,36%
BOMBAY	37	0,29%
BRITISH LONGHAIR	33	0,26%
CORNISH REX	28	0,22%
TONKINOIS	25	0,20%
AUTRES	151	1,19%

Figure n° 8 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2003

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

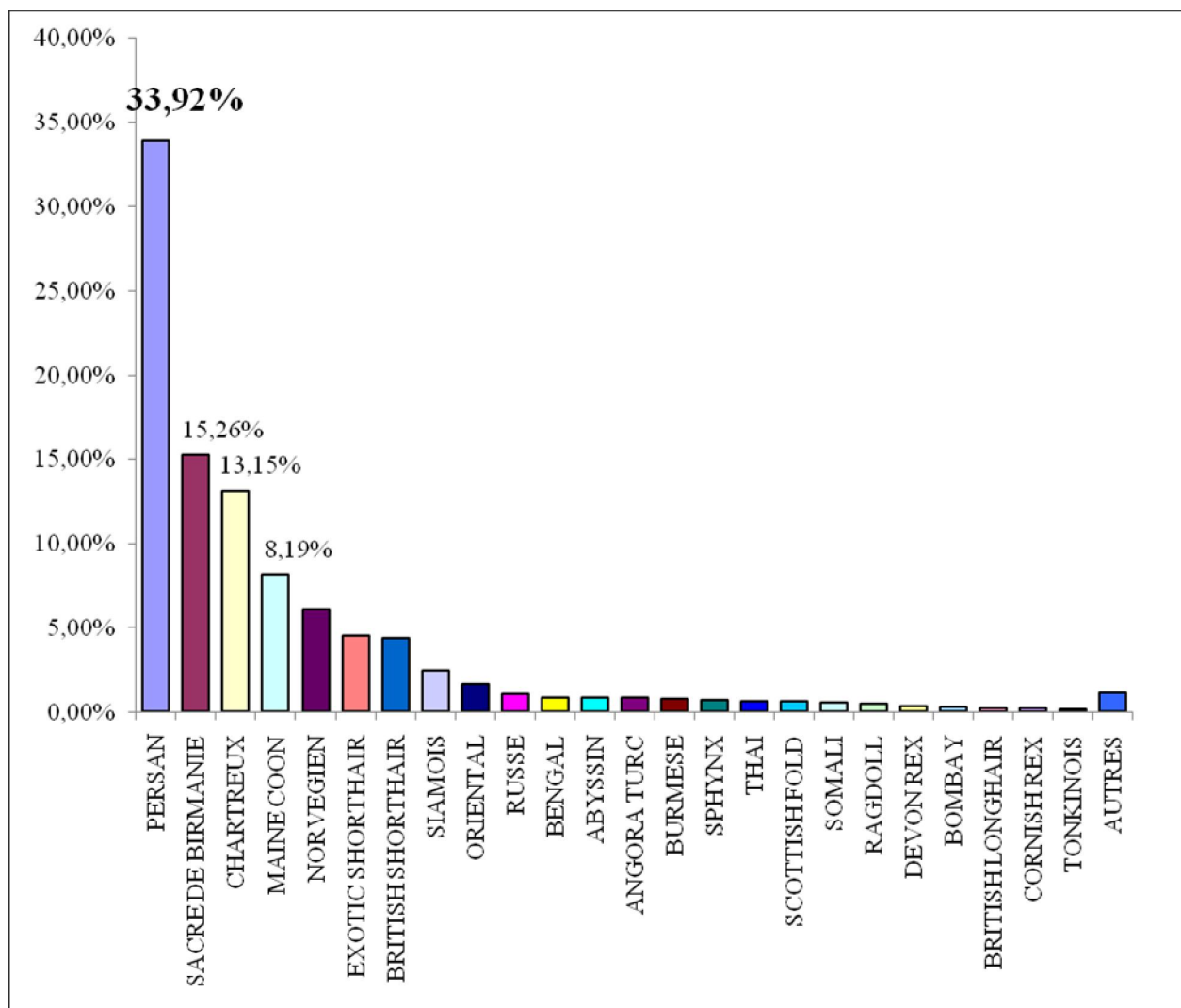


Tableau n° 6 : Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2004

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

2004		
PERSAN	4114	29,49%
SACRE DE BIRMANIE	2155	15,45%
CHARTREUX	2117	15,17%
MAINE COON	1304	9,35%
NORVEGIEN	830	5,95%
BRITISH SHORTHAIR	667	4,78%
EXOTIC SHORTHAIR	494	3,54%
ORIENTAL	250	1,79%
SIAMOIS	238	1,71%
ANGORA TURC	227	1,63%
ABYSSIN	178	1,28%
RUSSE	156	1,12%
BENGAL	141	1,01%
THAI	103	0,74%
BURMESE	97	0,70%
DEVON REX	97	0,70%
SOMALI	93	0,67%
RAGDOLL	91	0,65%
SCOTTISH FOLD	91	0,65%
SPHYNX	85	0,61%
BOMBAY	60	0,43%
BRITISH LONGHAIR	50	0,36%
MAU EGYPTIEN	50	0,36%
TURC DU LAC DE VAN	42	0,30%
CORNISH REX	37	0,27%
AUTRES	184	1,32%

Figure n° 9 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2004

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

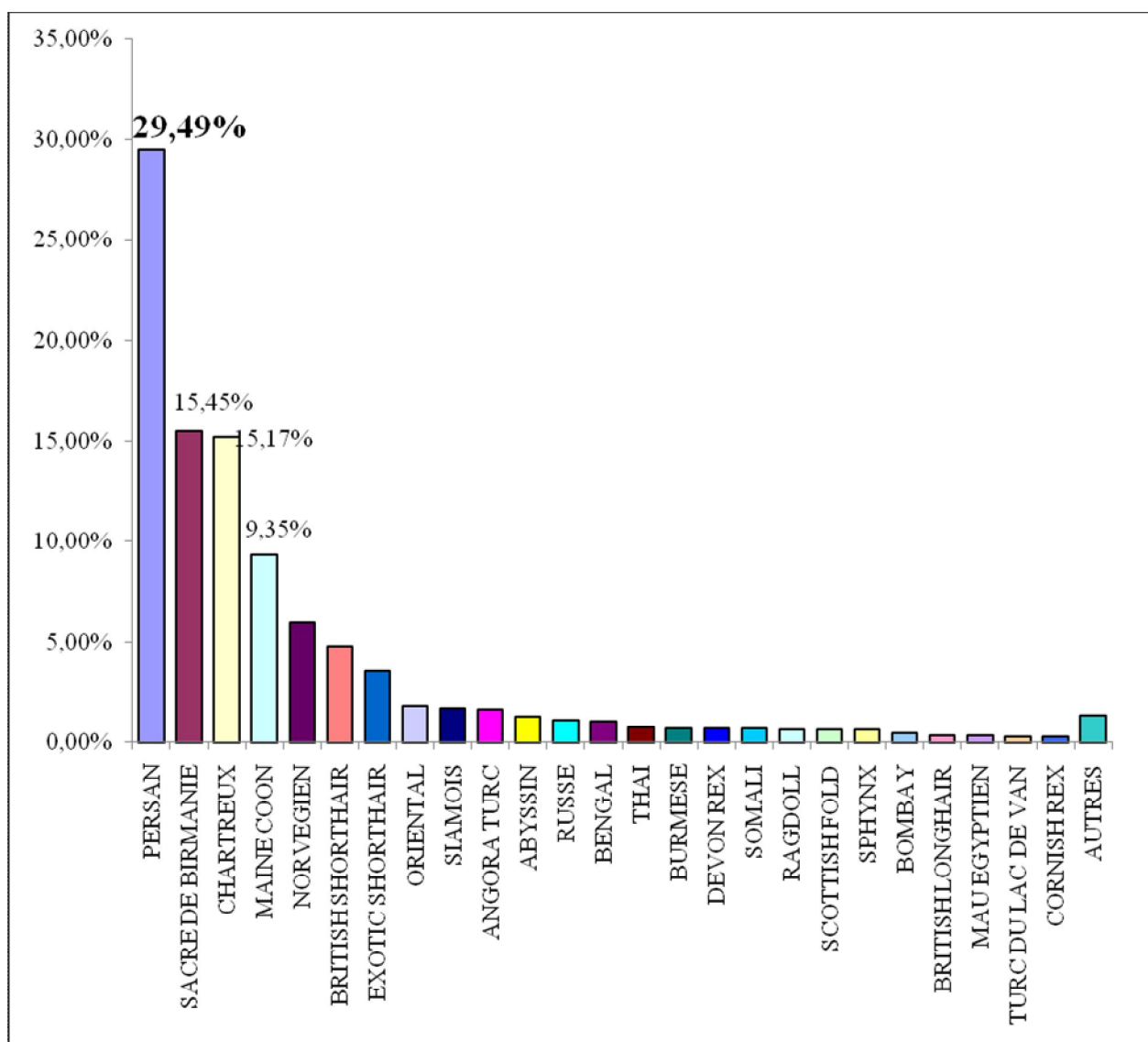


Tableau n° 7 : Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2005

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

2005		
PERSAN	3927	26,42%
SACRE DE BIRMANIE	2440	16,42%
CHARTREUX	2089	14,06%
MAINE COON	1574	10,59%
NORVEGIEN	923	6,21%
BRITISH SHORTHAIK	732	4,92%
EXOTIC SHORTHAIK	539	3,63%
SIAMOIS	291	1,96%
ORIENTAL	274	1,84%
ABYSSIN	227	1,53%
ANGORA TURC	227	1,53%
BENGAL	192	1,29%
RAGDOLL	184	1,24%
RUSSE	164	1,10%
SPHYNX	143	0,96%
THAI	134	0,90%
DEVON REX	112	0,75%
SOMALI	111	0,75%
SCOTTISH FOLD	95	0,64%
BRITISH LONGHAIR	60	0,40%
BURMESE EUROPEEN	52	0,35%
BOMBAY	51	0,34%
BURMESE AMERICAIN	47	0,32%
SINGAPURA	32	0,22%
AUTRES	243	1,63%

Figure n° 10 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2005

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

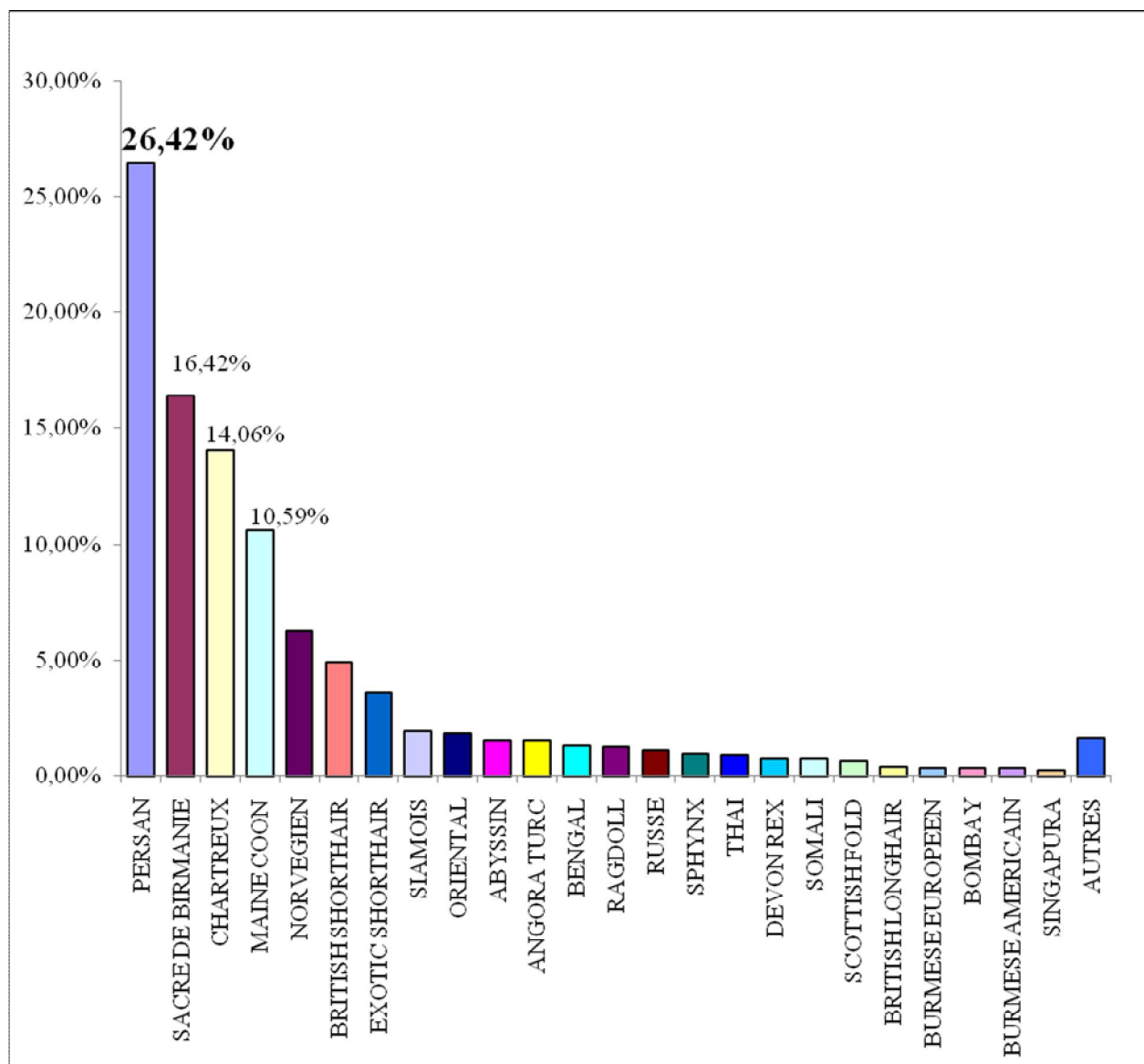


Tableau n° 8 : Nombres et proportions des chatons enregistrés au LOOF par race en 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

2006		
PERSAN	3341	22,87%
SACRE DE BIRMANIE	2524	17,28%
MAINE COON	1982	13,57%
CHARTREUX	1741	11,92%
NORVEGIEN	882	6,04%
BRITISH SHORTHAIR	866	5,93%
EXOTIC SHORTHAIR	496	3,40%
SIAMOIS	317	2,17%
RAGDOLL	290	1,99%
BENGAL	286	1,96%
ORIENTAL	262	1,79%
ABYSSIN	222	1,52%
SPHYNX	176	1,20%
ANGORA TURC	161	1,10%
SCOTTISH FOLD	130	0,89%
SOMALI	108	0,74%
BRITISH LONGHAIR	94	0,64%
THAI	93	0,64%
RUSSE	87	0,60%
DEVON REX	86	0,59%
BURMESE EUROPEEN	59	0,40%
BOMBAY	46	0,31%
MAU EGYPTIEN	42	0,29%
BURMESE AMERICAIN	35	0,24%
SIBERIEN	32	0,22%
CORNISH REX	30	0,21%
TONKINOIS	30	0,21%
AUTRES	188	1,29%

Figure n° 11 : Pourcentages de chatons enregistrés par race en 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

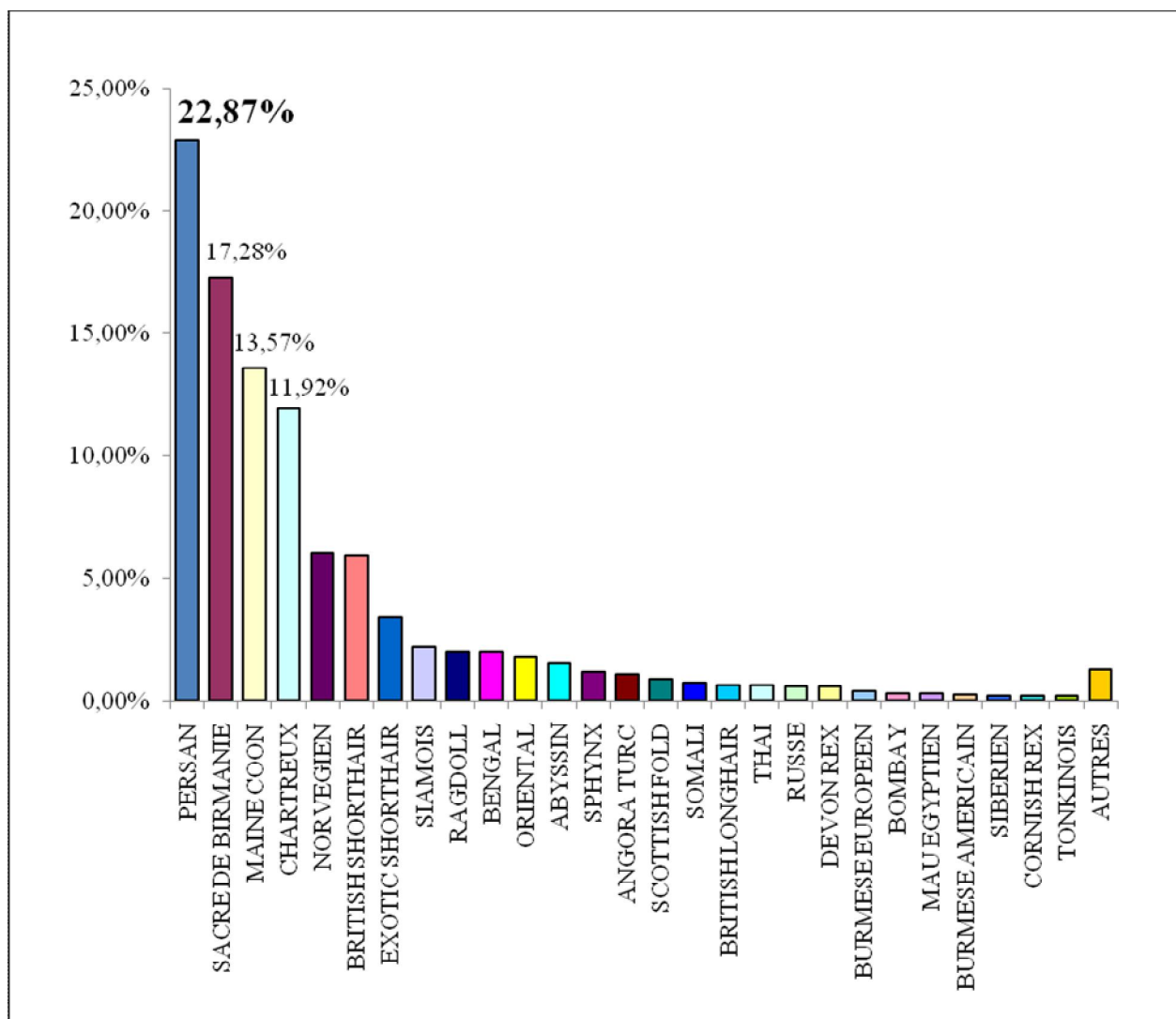


Tableau n° 9 : Groupe des 10 premières races de chat en France en fonction de leur nombre de DSN de 2002 à 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

	2002	2003	2004	2005	2006
1	Persan	Persan	Persan	Persan	Persan
2	Chartreux	Sacré de Birmanie	Sacré de Birmanie	Sacré de Birmanie	Sacré de Birmanie
3	Sacré de Birmanie	Chartreux	Chartreux	Chartreux	Maine-Coon
4	Maine-Coon	Maine-Coon	Maine-Coon	Maine-Coon	Chartreux
5	Norvégien	Norvégien	Norvégien	Norvégien	Norvégien
6	Exotic Shorthair	Exotic Shorthair	British Shorthair	British Shorthair	British Shorthair
7	British Shorthair	British Shorthair	Exotic Shorthair	Exotic Shorthair	Exotic Shorthair
8	Siamois	Siamois	Oriental	Siamois	Siamois
9	Oriental	Oriental	Siamois	Oriental	Ragdoll
10	Abyssin	Bleu Russe	Angora Turc	Abyssin	Bengal

3. Discussion

a. Un grand déséquilibre dans la représentativité des races en terme d'effectifs

D'un point de vue quantitatif, on observe une augmentation notable du nombre total de races et variétés ayant au moins 1 chaton inscrit au LOOF (42 en 2002 contre 49 en 2006). Pour expliquer les variations du nombre total de races distinctes enregistrées, il faut prendre en compte le nombre de nouvelles races qui apparaissent dans la liste, le nombre de races qui avaient disparues pendant une ou plusieurs années et qui réapparaissent, et en soustraire le nombre de races qui disparaissent sur une année (cf. figure n° 6).

Remarque : On considère les races nouvellement inscrites et réapparues par rapport à la liste de 2002 qui sert de référence dans cette étude.

On dénombre environ entre 3 et 6 races comptant au moins 1 chaton nouvellement inscrit au LOOF qui apparaissent dans la liste chaque année, entre 2 et 3 races qui réapparaissent dans la liste

chaque année, et entre 3 et 7 races qui disparaissent chaque année. Les chiffres sont variables mais le bilan est globalement positif donc le nombre de races et variétés enregistrées tend à augmenter. D'un point de vue qualitatif, les races concernées par ces fluctuations correspondent à des races à faible effectif en France ou à des NRC. A titre d'exemple, les 5 races et variétés nouvellement inscrites en 2003 sont : le Balinais, le Ceylan, le Korat, l'Ocicat et le Pixiebob PC. Ces races sont peu représentées en France et tendent à disparaître et réapparaître, à l'exception du Balinais et du Pixiebob qui se maintiennent tout de même dans la liste. Concernant les NRC, on peut citer le Nebelung qui apparaît en 2002 puis disparaît ensuite, le York Chocolate qui apparaît en 2005 et le Savannah en 2006 (cf. tableau n° 3).

Bien que certaines races aient du mal à s'installer en France, le nombre de variétés comptant au moins un chaton inscrit au LOOF tend à s'accroître légèrement. En juillet 2007, le LOOF reconnaît 53 races inscrites et 10 NRC. Cependant, les 10 premières races représentent à elles seules entre 86% et 88% des enregistrements de chatons en moyenne chaque année, ce qui laisse actuellement peu de place à la diversité.

b. Une stabilité globale dans le groupe des 10 races les plus représentées, mais des changements internes indéniables

En premier lieu, il ressort que le Persan est, et reste la race la plus souvent rencontrée en France depuis 2002. Plusieurs races sont présentes de façon stable au sein du groupe des 10 premières races : le Persan, le Sacré de Birmanie, le Chartreux, le Maine-Coon, le Chat des Forêts Norvégiennes (ou Norvégien), l'Exotic Shorthair et le British Shorthair. Seules les proportions relatives de ces différentes races varient au fil des années, dans le sens d'une diminution du pourcentage de Persans (36% en 2002 contre 23% en 2006) au profit des autres races, notamment le Maine-Coon (8% en 2002 contre 13% en 2006), qui passe en 3^{ème} position dans le palmarès en 2006, et le Sacré de Birmanie (13% en 2002 contre 17% en 2006), qui supprime le Chartreux à partir de 2003, les 4 autres races variant peu en pourcentages. Le Siamois et l'Oriental occupent de 2002 à 2005 la 8^{ème} et la 9^{ème} position au palmarès, représentant environ 2% des chatons enregistrés au LOOF. En 2006, l'Oriental semble s'essouffler au profit du Ragdoll et du Bengal : la race disparaît du palmarès et n'apparaît qu'en 11^{ème} position avec tout de même 1,8% des chatons enregistrés. A partir de la 10^{ème} place, on observe des variations notables ; de 2002 à 2006, cette 10^{ème} place est respectivement occupée par l'Abyssin, l'Angora Turc, le Bleu Russe, l'Abyssin et le Bengal. Malgré quelques variations notables, les races Abyssin, Angora Turc, Bleu Russe, Ragdoll, Bengal, Sphynx, Somali, Thaï, Rex Devon ou encore Scottish Fold, restent assez bien représentées.

c. Concordance de ces observations au regard d'autres populations de chats de race

▪ *Situation aux Etats-Unis*

Un premier élément de comparaison est celui de la situation dans d'autres pays. Le classement « TICA » des races en 2006 est donné par la figure n° 12.

Figure n° 12 : Classement « TICA » des races en fonction de leur popularité

Source : <http://www.tica.org/>

The Cat Fanciers' Association, Inc.			
Breeds In Order By Popularity			
For the period January 1 – December 31, 2006			
(Based on Registration Totals)			
Rank	Breed	Rank	Breed
1	Persian	22	American Curl
2	Maine Coon	23	Manx
3	Exotic	24	Japanese Bobtail
4	Siamese	25	Colorpoint Shorthair
5	Ragdoll	26	Turkish Angora
6	Abyssinian	27	Selkirk Rex
7	Birman	28	Siberian
8	American Shorthair	29	European Burmese
9	Oriental	30	Chartreux
10	Sphynx	31	American Bobtail
11	Norwegian Forest Cat	32	Ragamuffin
12	British Shorthair	33	Turkish Van
13	Cornish Rex	34	Bombay
14	Devon Rex	35	Korat
15	Tonkinese	36	Singapura
16	Burmese	37	Balinese
17	Ocicat	38	Javanese
18	Scottish Fold	39	Havana Brown
19	Russian Blue	40	American Wirehair
20	Egyptian Mau	41	LaPerm
21	Somali		

Si on compare le classement français au classement mondial des races en 2006, on retrouve le Persan en tête du classement. Les races Maine-Coon et Ragdoll sont également très bien placées. Parmi les races françaises, le Sacré de Birmanie reste dans le palmarès des 10 premiers, en revanche, le Chartreux n'apparaît qu'à la 30^{ème} position, et on retrouve en 8^{ème} position l'American Shorthair qui est l'homologue de « l'Européen » (TICA, en ligne).

- *Situation au sein des cliniques vétérinaire : exemple d'une clientèle de région parisienne*

⇒ Source des données et méthodologie

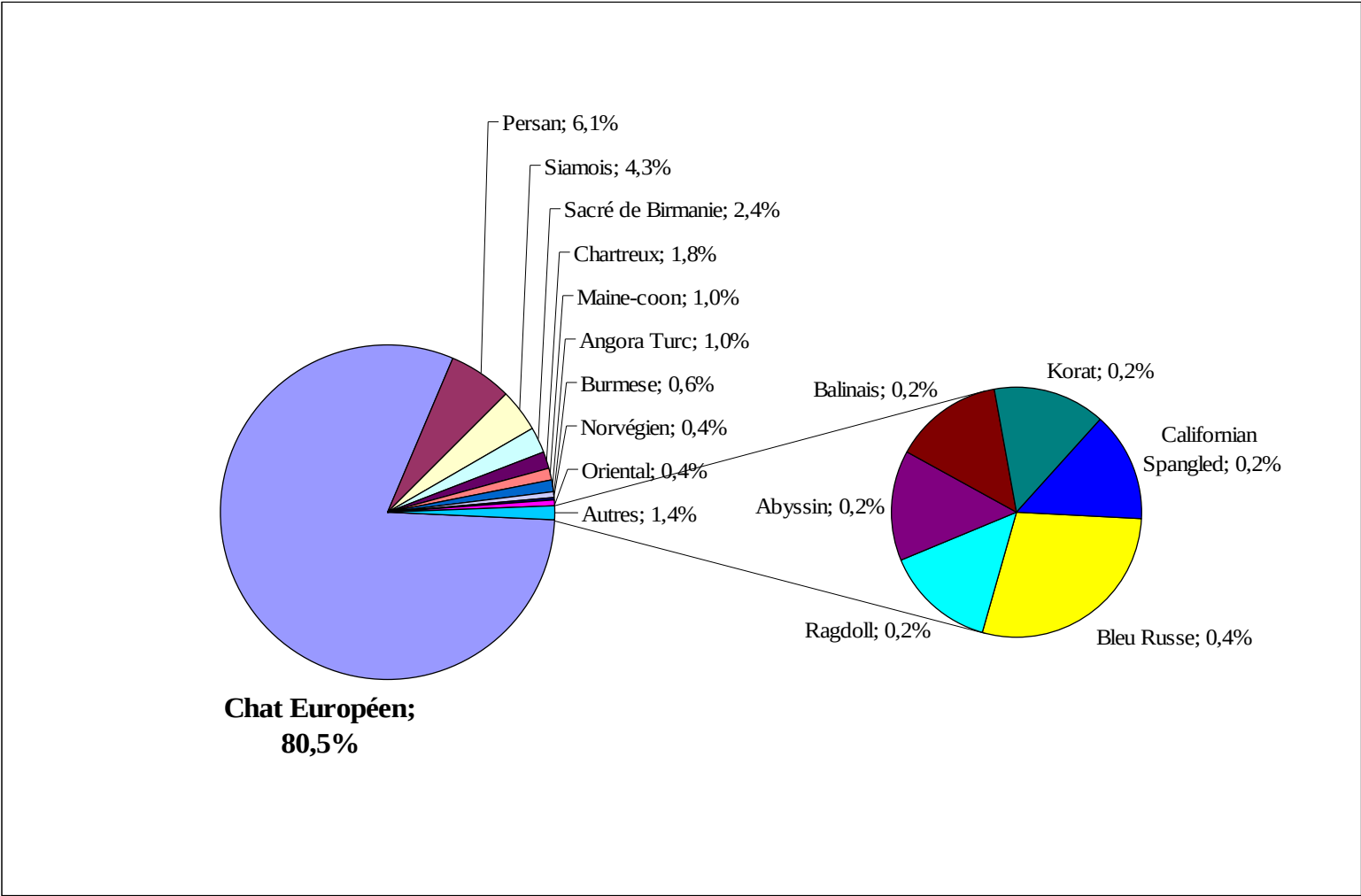
Une enquête a été réalisée en juillet 2007, de manière totalement anonyme, dans une clinique vétérinaire de région parisienne (Boulogne-Billancourt, Hauts-de-Seine), dont l'activité porte sur les carnivores domestiques principalement. Sur un échantillon de 400 clients propriétaires de chats tirés au sort, le nombre ainsi que le type racial du ou des chat(s) ont été enregistrés. Ceci a permis de calculer les pourcentages de chats de race et des différents types raciaux des chats appartenant à cet échantillon (cf. tableau n° 10 et figure n° 13).

Remarque : Les résultats obtenus n'ont pas valeur de statistiques véritables car le nombre total de propriétaires de chats au sein de la clientèle n'est pas fourni ; il s'agit simplement d'une approche qualitative.

Tableau n° 10 : Proportions relatives des différents types raciaux de chats d'un échantillon de clientèle d'une clinique vétérinaire de région parisienne

Total	Chat Européen	Persan	Siamois	Sacré de Birmanie	Chartreux	Maine-coon	Angora Turc	Burmese	Norvégien	Oriental	Bleu Russe	Ragdoll	Abyssin	Balinais	Korat	California Spangled
493	397	30	21	12	9	5	5	3	2	2	2	1	1	1	1	1
		96														
		6,1%	4,3%	2,4%	1,8%	1,0%	1,0%	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Pourcentages des chats de race	80,5%	19,5%														

**Figure n° 13 : Proportions relatives des différents types raciaux de chats d'un échantillon de clientèle d'une clinique vétérinaire de région
parisienne**



⇒ Résultats

On retiendra principalement que le chat de race représente au maximum 20% de la clientèle de cette clinique. Le « chat de maison », correspond à 80% des chats vus en consultation. Ces proportions sont supérieures aux estimations effectuées par Royal Canin pour le chat de race, cependant, il n'est pas possible d'extrapoler cette tendance à la population française totale car la clientèle de la clinique de Boulogne-Billancourt reste une clientèle relativement fortunée plus facilement amenée à acheter un animal de race qu'une clientèle d'une région moins aisée, le chat de race sera donc d'avantage médicalisé. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer des proportions par région. D'autre part, il se peut que la population raciale soit quelque peu surestimée, car certains chats sont inscrits sous une appellation de race alors qu'il s'agit de chats sans pedigree. Par exemple, de nombreux propriétaires de chats respectivement de robe « *colourpoint* » ou bleue prétendent posséder un Siamois ou un Chartreux, le chat sera alors enregistré sous cette appellation dans les dossiers de la clinique, ce qui peut fausser l'estimation.

Parmi les races enregistrées, les Persans, Siamois et Sacrés de Birmanie sont les plus représentés au sein de l'échantillon.

d. Hypothèses explicatives des stabilités et évolutions observées dans le groupe des 10 premières races

▪ *Composante historique*

Il est facile d'expliquer le succès de certaines races telles que le Persan, le Siamois ou encore l'Abyssin, qui sont depuis longtemps implantées chez les éleveurs et bien connues du grand public qui les voit depuis de nombreuses années aux expositions félines.

▪ *Composante originalité et technicité en élevage*

Le choix d'une race telle que le Persan, pour laquelle la sélection est difficile pour la qualité de fourrure, le type ou certaines variétés (Chinchilla, Golden...etc.) constitue sans doute une motivation pour les éleveurs. De même, les races présentant une certaine « originalité » (on peut citer le Bengal) rencontrent un indéniable succès.

■ Composante médiatisation

Ce phénomène est bien connu chez le chien : si une race est médiatisée au travers d'un programme télévisuel ou d'un document grand public, ceci peut déclencher une vague de demandes pour une race donnée. A titre d'exemple, on peut en partie expliquer les succès respectifs du Berger Allemand et du Colley dans les années 80 par la sortie sur les écrans des séries « Rintintin » et « Lassie ». De même, un engouement pour la race Dalmatien a succédé à la sortie sur les écrans du long métrage de Walt Disney, « Les 101 Dalmatiens ».

Le phénomène apparaît plus nuancé pour le chat. Même si il est vrai que la médiatisation semble faire d'avantage connaître une race, elle ne semble pas pour autant déclencher de vague d'achats. Par exemple, la sortie du long métrage « L'espion aux pattes de velours » de Walt Disney, qui a fait connaître la race Siamois n'a pas pour autant généré une demande de la part du public. Cependant, le Persan et le Chartreux sont depuis plusieurs années l'emblème publicitaire de 2 célèbres marques d'aliments pour chats. Cette médiatisation peut-elle expliquer une partie du succès de ces races ? La question se pose.

Cette composante permet également d'expliquer en grande partie l'apparition des races Bengal et Ragdoll dans le palmarès des 10 premiers en 2006. En effet, la participation active de leurs clubs de race respectifs à leur promotion, par l'utilisation du maximum d'outils possible et notamment d'Internet, a permis à ces 2 races de progresser et de s'implanter en France.

■ Composante culturelle

En premier lieu, il semble assez simple d'expliquer le succès de l'indétrônable Persan. Lorsque l'on interroge le grand public, le Persan apparaît être une des races les mieux connues, avec le Siamois. Le choix d'une race est aujourd'hui justifié par la recherche d'une esthétique, d'une sensation (on choisit une longueur de pelage, un type morphologique, une couleur de robe ou d'yeux) ; mais tout autant par la recherche d'un caractère bien défini. Et bien que le caractère ne soit pas noté en exposition au même titre que l'aspect, un caractère agressif reste pénalisant en exposition. Ainsi, le Persan doit son succès à son côté « peluche de luxe ». Son pelage et son faciès typiques attirent le regard et suscitent une certaine sympathie. Particulièrement docile, affectueux et patient, il est le chat « féminin » par excellence. Un acheteur sensible aux caractéristiques du Persan mais soucieux des contraintes liées à l'entretien du pelage s'orientera plus facilement vers un Exotic Shorthair (Persan à poil court) ou un British Shorthair.

Les Chartreux et Sacré de Birmanie, races d'origine française, fascinent par leur spécificité de robe. La robe « bleue » est très souvent associée au Chartreux, dans l'esprit du grand public, alors qu'elle fait également la fierté du Bleu Russe, du Korat et même de nombreux chats sans pedigree. Le Sacré de Birmanie, mais également le Ragdoll qui connaît une forte progression, allient à la fois l'originalité de la robe « *colourpoint* » du Siamois, spectaculaire mais ne nécessitant pas un entretien trop contraignant, et une morphologie équilibrée qui évoque la robustesse du « chat de maison ».

Paradoxalement et bien que très connu du grand public, le Siamois ne suscite pas le même engouement que le Persan. Au même titre que les autres races longilignes à caractère très marqué (Oriental, Abyssin et apparentés), cette race ne laisse jamais indifférent, mais les chiffres montrent que ses effectifs sont en diminution en France.

Les nouveaux favoris du grand public semblent être les races géantes à poil mi-long. Ainsi, le Norvégien mais surtout le Maine-Coon deviennent les nouvelles races à la mode. Ces chats incarnent avec douceur le naturel du chat sauvage. Les Maine-Coon sont d'ailleurs qualifiés de « Lynx miniatures ». L'association d'une beauté naturelle, imposante, d'une diversité de robes et d'un caractère doux explique en grande partie le nouveau succès de ces races.

4. Perspectives

La question qui se pose est de savoir quel est le profil idéal de la race féline grand public en France. Selon une enquête réalisée en 1990 sur 241 visiteurs interrogés lors de 3 expositions parisiennes, il avait été possible à l'époque de définir un profil du « chat idéal » vu par le grand public (Bossé, 1990). D'après 78,3% des personnes interrogées, il ressortait que le chat devait avoir un caractère « équilibré », c'est-à-dire ni trop calme, ni trop vif et indépendant. Il devait à la fois allier un côté attachant et un côté félin. Concernant la longueur du pelage, le poil mi-long arrivait en première position (41.5% de réponses positives) devant le poil court (32,4% de réponses positives) et le poil long (22.4%). A l'époque, 48% des personnes interrogées préféraient un chat au type médioligne (type « européen »), 25% un chat au type bréviligne (type « persan »), et 18% un chat au type longiligne (type « oriental »). Le public ne recherchait donc pas le « surtype », ce qui, nous le verrons par la suite, n'était pas le cas des éleveurs. Bien qu'il n'ait pas été possible de dégager des préférences en matière de couleur de robe ou encore d'yeux, il apparaissait à l'époque que le profil du chat idéal correspondait au profil du Sacré de Birmanie, et ceci expliquerait en grande partie le succès que la race a eu les années suivantes.

Il serait donc intéressant de renouveler ce type de sondage afin de voir si les tendances ont évolué et à quel type de demande les éleveurs doivent répondre afin d'orienter la sélection.

C. Analyse détaillée de l'évolution des variétés pour 6 races félines

1. Source des données et méthodologie

La source des résultats présentés ci-après est la même que celle utilisée pour évaluer la taille de la population des chatons de race déclarés au LOOF chaque année : il s'agit des DSN. Les limites de cette approche sont les mêmes que celles indiquées en A. 1. b..

2. Résultats

a. Variétés de couleurs de robe chez le Maine-Coon

L'évolution du nombre total de robes enregistrées chez le Maine-Coon, de 2002 à 2006, ainsi que le nombre total de Maine-Coon par robe et par an, de 2002 à 2006, sont présentés sur les figures n° 14 à 19.

Figure n° 14 : Nombre de variétés différentes de robes chez le Maine-Coon par an
de 2002 à 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

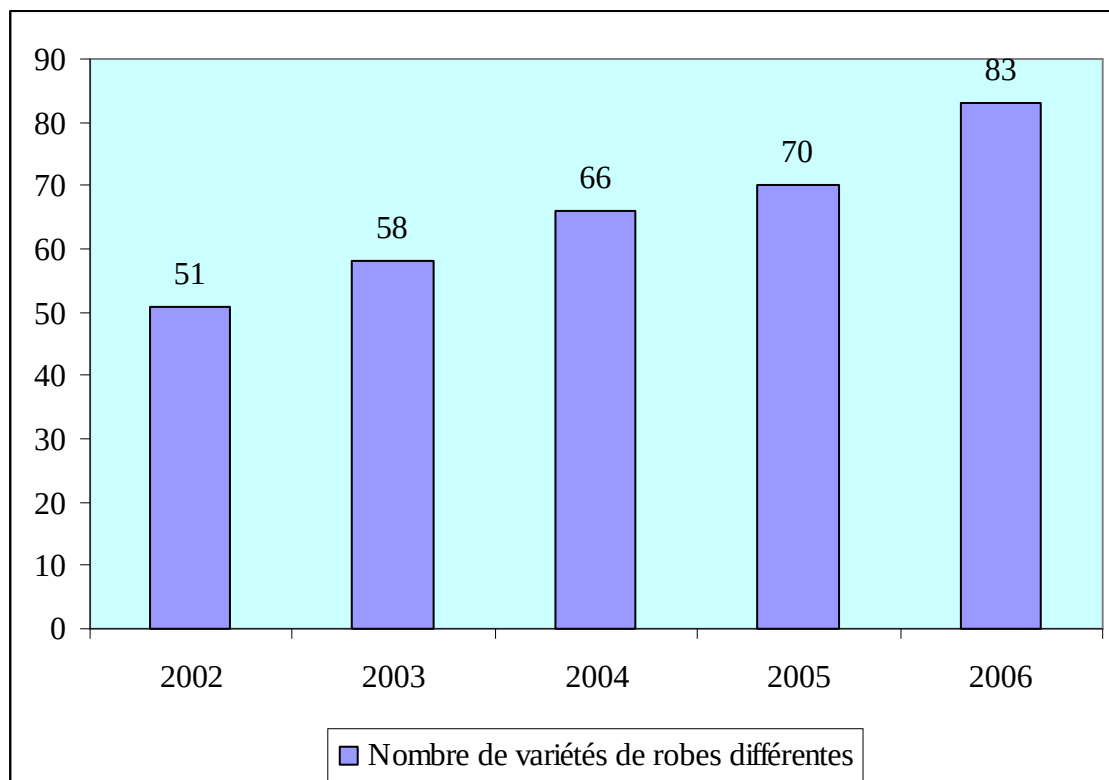


Figure n° 15 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2002

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

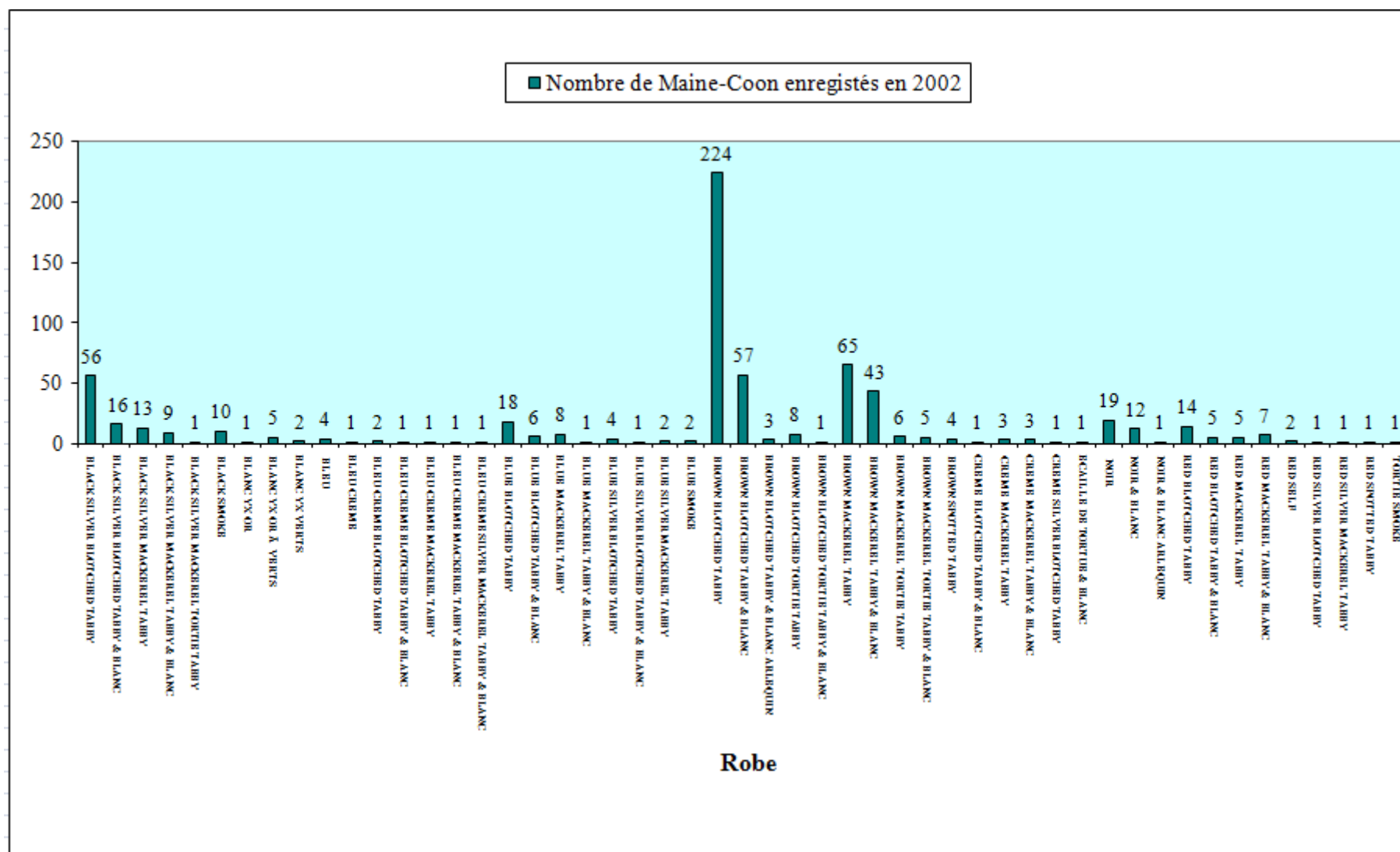
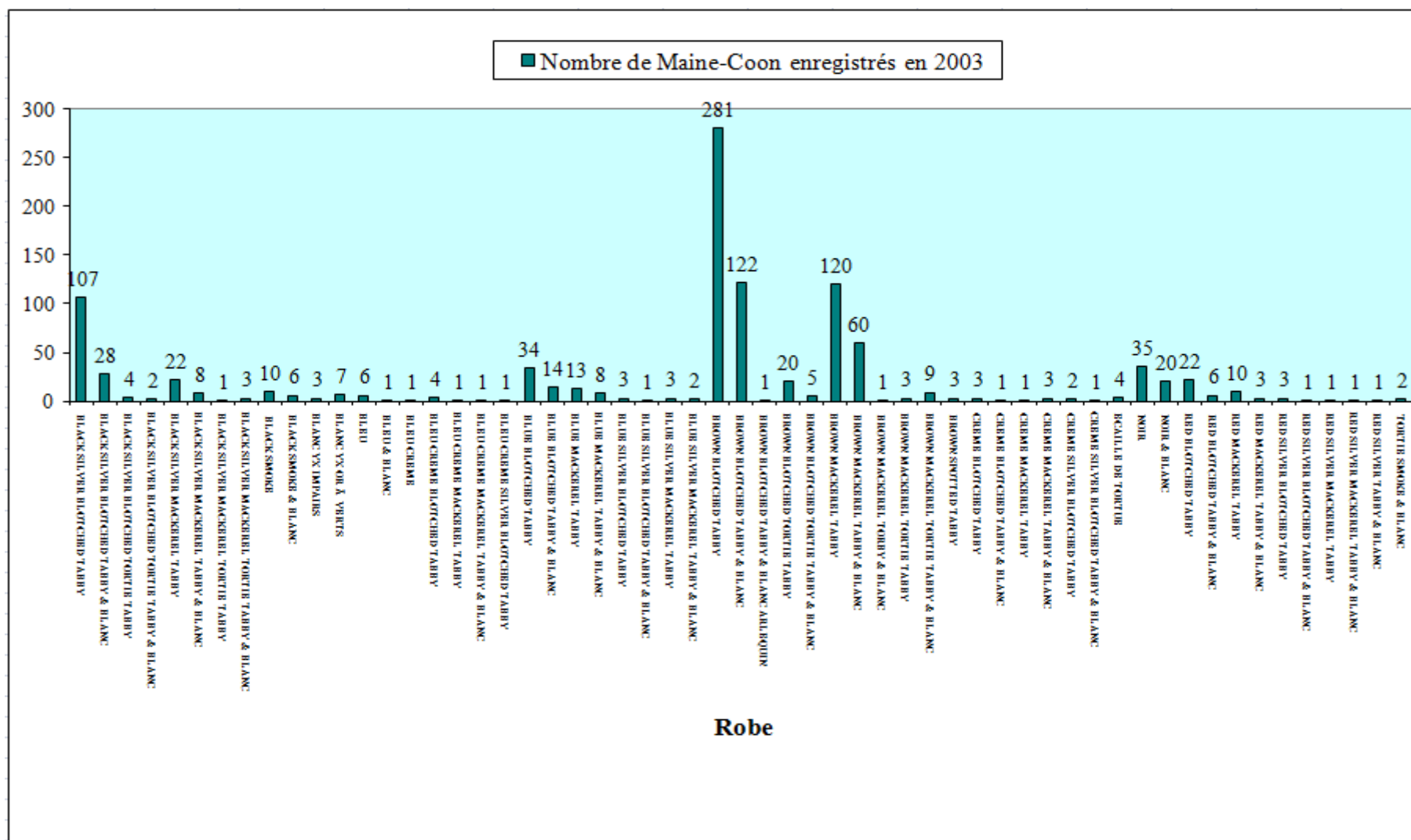


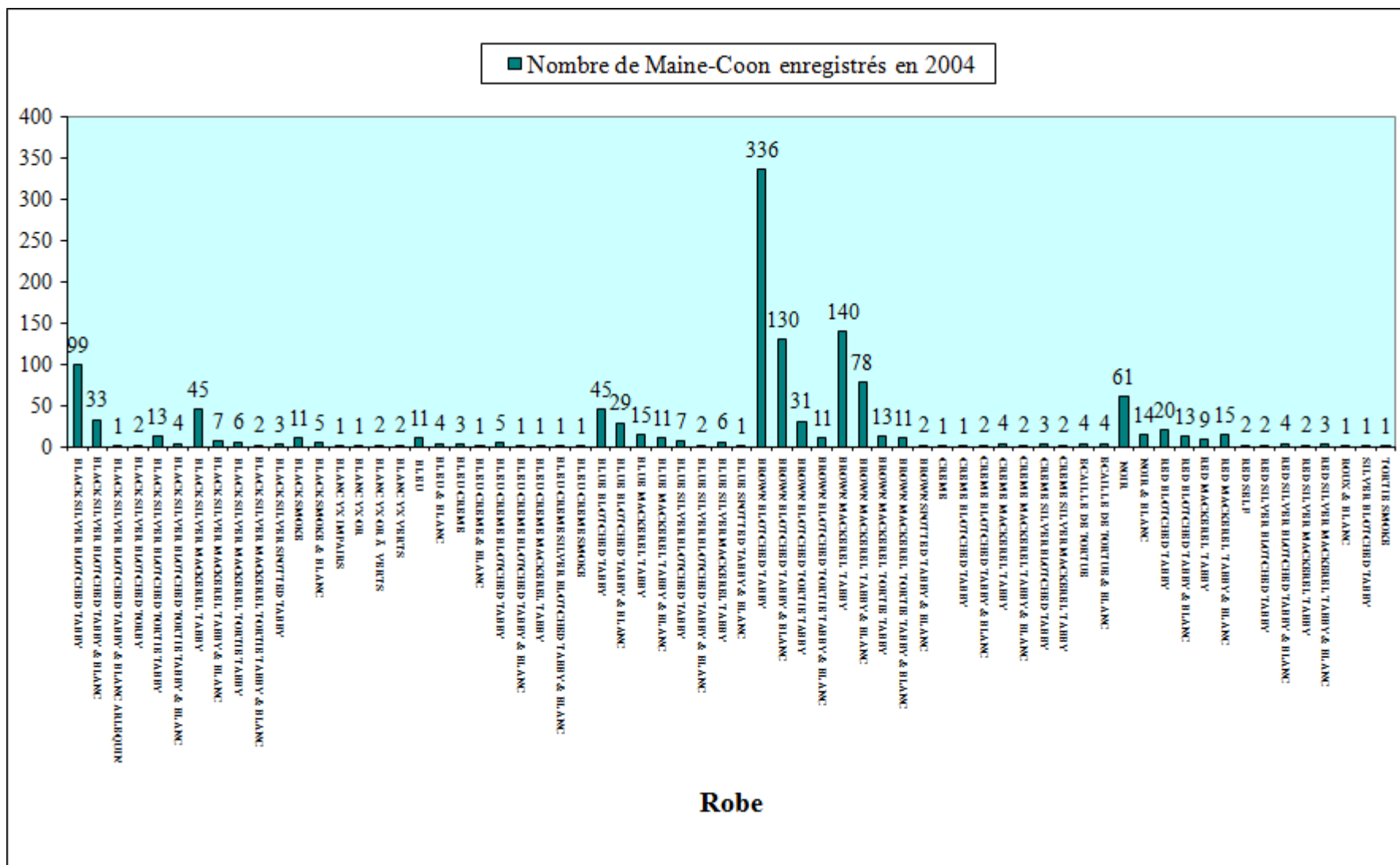
Figure n° 16 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2003

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

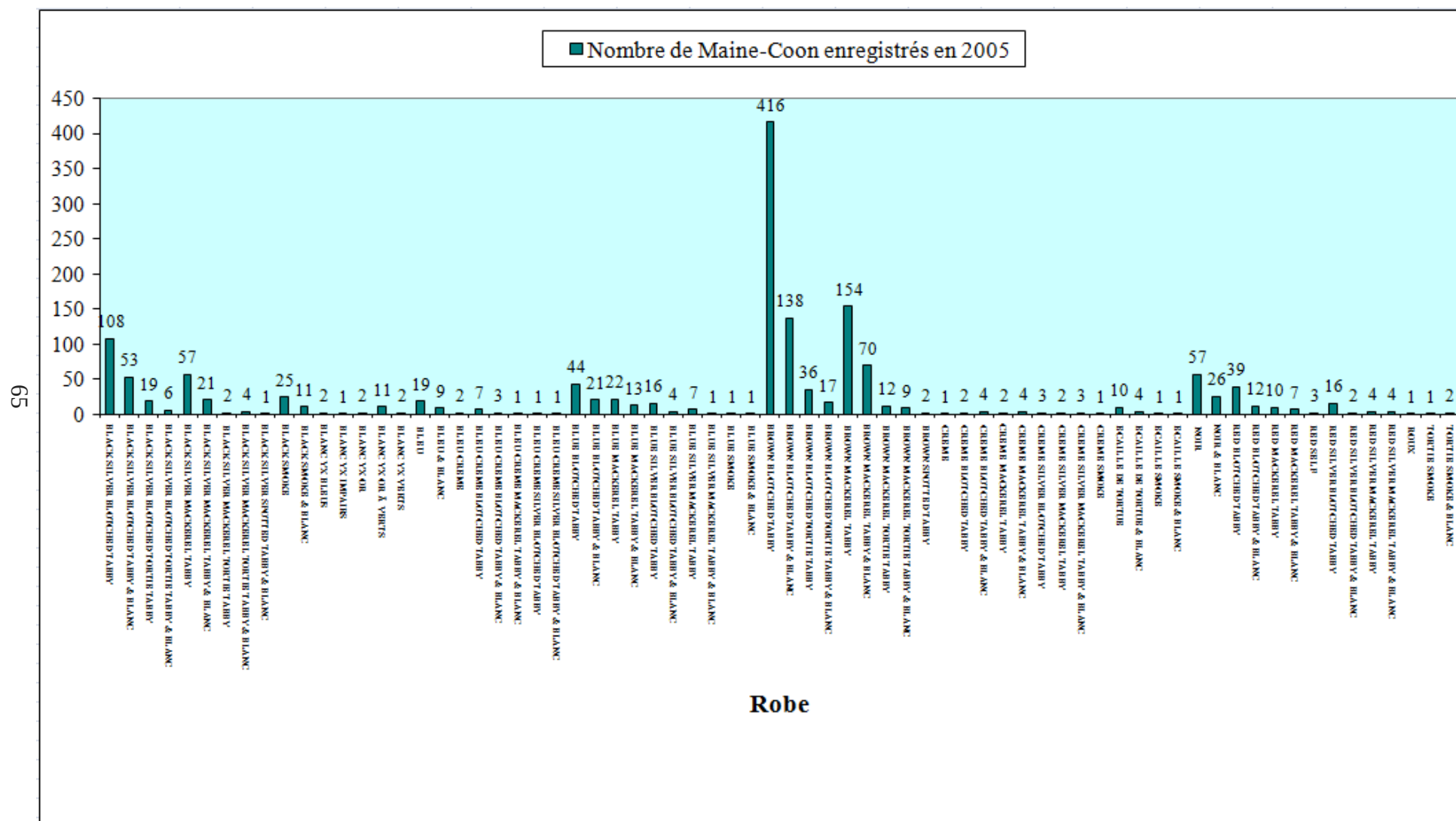
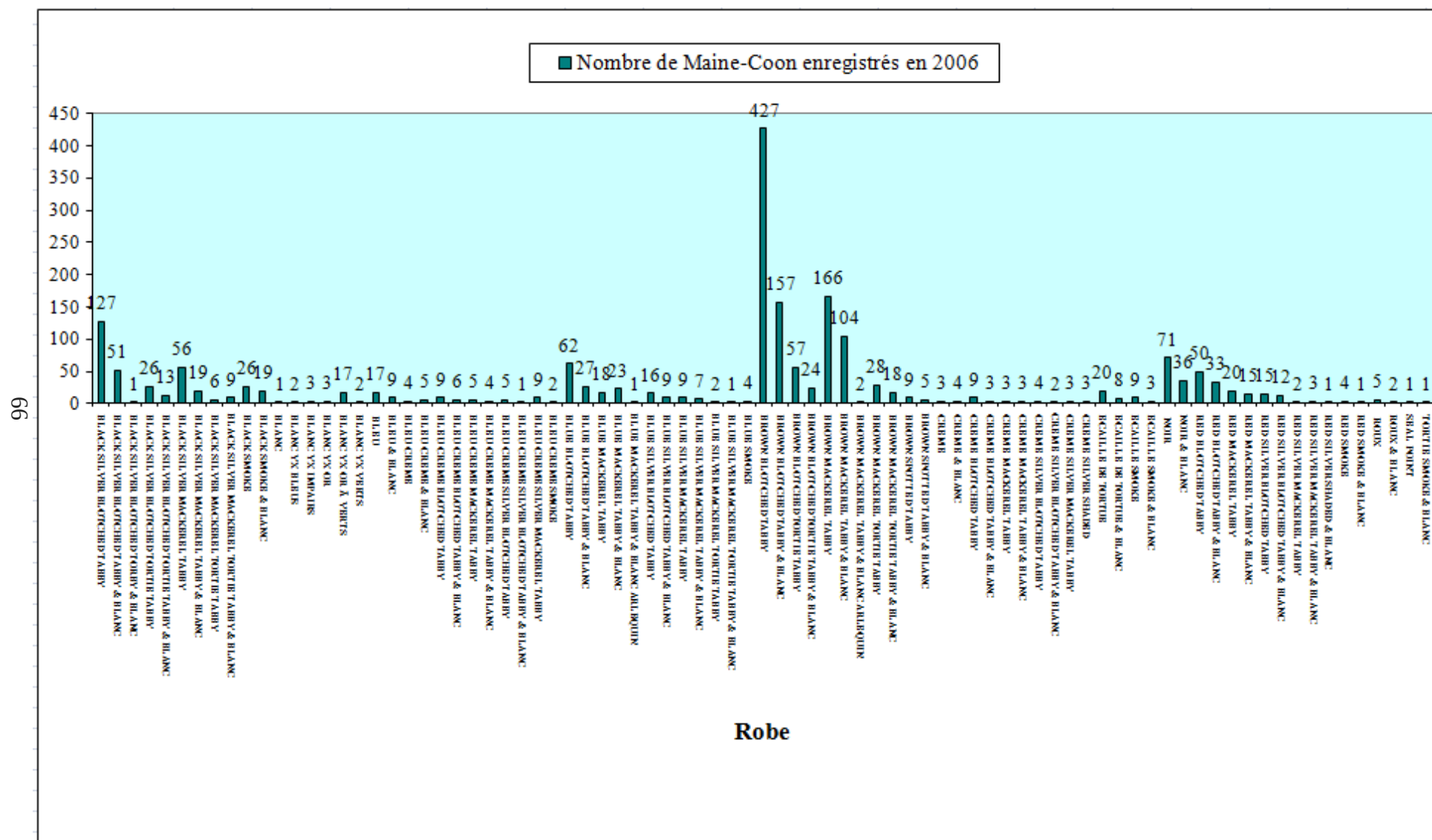


Figure n° 19 : Nombre de Maine-Coon enregistrés par robe en 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



D'un point de vue global, la figure n° 14 montre une augmentation relativement constante du nombre de variétés de robes observées chez le Maine-Coon (51 variétés en 2002 contre 83 en 2006).

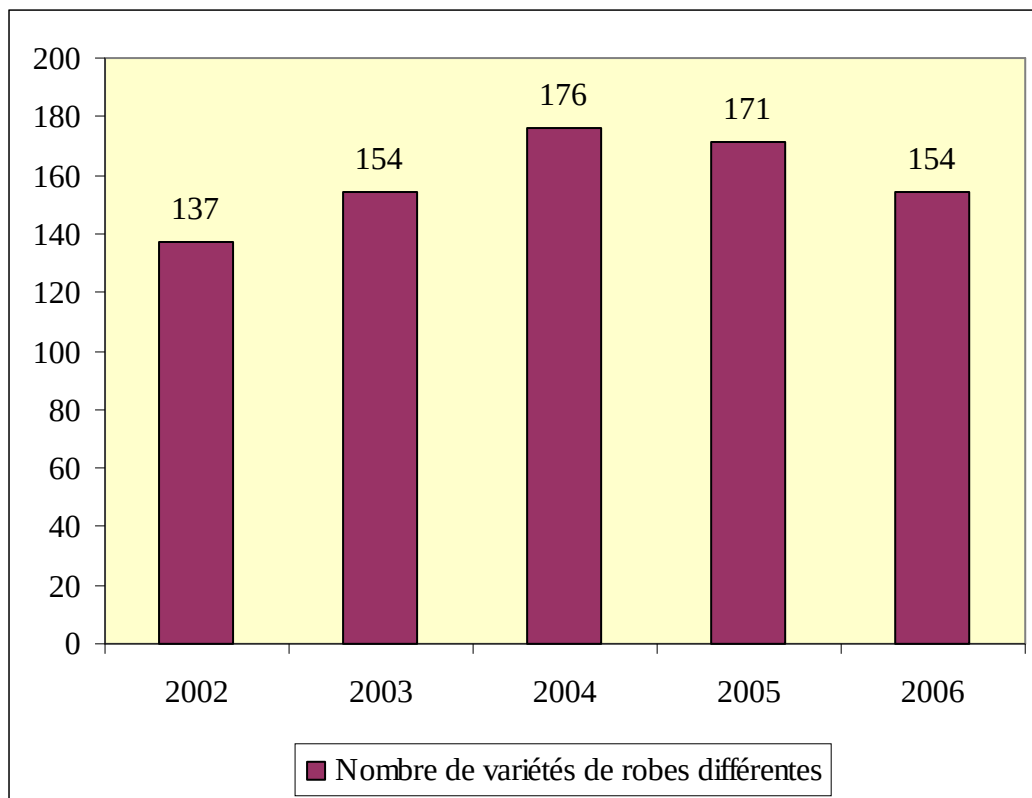
La variété Brown Blotched Tabby compte une très grande majorité de représentants et ce malgré la diversification des variétés de robes (224 soit 33,9%, en 2002, 281 soit 27,0%, en 2003, 336 soit 25,8%, en 2004, 416 soit 26,4%, en 2005 et 427 soit 21,5%, en 2006). Les variétés les plus rencontrées ensuite sont les variétés Brown Mackerel Tabby, Brown Blotched Tabby et Blanc, Brown Mackerel Tabby et Blanc et Black Silver Blotched Tabby et ce avec une certaine constance entre 2002 et 2006. On remarque que l'on précise la couleur des yeux pour les variétés de Blanc et que l'année 2003 voit la naissance d'un chaton Blanc aux Yeux Impairs. Seules les variétés « colourpoint » restent absentes car interdites chez le Maine-Coon à l'heure actuelle, cependant, il n'est pas exclu, étant donné l'importante diversification des robes, que la robe du Siamois soit introduite un jour chez le Maine-Coon, tout comme elle l'a été chez le Persan dans le passé.

b. Variétés de couleurs de robe chez le Persan

L'évolution du nombre total de robes chez le Persan, de 2002 à 2006 est présentée sur la figure n° 20.

Figure n° 20 : Nombre de variétés différentes de robes chez le Persan par an de 2002 à 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



On remarque une augmentation sensible du nombre de variétés de robes différentes entre 2002 et 2004 (137 robes différentes enregistrées en 2002 contre 176 en 2004). A partir de 2005, cette valeur stagne à 171 variétés différentes pour finalement diminuer en 2006 et repasser à 154, même valeur qu'en 2003.

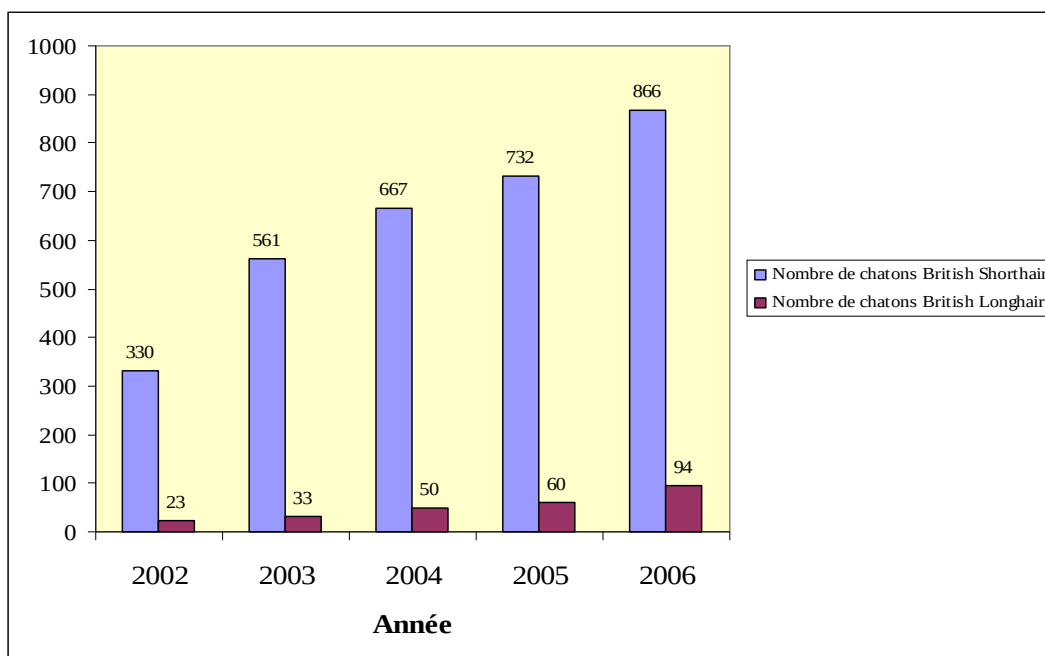
Remarque : Les chiffres exacts ne sont pas cités dans l'étude mais chez le Persan, les variétés Chinchilla et Black Silver Shaded comptent de nombreux représentants.

- c. Variétés de longueur de poils pour le British, le Siamois, l'American Curl et le Pixiebob

L'évolution du nombre de chatons enregistrés pour les variétés British Shorthair *versus* British Longhair, Siamois *versus* Balinais, American Curl PC *versus* American Curl PL, Pixiebob PC *versus* Pixiebob PL, ainsi que l'évolution de leurs proportions relatives sont présentées sur les figures n° 21 à 23 et 24 à 28.

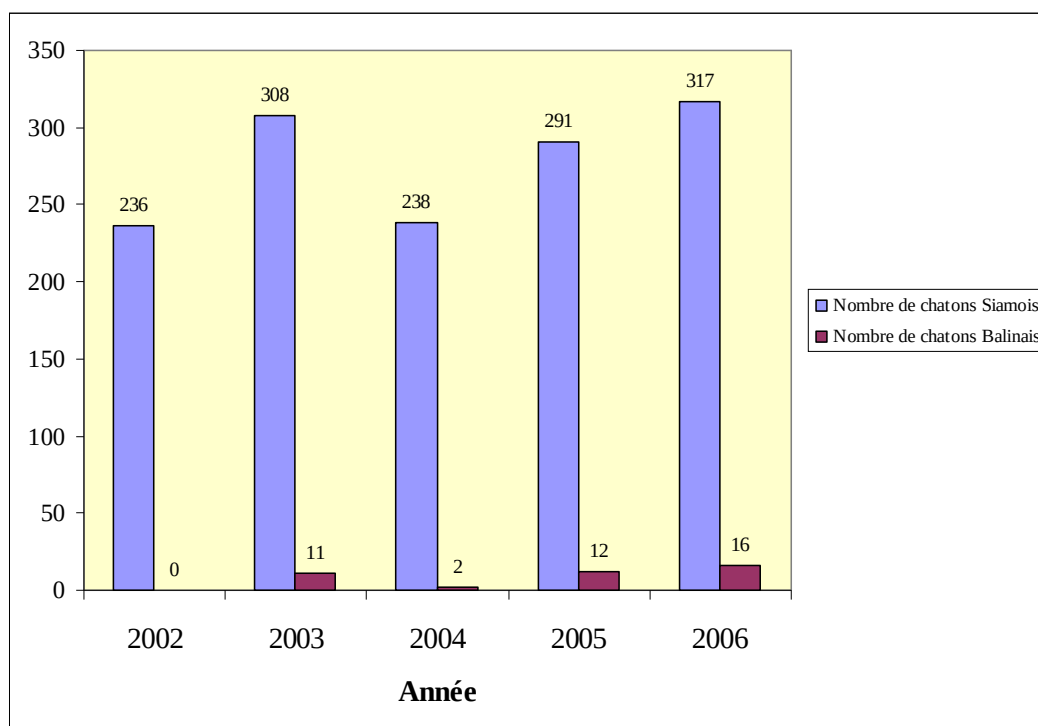
**Figure n° 21 : Nombre de chatons enregistrés par an
pour les variétés British Shorthair et Longhair, de 2002 à 2006**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



**Figure n° 22 : Nombre de chatons enregistrés par an
pour les variétés Siamois et Balinais, de 2002 à 2006**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



**Figure n° 23 : Nombre de chatons PC et PL enregistrés par an de 2002 à 2006
pour l'American Curl et le Pixiebob**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

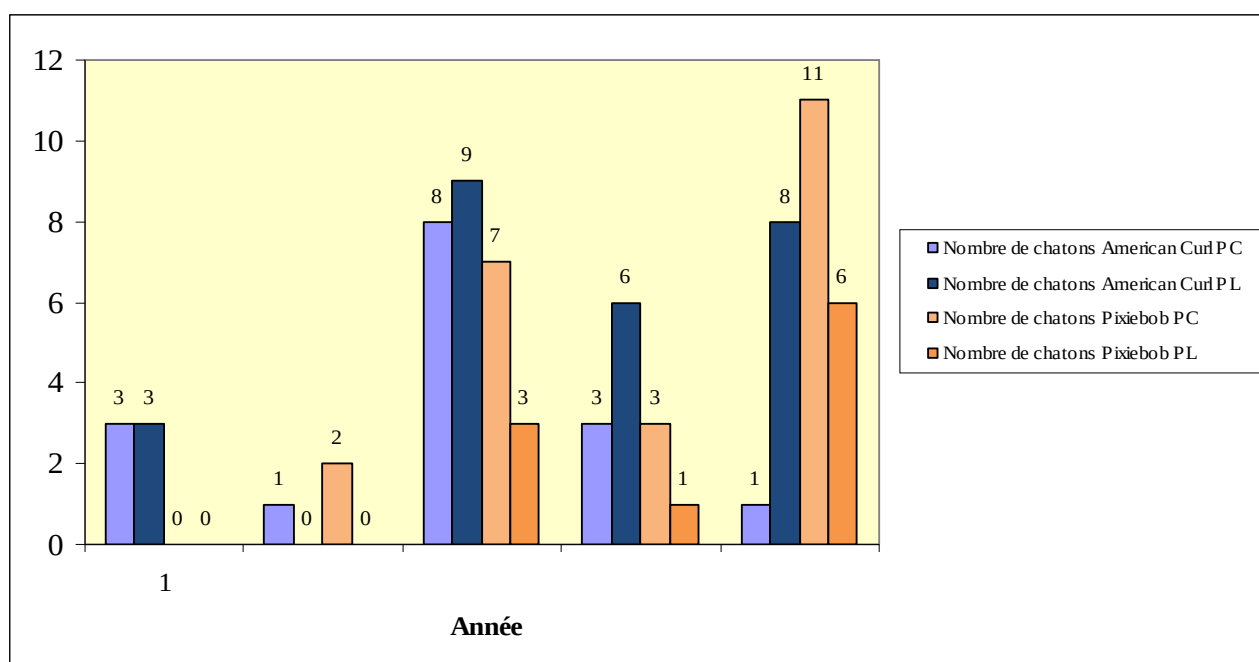


Figure n° 24 : Evolution des proportions relatives des variétés Shorthair et Longhair pour la race British, de 2002 à 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

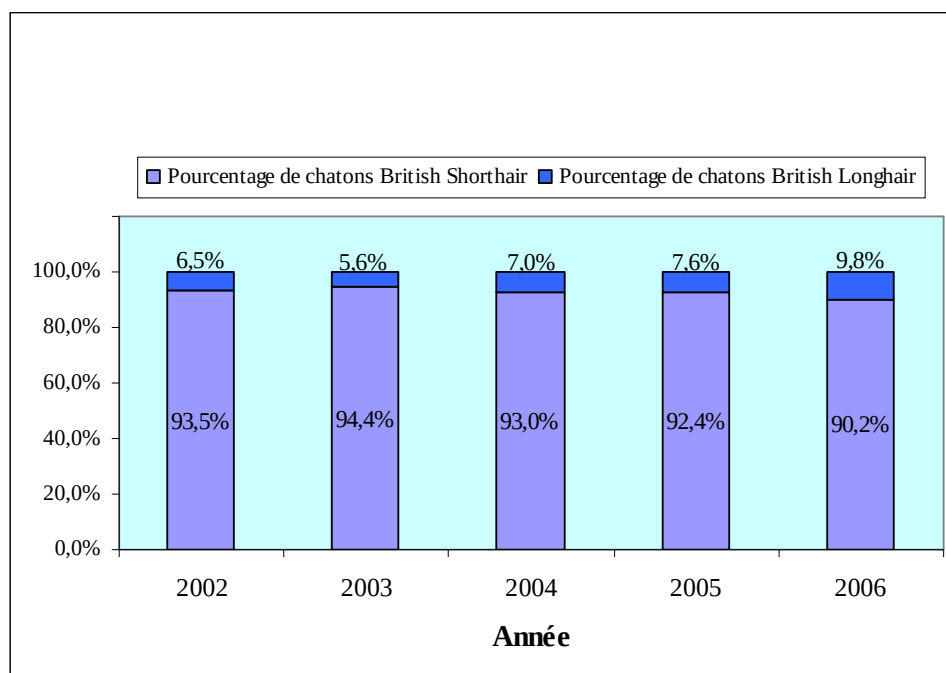
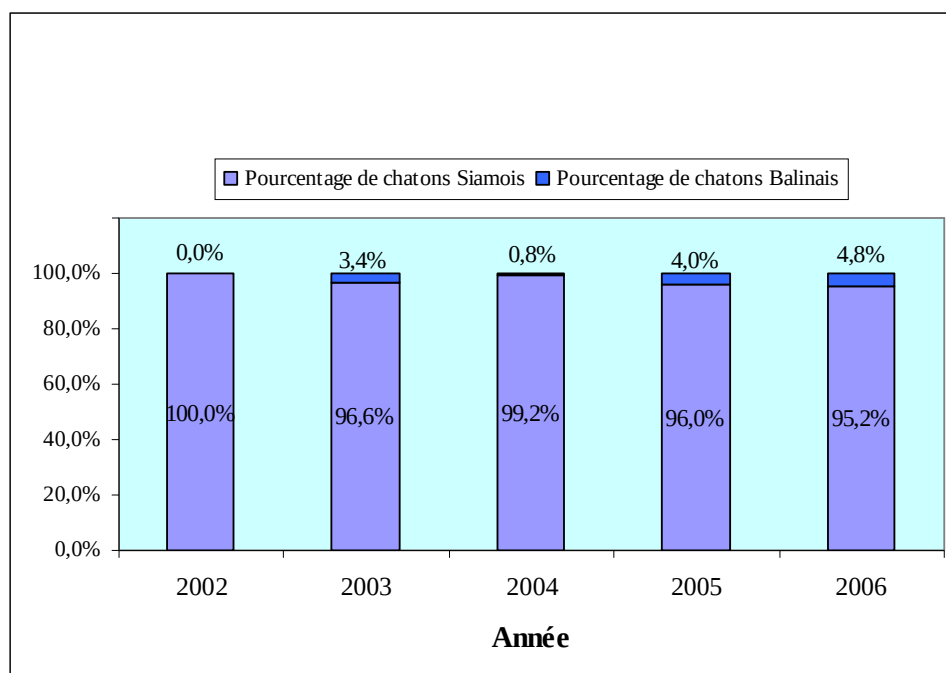


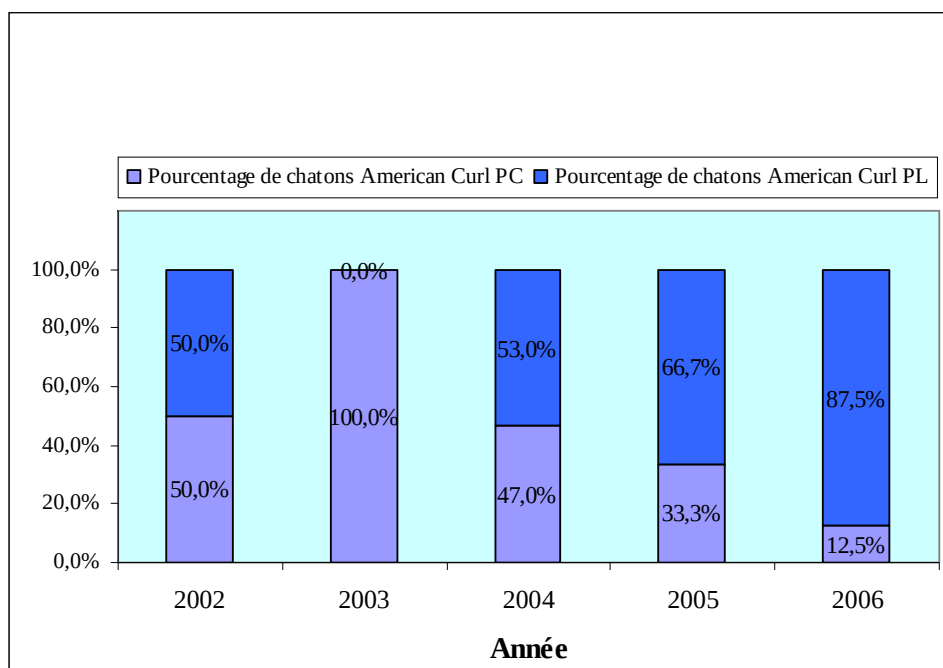
Figure n° 25 : Evolution des proportions relatives des variétés Siamois et Balinais, de 2002 à 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



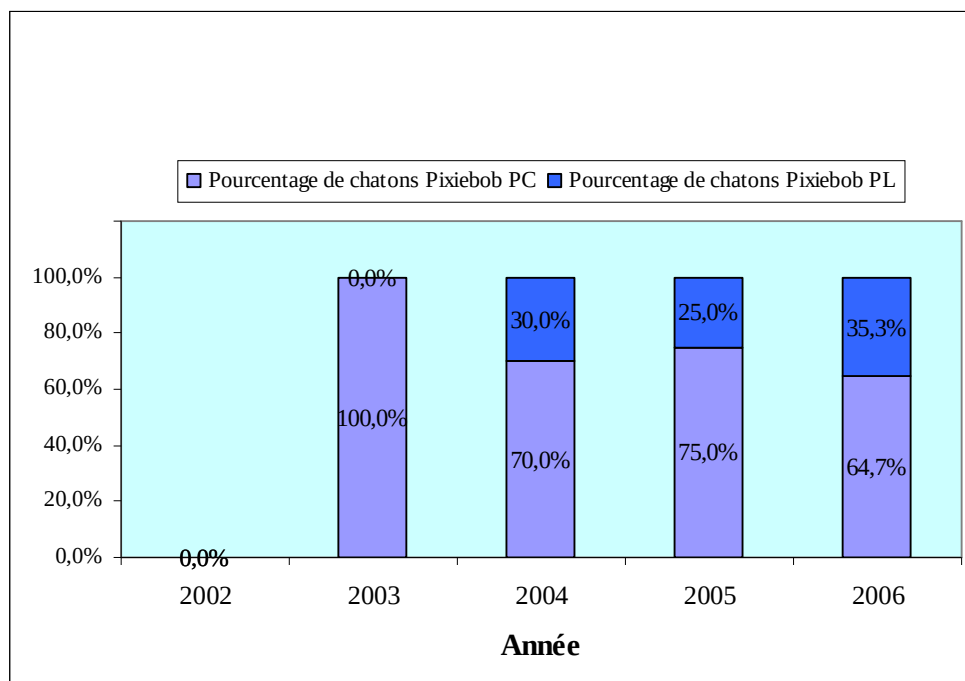
**Figure n° 26 : Evolution des proportions relatives des variétés PC et PL
pour la race American Curl, de 2002 à 2006**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



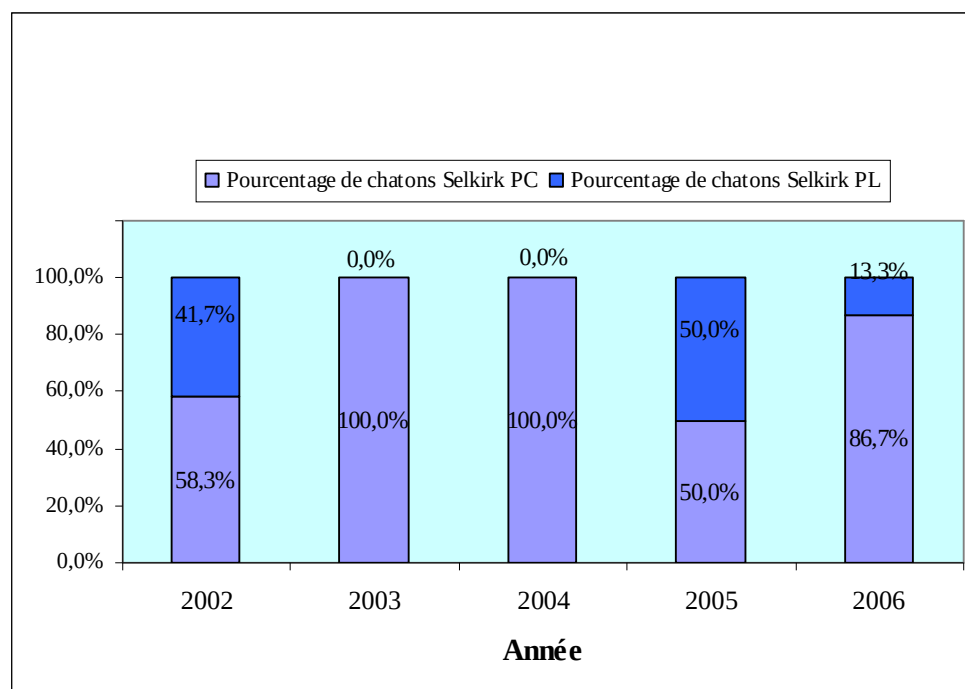
**Figure n° 27 : Evolution des proportions relatives des variétés PC et PL
pour la race Pixiebob, de 2002 à 2006**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



**Figure n° 28 : Evolution des proportions relatives des variétés PC et PL
pour la race Selkirk Rex, de 2002 à 2006**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF



Les figures n° 21 à 23 permettent de visualiser les effectifs à partir desquels on a effectué l'étude. Pour la race British, on travaille sur une population comprise entre 300 et 900 chatons, on a donc une grande chance d'obtenir des résultats représentatifs. Il en est de même pour l'étude Siamois/Balinois qui comptabilise environ 300 chatons. En revanche, pour les autres races, les effectifs sont relativement faibles et variables bien qu'en sensible augmentation, il sera donc plus difficile d'interpréter avec fiabilité les résultats.

Pour le British, il apparaît clairement que la variété Shorthair est bien plus représentée que la variété Longhair, le pourcentage de chatons Longhair restant à peu près constant et compris entre 5,6% et 9,8% entre 2002 et 2006. La tendance est davantage marquée avec les faibles proportions de Balinois par rapport aux Siamois avec au maximum 4,8% de Balinois en 2006. La variété PC est également majoritairement représentée pour la race Pixiebob (64.7% en 2006), alors que la variété PL semble devenir majoritaire au fil des années chez l'American Curl (50% en 2002 contre 87,5% en 2006). Les résultats sont très variables pour la race Selkirk Rex.

3. Discussion

Malgré la faible proportion de chats de race en France, on constate une importante diversification des races, aussi bien en nombre qu'en nombre de variétés au sein d'une même race. Ce phénomène se démontre chez le Persan et encore plus chez le Maine-Coon avec une augmentation constante et quasi linéaire du nombre de variétés de robes distinctes. Dans un contexte de promotion des races de chat en France, les éleveurs sont soucieux de conquérir un large panel d'acheteurs potentiels et recherchent la diversification dans les couleurs de robes si le standard l'autorise. En théorie, le Maine-Coon ne peut être croisé avec aucune autre race. Cette diversification des couleurs peut nécessiter le recours à des croisements type « introgression » pour certaines races. A titre d'exemple, l'introduction de la robe « *colourpoint* » chez le Persan a amené les éleveurs à croiser leurs Persans avec des Siamois. Ce métissage, outre un intérêt esthétique évident, présente un intérêt sanitaire par l'apport de gènes nouveaux au sein d'une population génétique fermée.

En termes de longueur de pelage, les préférences des acheteurs sont complexes à analyser. Ainsi, les 3 races préférées des Français en 2006 sont des races à poil long (Persan) ou mi-long (Sacré de Birmanie, Maine-Coon). Il est indéniable que les pelages longs et mi-longs sont assez en faveur actuellement. Toutefois, une analyse plus détaillée serait nécessaire pour vérifier si le poil du Persan, qui nécessite un entretien contraignant, est vraiment prisé du grand public. Il se pourrait que cette race soit en fait actuellement préférentiellement présente chez les éleveurs et non chez le grand public. En effet, pour un éleveur, la difficulté à entretenir le pelage et à valoriser ce travail en exposition peut constituer un challenge intéressant. Plus généralement, la répartition des chats des différentes races entre éleveurs et particuliers serait une donnée intéressante à connaître pour mieux appréhender les aspirations du grand public et orienter la sélection et la promotion des races.

D. Perspectives générales concernant la promotion des races

Une promotion efficace est un travail d'équipe impliquant la participation de tous les acteurs du monde félin, aussi bien celle du LOOF, des associations et clubs de races que celle des éleveurs. Elle nécessite une importante participation des éleveurs aux expositions félines, en particulier aux expositions généralistes qui peuvent présenter au public, en un seul lieu, une trentaine de races différentes avec quelques représentants de races à faible effectif ou encore de NRC telles que le Bobtail Japonais et le Munchkin Cat (Aniwa, en ligne).

Outre les expositions félines, la promotion implique l'utilisation du plus grand nombre d'outils publicitaires et médiatiques mis à la disposition des différents acteurs. Elle englobe la publication d'articles ou de fiches de races dans des revues animalières, au même titre que la diffusion de reportages consacrés aux races dans des émissions télévisuelles à succès. Le LOOF a aussi récemment publié plusieurs fiches raciales qui sont largement utilisées lors des expositions félines pour mieux faire connaître les diverses races au grand public. L'utilisation des races comme emblèmes de différentes marques d'aliments pour chats semble constituer un outil intéressant. L'arrivée d'internet dans les foyers ces dernières années a permis d'agrandir considérablement l'ensemble des outils de communication et de nombreux sites internet construits par le LOOF, les organismes généralistes ou autres portails consacrés aux animaux de compagnie permettent de découvrir les races félines. L'accès à internet a également permis aux éleveurs de faire connaître leur élevage et leurs animaux au travers de sites parfois très détaillés.

II. ETUDE DES CARACTERISTIQUES DES ELEVAGES FELINS EN FRANCE

A. Catégorisation des élevages félines en France

1. Catégorisation légale des élevages

Selon la loi du 6 janvier 1999 :

« On entend par élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins 2 portées par an ».

Tout possesseur de chattes qui vend au minimum 2 portées de chatons par an, n'est donc plus éleveur « amateur » mais devient éleveur « professionnel » au sens légal du terme. Cette activité oblige, entre autres contraintes légales, à l'obtention d'un certificat de capacité justifiant des connaissances et des compétences nécessaires (cf. III) (Bastide et Casseleux, 2007).

Toutefois, éleveurs « amateurs » et « professionnels » doivent respecter les mêmes règles lors de la vente ou cession d'animaux. Ainsi, selon la loi du 6 janvier 1999 :

« Tous les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le Ministère de l'Agriculture. (...) L'identification est à la charge du cédant. »

L'éleveur est donc tenu d'identifier au préalable tout animal qu'il donne ou qu'il vend par tatouage ou puce électronique. La vaccination n'est pas obligatoire contrairement à l'identification.

« La cession, à titre gratuit ou onéreux, des chiens et chats (...) est interdite dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux sauf dérogation préfectorale. »

L'éleveur est donc tenu d'assurer la cession dans un lieu prévu à cet effet, afin d'assurer un contrôle sanitaire.

« Seuls les chiens et chats âgés de plus de 8 semaines peuvent faire l'objet d'une cession, à titre onéreux. »

L'animal doit donc être âgé de 2 mois minimum et donc être sevré s'il est destiné à être vendu, en revanche, le don n'impose aucun âge minimal.

« Toute publication d'une offre de cession de chats ou de chiens, quel que soit le support utilisé, doit comporter : l'identification de la portée (le numéro de SIRET, ou le

numéro de tatouage ou puce de chaque animal, ou le numéro de la mère et le nombre d'animaux de la portée), l'âge des animaux, l'inscription ou non à un livre d'origines. » (Bastide et Casseleux, 2007).

Les annonces de cession sont donc soumises à des règles bien précises. De plus, un certain nombre de documents sont requis lors de toute vente ou don :

- Une attestation de cession
- La carte d'identification
- Le pedigree
- Un document d'information
- Le certificat de bonne santé datant de moins de 15 jours

Les élevages « professionnels », au sens légal du terme, doivent satisfaire à des exigences spécifiques d'un point de vue fiscalité. En effet, pour l'élevage considéré comme une activité agricole source de bénéfices, la déclaration professionnelle doit avoir lieu dès la deuxième portée auprès du CFE. Ce service permet aux exploitants agricoles, individuels ou en société, d'effectuer en une seule démarche diverses formalités : création, modification ou cessation d'entreprise agricole. Cette déclaration professionnelle comporte (Bastide et Casseleux, 2007) (CFE, en ligne):

- L'enregistrement INSEE
- L'enregistrement MSA
- La déclaration aux services fiscaux
- L'inscription au régime de la TVA

L'enregistrement à l'INSEE implique de s'adresser à la Chambre d'Agriculture du département afin de remplir un formulaire qui comporte le descriptif de l'exploitation. Celle-ci se voit ensuite attribuer un numéro SIREN (numéro de l'entreprise) et un numéro SIRET (numéro de l'établissement). Ces formalités sont gratuites. L'enregistrement à la MSA se fait par l'intermédiaire du CFE, ainsi que la déclaration d'activité aux services fiscaux et l'inscription au régime de la TVA (Bastide et Casseleux, 2007).

2. Autre catégorisation des éleveurs

Selon un rapport COPERCI effectué en 2005 sur la gestion des races de l'espèce canine, et transposé à l'espèce féline, on distingue 4 grandes catégories de vendeurs de chatons (AFAS, en ligne) :

- les « éleveurs amateurs » qui correspondent à des particuliers propriétaires d'une ou plusieurs reproductrices et parfois d'un ou plusieurs mâles, n'ayant pas d'ambition lucrative particulière mais un souci de technicité et souvent une passion très marqués ;
- les « éleveurs occasionnels » qui sont des particuliers qui possèdent une femelle en âge de reproduire et qui décident de lui faire avoir une ou plusieurs portées pour des motifs divers mais qui n'ont aucun souci de rentabilité ni d'ambition de contribuer à l'amélioration des races ;
- les « éleveurs professionnels » qui possèdent plusieurs reproductrices et quelques étalons et dont l'activité n'a généralement pas de finalité élitiste ; ils recherchent évidemment une production du plus grand nombre possible de sujets de qualité mais sans souci prioritaire d'amélioration des races ;
- les « faux amateurs » pour lesquels la production de chatons constitue un revenu d'appoint mais qui ne satisfont pas pour autant aux obligations légales en matière sociale et fiscale, en vendant des animaux sans pedigree dit « d'apparence raciale » et sans répondre légalement au statut d'éleveur.

La grande majorité des éleveurs félins français ne vivent pas de l'élevage et appartiennent aux éleveurs dits « amateurs » et « occasionnels ». Il s'agit dans ce cas d'élevages familiaux pour lesquels le domicile de l'éleveur constitue le site d'élevage. Néanmoins, il existe quelques rares éleveurs en France qui sont dits « professionnels » et qui vivent exclusivement de l'élevage mais ils sont bien moins nombreux en proportion qu'en élevage canin.

3. Catégorisation des élevages félins au travers de leurs affixes LOOF

a. Notion d'affixe

L'affixe ou encore plus communément « nom de chatterie », correspond en quelque sorte au nom de famille du chat de race. L'affixe permet d'identifier les lignées et représente donc un gage de traçabilité et de progressivité dans la sélection. L'affixe n'est pas obligatoire

mais fortement recommandé. On distingue 3 types d'affixes : l'affixe occasionnel, l'affixe définitif et l'affixe multiple. Suivant qu'il est placé avant ou après le nom du chat, l'affixe est appelé préfixe ou suffixe (LOOF, en ligne).

.

Exemple :

- Mimi's Titus : Préfixe
- Titus des Mimis : Suffixe

b. Affixe occasionnel

Il s'agit d'un affixe attribué ponctuellement pour une seule portée. Cet affixe intéresse principalement les particuliers ne produisant qu'une seule portée ou les personnes souhaitant faire l'expérience d'une portée avant de se lancer dans l'élevage. L'affixe devra, dans ce dernier cas, être modifié en affixe définitif dès la naissance d'une seconde portée. Le coût de l'affixe occasionnel s'élève à 50 € (LOOF, en ligne).

c. Affixe définitif

Comme son nom l'indique cet affixe est attribué à vie. Si l'affixe est souscrit au départ à plusieurs noms, il sera transférable au profit d'un tiers (d'un nom à l'autre) ; dans le cas contraire, il se transmet par héritage. Le coût de l'affixe définitif s'élève à 180 € pour un particulier et à 1000 € pour une SARL. Jusqu'en 2007, le 1^{er} affixe était gratuit dans le cadre de la formation et de l'obtention du CETAC organisé par le LOOF (LOOF, en ligne).

d. Affixe multiple

Cet affixe est demandé par les éleveurs possédant déjà un ou plusieurs affixes. Il n'inclut pas la formation CETAC et son coût s'élève à 50 € (LOOF, en ligne).

e. Modalités d'obtention

L'éleveur effectue une demande d'affixe auprès d'un club de race ou directement auprès du LOOF. Si la demande fait intervenir un club, une partie du coût est reversée à celui-ci.

L'éleveur doit remplir un formulaire de demande d'affixe (cf. annexes n° 7 et 8). (LOOF, en ligne).

4. Etude de quelques caractéristiques des affixes enregistrés depuis 2001

a. Source des données et méthodologie

Les données concernant les enregistrements des affixes au LOOF n'existent sur la nouvelle base de données que depuis 2004, l'étude porte donc sur les années 2004, 2005 et 2006.

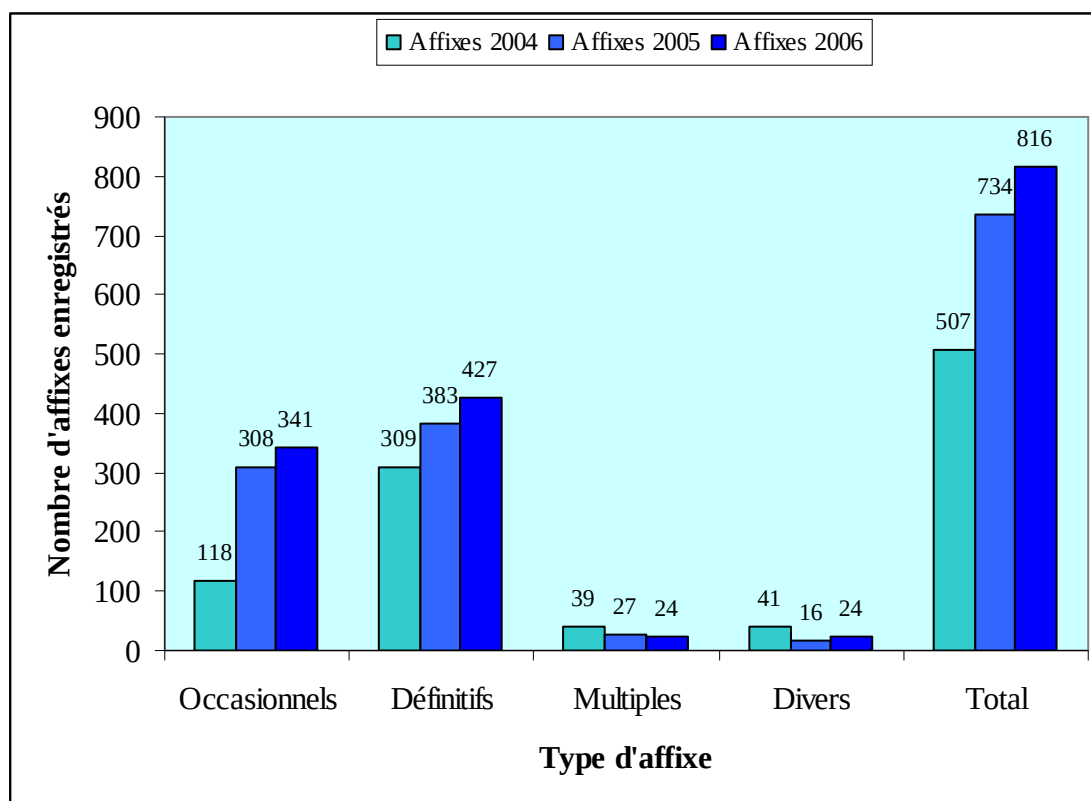
Remarques : Les affixes dits « divers » correspondent à un ensemble de données qui ont été modifiées lors de mises à jour effectuées sur la base du LOOF. D'autre part, il se peut que les valeurs chiffrées correspondant au nombre total d'affixes soient légèrement surestimées car il existe un certain nombre d'affixes occasionnels qui sont transformés en affixes définitifs. Dans le courant d'une année donnée, le même affixe est donc dans ce cas particulier comptabilisé 2 fois.

b. Résultats

Les affixes ont été étudiés en ce qui concerne le nombre d'enregistrements par type d'affixe et par an (cf. figure n° 29).

**Figure n° 29 : Evolution du nombre d'affixes enregistrés par type et par an,
de 2004 à 2006**

Source : livre des affixes dans la base de données du LOOF



Le nombre total d'affixes est en augmentation (507 en 2004 contre 816 en 2006). Cette augmentation résulte en partie de celle du nombre d'affixes définitifs (309 en 2004 contre 427 en 2006), mais surtout de celle d'affixes occasionnels (118 en 2004 contre 341 en 2006). Les autres types d'affixes, tels que les affixes multiples, sont peu demandés et varient peu.

Sans connaître le chiffre réel des éleveurs faisant reproduire des chats de race, si on considère qu'on a environ 6 000 éleveurs enregistrés en 2004 et 6 500 enregistrés en 2006, éleveurs ayant demandé au moins une DSN au LOOF, seulement 8% des éleveurs enregistrés ont demandé un affixe (tous affixes confondus) en 2004, et seulement 12% en 2006, ce qui reste un faible pourcentage malgré une tendance à l'augmentation. D'autre part, ce chiffre est sans doute surévalué du fait de la transformation des affixes occasionnels en affixes définitifs.

c. Discussion

Deux principales raisons expliquent le faible pourcentage d'affixes en élevage : le coût de la demande (180 € l'affixe définitif, 50 € l'occasionnel ou le multiple) et son caractère non obligatoire. Ce chiffre semble cependant en sensible augmentation, ceci peut être lié à l'obtention simultanée de l'affixe définitif avec la validation du CETAC entre 2004 et 2007.

B. Quelques caractéristiques des élevages félines en France au travers des informations enregistrées au LOOF

1. Répartition géographique des éleveurs enregistrés au LOOF

a. Source des données et méthodologie

Le LOOF dispose d'une base de données spécifiquement consacrée aux éleveurs. Ils sont identifiés par un numéro et on y trouve leurs coordonnées complètes. Les éleveurs inscrits dans la base correspondent à toutes les personnes ayant envoyé au moins une DSN au LOOF, depuis 2001, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Afin de préserver l'anonymat des éleveurs enregistrés sur la base, n'ont été conservés pour l'étude que les numéros d'éleveur et les codes postaux correspondant. A l'aide du logiciel Microsoft Access, on a pu compter le nombre d'éleveurs enregistrés par département en juillet 2007.

b. Résultats

Les résultats obtenus ont été reportés, sur une carte de France et d'Europe, afin de visualiser la répartition des éleveurs sur le territoire français et européen. On a comparé la carte de répartition des éleveurs félines ainsi obtenue avec une carte de répartition de la population française (cf. tableaux n° 11 et 12 et figures n° 30, 31 et 32).

Tableau n° 11 : Recensement des éleveurs félines enregistrés par département

Souce : fichier « éleveurs » dans la base de données du LOOF en 2007

Département	Nombre d'éleveurs		
01 Ain	81	53 Mayenne	24
02 Aisne	71	54 Meurthe-et-Moselle	89
03 Allier	39	55 Meuse	23
04 Alpes-de-Haute-Provence	23	56 Morbihan	77
05 Hautes-Alpes	10	57 Moselle	81
06 Alpes-Maritimes	141	58 Nièvre	25
07 Ardèche	33	59 Nord	247
08 Ardennes	24	60 Oise	122
09 Ariège	20	61 Orne	30
10 Aube	48	62 Pas-de-Calais	127
11 Aude	55	63 Puy-de-Dôme	83
12 Aveyron	15	64 Pyrénées-Atlantique	54
13 Bouches-du-Rhône	161	65 Hautes-Pyrénées	18
14 Calvados	59	66 Pyrénées-Orientales	51
15 Cantal	9	67 Bas-Rhin	125
16 Charente	34	68 Haut-Rhin	105
17 Charente-Maritime	68	69 Rhône	153
18 Cher	39	70 Haute-Saône	24
19 Corrèze	20	71 Saône-et-Loire	75
20 Corse	14	72 Sarthe	80
21 Côte d'Or	70	73 Savoie	23
22 Côtes-d'Armor	49	74 Haute-Savoie	89
23 Creuse	14	75 Paris	329
24 Dordogne	40	76 Seine-Maritime	124
25 Doubs	54	77 Seine-et-Marne	269
26 Drôme	47	78 Yvelines	242
27 Eure	79	79 Deux-Sèvres	30
28 Eure-et-Loir	72	80 Somme	48
29 Finistère	124	81 Tarn	65
30 Gard	89	82 Tarn-et-Garonne	32
31 Haute-Garonne	135	83 Var	185
32 Gers	15	84 Vaucluse	55
33 Gironde	140	85 Vendée	40
34 Hérault	124	86 Vienne	31
35 Ille-et-Vilaine	102	87 Haute-Vienne	51
36 Indre	25	88 Vosges	45
37 Indre-et-Loire	47	89 Yonne	53
38 Isère	143	90 Territoire-de-Belfort	17
39 Jura	17	91 Essonne	177
40 Landes	43	92 Hauts-de-Seine	210
41 Loir-et-Cher	37	93 Seine-Saint-Denis	129
42 Loire	82	94 Val-de-Marne	146
43 Haute-Loire	12	95 Val d'Oise	121
44 Loire-Atlantique	125	971 Guadeloupe	17
45 Loiret	96	972 Martinique	17
46 Lot	32	973 Guyanne	1
47 Lot-et-Garonne	44	974 La Réunion	20
48 Lozère	5	987 Polynésie Française	1
49 Maine-et-Loire	61	988 Nouvelle Calédonie	16
50 Manche	44		
51 Marne	75		
52 Haute-Marne	0		

Figure n° 30 : Répartition géographique, par département, des éleveurs félins français enregistrés en 2007

Source : Fichier « éleveurs » dans la base de données du LOOF, en 2007

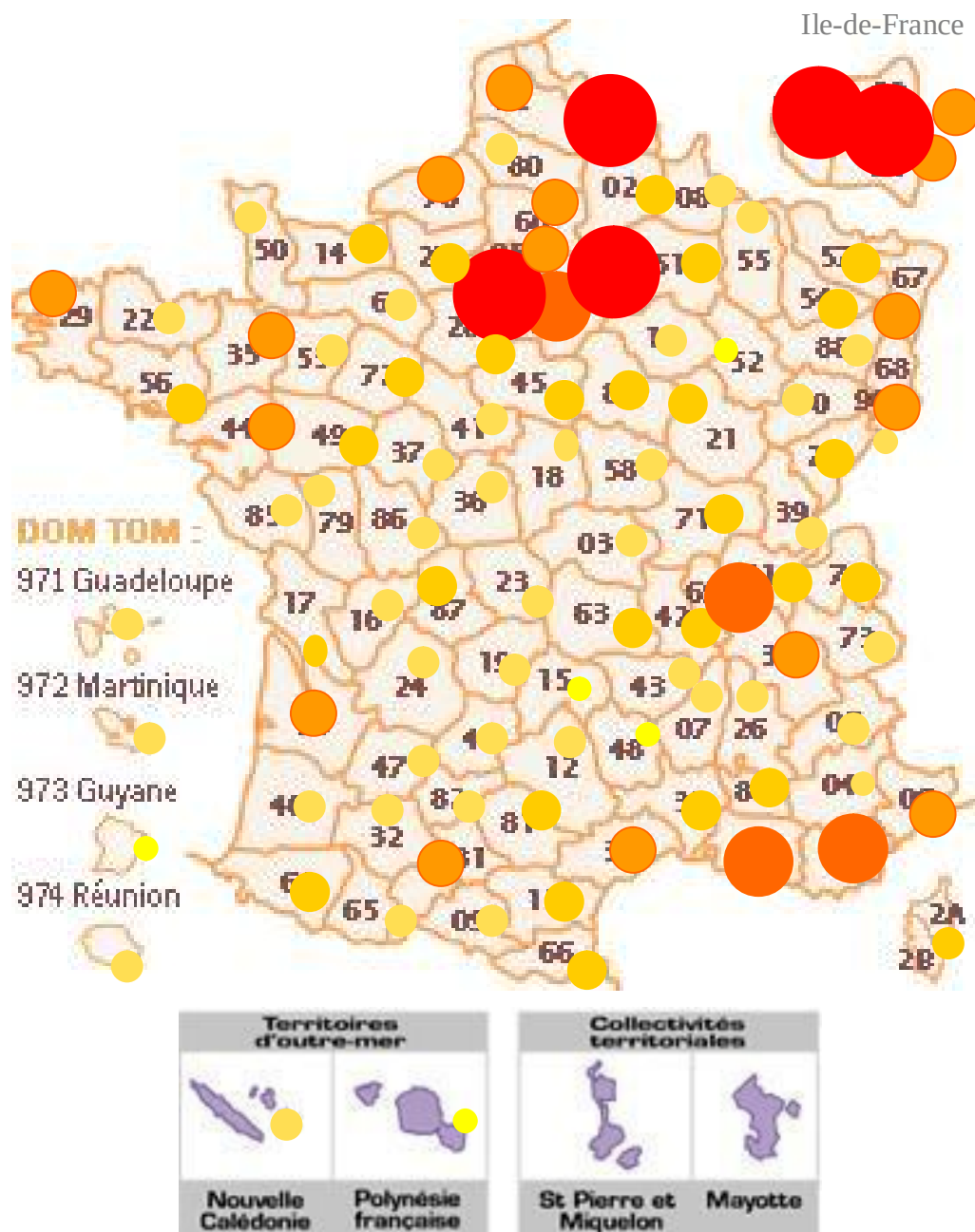
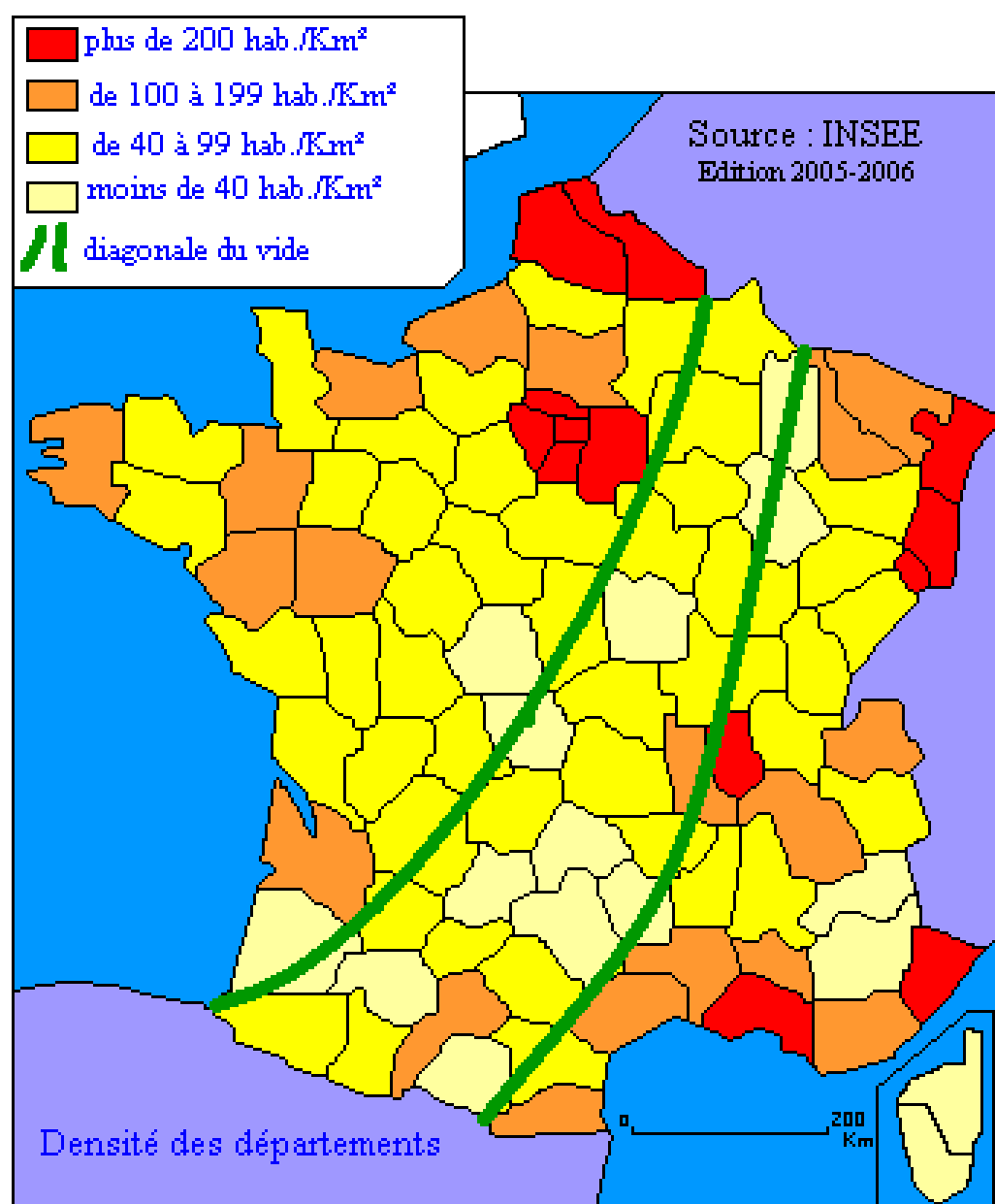


Figure n° 31 : Densité de population en France en 2006

Source : <http://www.insee.fr/>



**Tableau n° 12 : Recensement des éleveurs félines ayant envoyé au moins une DSN
au LOOF depuis 2001**

Source : fichier « éleveurs » dans la base de données du LOOF en 2007

Pays	Nombre d'éleveurs
Allemagne	10
Angleterre	2
Belgique	52
Danemark	1
Espagne	1
France	7221
Irlande	1
Italie	2
Majorque	1
Monaco	4
Pays-Bas	5
Pologne	2
Portugal	6
Suède	1
Suisse	32
Ukraine	1

Figure n° 32 : Répartition géographique européenne des éleveurs félines français

Source : fichier « éleveurs » dans la base de données du LOOF en 2007



c. Discussion

En 2007, la base de données du LOOF compte 7 342 éleveurs enregistrés, correspondant aux éleveurs ayant déposé au moins une DSN depuis 2001. Parmi ces éleveurs, 7 221 sont installés sur le territoire français. Avec 329 éleveurs, Paris arrive en tête des départements comptant le plus d'éleveurs félins. D'une manière générale, les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord et Provence Alpes Côte d'Azur abritent la grande majorité des éleveurs. La répartition géographique des éleveurs semble positivement corrélée à la densité de la population française, comme le montre les figures n° 30 et 31.

Certains éleveurs, de nationalité française ou étrangère, domiciliés ailleurs qu'en France peuvent être amenés à souhaiter vendre des chatons en France. Ils devront donc pour cela faire une demande de pedigree LOOF et seront inscrits sur la base de données du LOOF au même titre qu'un éleveur vivant sur le sol français. Tout ressortissant de l'UE est autorisé à faire une demande de pedigree LOOF. La majorité de ces éleveurs habitent les pays francophones limitrophes : on compte 52 éleveurs en Belgique et 32 en Suisse.

2. Etude des races détenues dans les élevages félins français

a. Source des données et méthodologie

La question est de savoir s'il y a corrélation entre les résultats obtenus sur la fréquence des différentes races par le biais des DSN (cf. p.41 à p.51) et celui que l'on peut obtenir ici par le biais du fichier éleveurs. Le LOOF dispose d'une grille de données où sont répertoriés tous les reproducteurs, mâles et femelles. Si on part du principe que tout éleveur possède au moins un reproducteur, l'utilisation de cette grille permet d'estimer par an le nombre d'élevages détenant au moins un reproducteur pour une race donnée. Les résultats obtenus ont ensuite été triés et exploités pour les années 2002 à 2006.

Remarque : On a veillé à ce que chaque éleveur ne soit compté qu'une seule fois, pour une race donnée. Si un éleveur est propriétaire de reproducteurs de races différentes, il sera compté autant de fois qu'il élève de races différentes.

b. Résultats

Avec le protocole expliqué ci-avant, l'évolution annuelle du nombre total d'élevages enregistrés détenant au moins un reproducteur de chat de race apparaît sur le tableau n° 13. Les tableaux n° 14 à 18 et les figures n° 33 à 37 donnent, par race, la répartition numérique et les pourcentages des élevages français détenant au moins un reproducteur de chat de race, ceci pour les années 2002 à 2006. Le tableau 19 classe par ordre d'importance décroissante les 10 premières races félines françaises, en fonction du nombre d'élevages détenant au moins un reproducteur de chacune des races. Un élevage est compté autant de fois qu'il détient des reproducteurs de races différentes.

Tableau n° 13 : Evolution du nombre total d'élevages français détenant au moins un reproducteur de chats de race entre 2002 et 2006

Source : Chiffres estimés à partir des fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

2002	2003	2004	2005	2006
6245	10312	7225	8192	6647

Tableau n° 14 : Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2002

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

PERSAN	3232	51,75%	NORVEGIEN	92	1,47%
SACRE DE BIRMANIE	864	13,84%	BURMESE	76	1,22%
CHARTREUX	291	4,66%	SOMALI	68	1,09%
MAINE COON	240	3,84%	SINGAPURA	50	0,80%
SIAMOIS	222	3,55%	RUSSE	43	0,69%
EXOTIC SHORTHAIR	201	3,22%	BENGAL	40	0,64%
ABYSSIN	182	2,91%	AUTRES	261	4,18%
BRITISH SHORTHAIR	174	2,79%			
ORIENTAL	113	1,81%			
DEVON REX	96	1,54%			

Figure n° 33 : Pourcentages par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2002

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

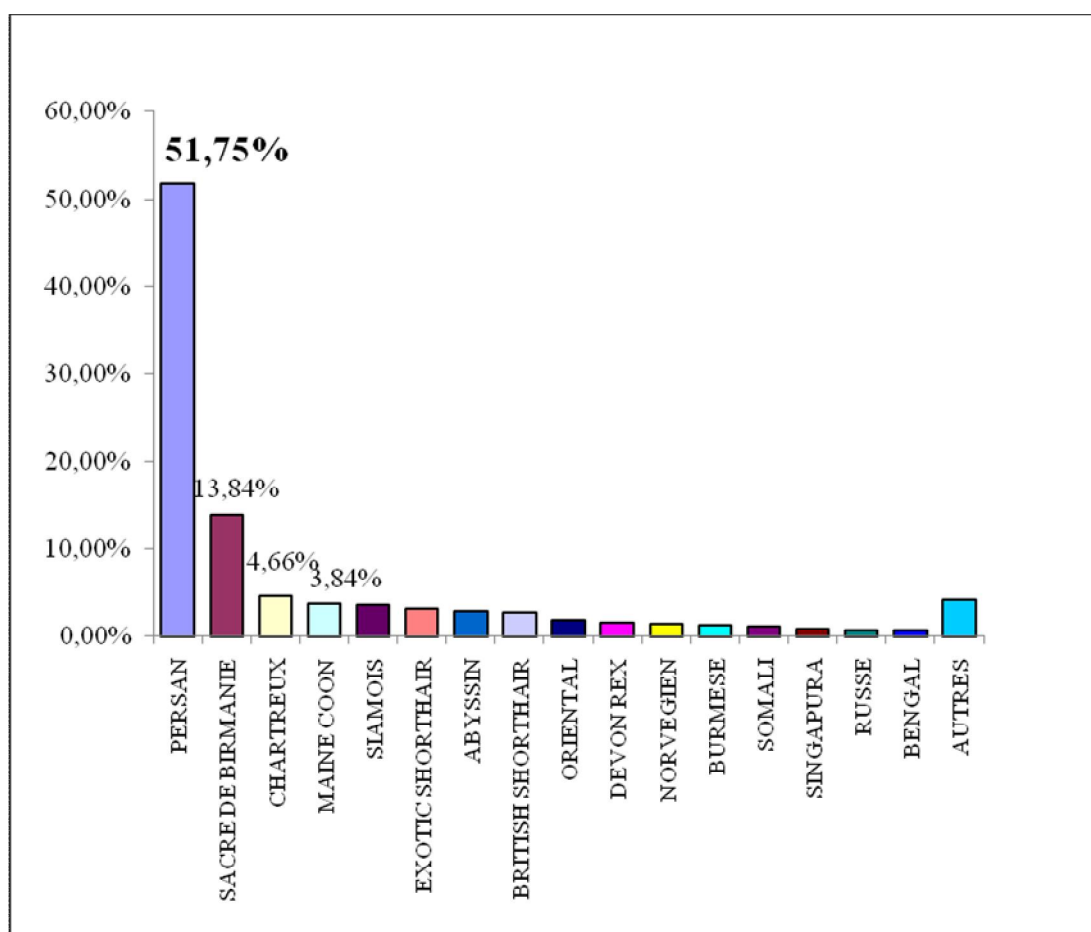


Tableau n° 15 : Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2003

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

PERSAN	4827	46,81%
SACRE DE BIRMANIE	1107	10,74%
MAINE COON	650	6,30%
CHARTREUX	568	5,51%
BRITISH SHORTHAI	519	5,03%
NORVEGIEN	370	3,59%
SIAMOIS	359	3,48%
EXOTIC SHORTHAI	338	3,28%
ORIENTAL	206	2,00%
ABYSSIN	193	1,87%
BENGAL	174	1,69%
SOMALI	106	1,03%

DEVON REX	98	0,95%
SPHYNX	90	0,87%
RUSSE	84	0,81%
BURMESE	69	0,67%
RAGDOLL	64	0,62%
SCOTTISH FOLD	56	0,54%
ANGORA TURC	53	0,51%
AMERICAN SHORTHAI	47	0,46%
MAU EGYPTIEN	46	0,45%
CORNISH REX	42	0,41%
AUTRES	246	2,39%

Figure n° 34 : Pourcentages par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2003

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

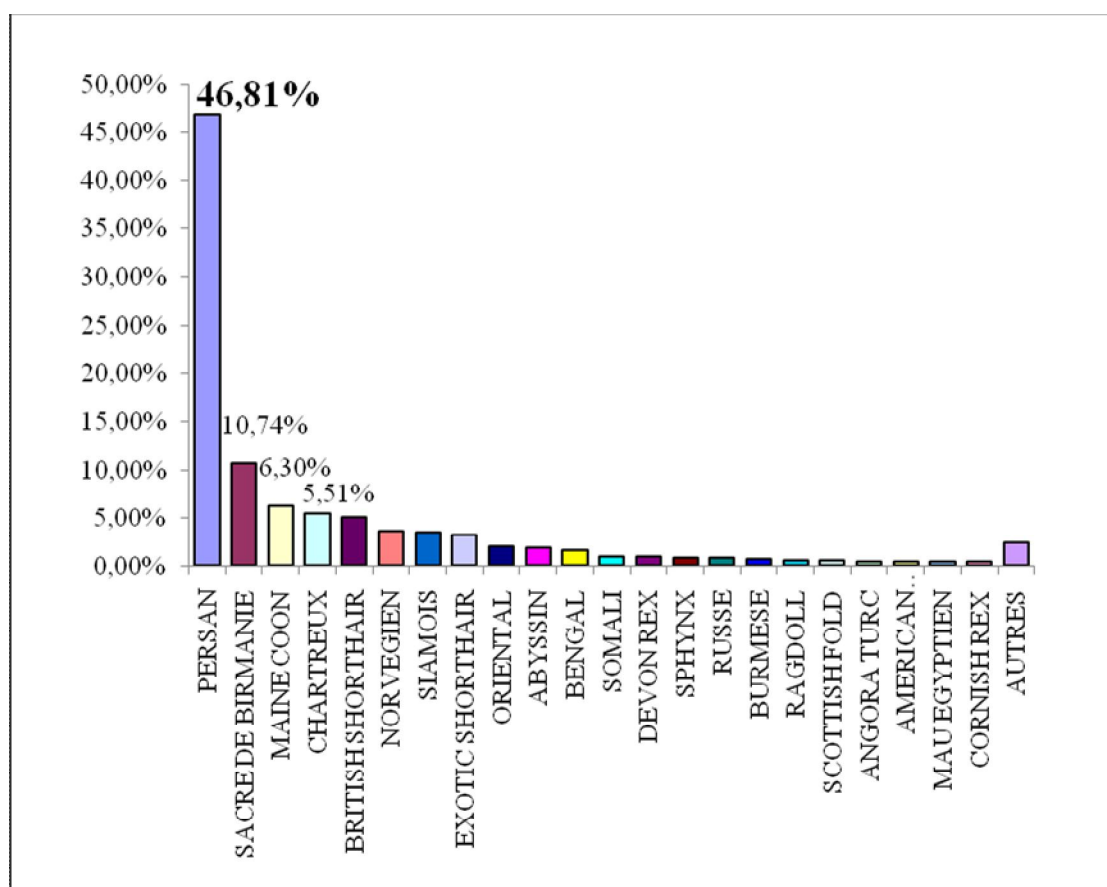


Tableau n° 16 : Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2004

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

PERSAN	3064	42,41%
SACRE DE BIRMANIE	842	11,65%
CHARTREUX	482	6,67%
NORVEGIEN	440	6,09%
MAINE COON	429	5,94%
EXOTIC SHORTHAIR	318	4,40%
BRITISH SHORTHAIR	229	3,17%
SIAMOIS	205	2,84%
ABYSSIN	131	1,81%
ORIENTAL	127	1,76%

RUSSE	115	1,59%
ANGORA TURC	102	1,41%
BENGAL	87	1,20%
BURMESE	86	1,19%
DEVON REX	75	1,04%
SOMALI	70	0,97%
RAGDOLL	63	0,87%
SPHYNX	50	0,69%
CORNISH REX	46	0,64%
AUTRES	264	3,65%

Figure n° 35 : Pourcentages par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2004

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

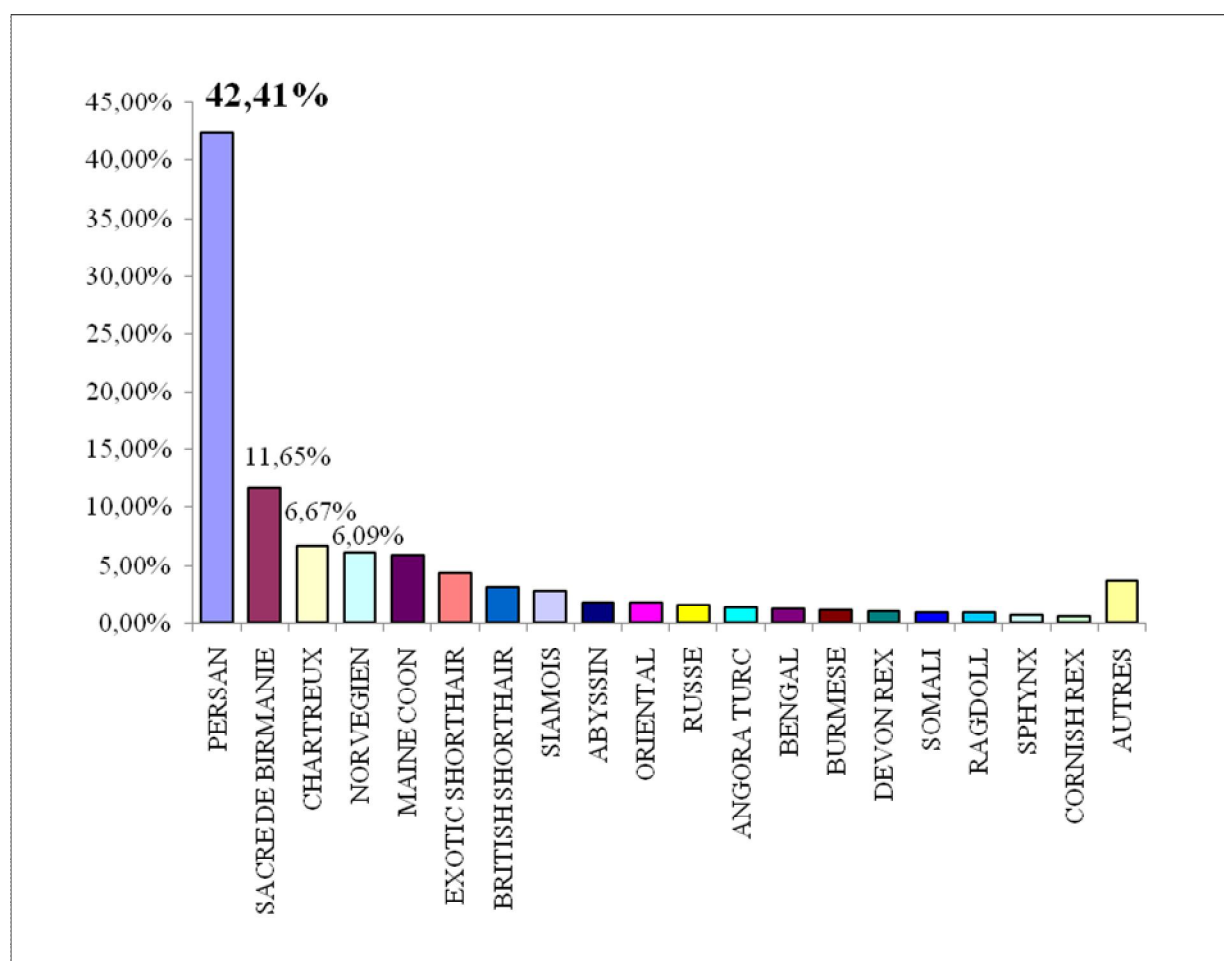


Tableau n° 17 : Répartition par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2005

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

PERSAN	2788	34,03%
SACRE DE BIRMANIE	975	11,90%
MAINE COON	732	8,94%
BRITISH SHORTHAIK	540	6,59%
CHARTREUX	521	6,36%
EXOTIC SHORTHAIK	366	4,47%
NORVEGIEN	357	4,36%
SIAMOIS	279	3,41%
ORIENTAL	218	2,66%
ABYSSIN	161	1,97%
ANGORA TURC	128	1,56%

RAGDOLL	103	1,26%
BENGAL	101	1,23%
RUSSE	87	1,06%
DEVON REX	85	1,04%
SIBERIEN	77	0,94%
SPHYNX	77	0,94%
SCOTTISH FOLD	73	0,89%
SOMALI	64	0,78%
BURMESE	62	0,76%
AUTRES	398	4,86%

Figure n° 36 : Pourcentages par race, des élevages félines français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2005

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

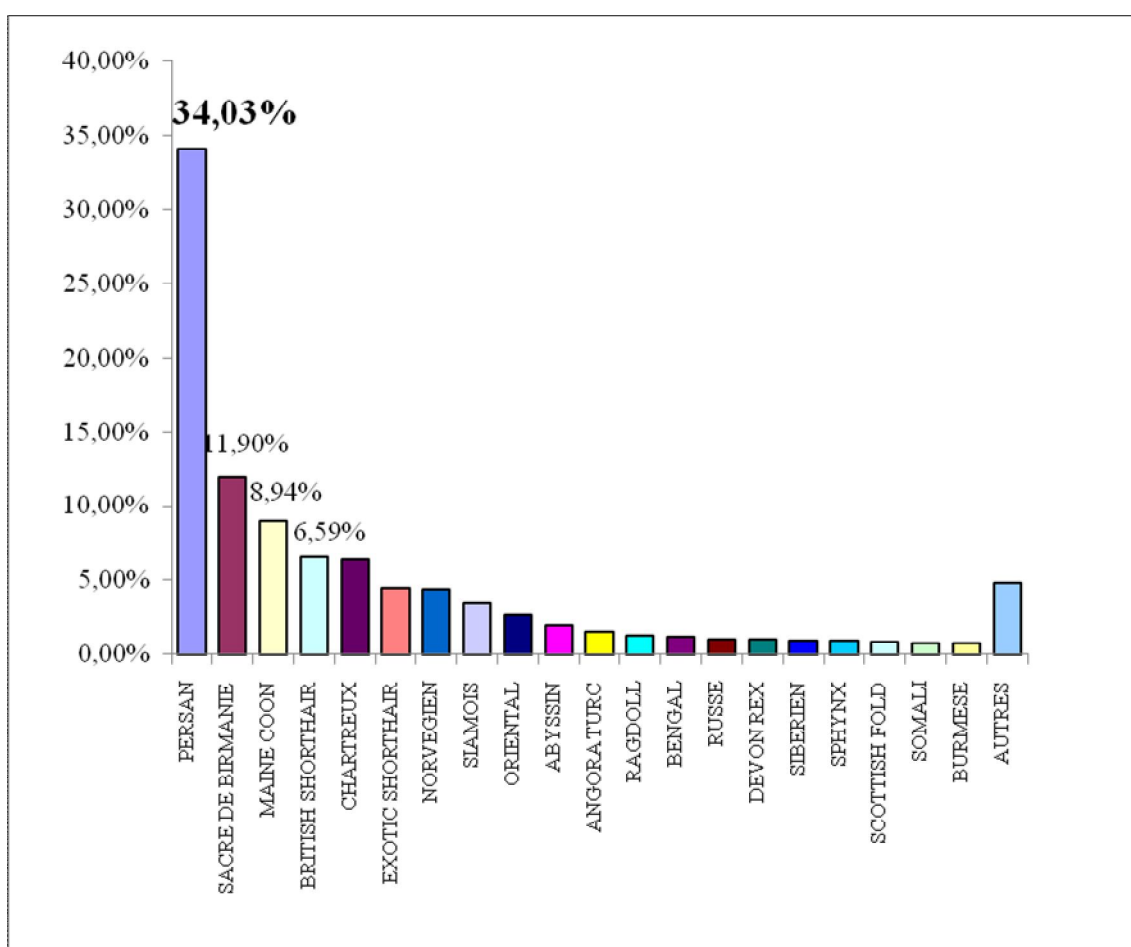


Tableau n° 18 : Répartition par race, des élevages félins français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2006

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

PERSAN	1461	21,98%
MAINE COON	921	13,86%
SACRE DE BIRMANIE	791	11,90%
BRITISH SHORTHAIR	660	9,93%
CHARTREUX	288	4,33%
NORVEGIEN	288	4,33%
RAGDOLL	256	3,85%
BENGAL	191	2,87%
EXOTIC SHORTHAIR	191	2,87%
ABYSSIN	190	2,86%
SIAMOIS	190	2,86%

SPHYNX	148	2,23%
ORIENTAL	144	2,17%
BURMESE	108	1,62%
DEVON REX	77	1,16%
SOMALI	74	1,11%
SIBERIEN	71	1,07%
ANGORA TURC	57	0,86%
RUSSE	57	0,86%
SCOTTISH FOLD	55	0,83%
AUTRES	429	6,45%

Figure n° 37 : Pourcentages par race, des élevages félins français détenant au moins un reproducteur de chat de race pour l'année 2006

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

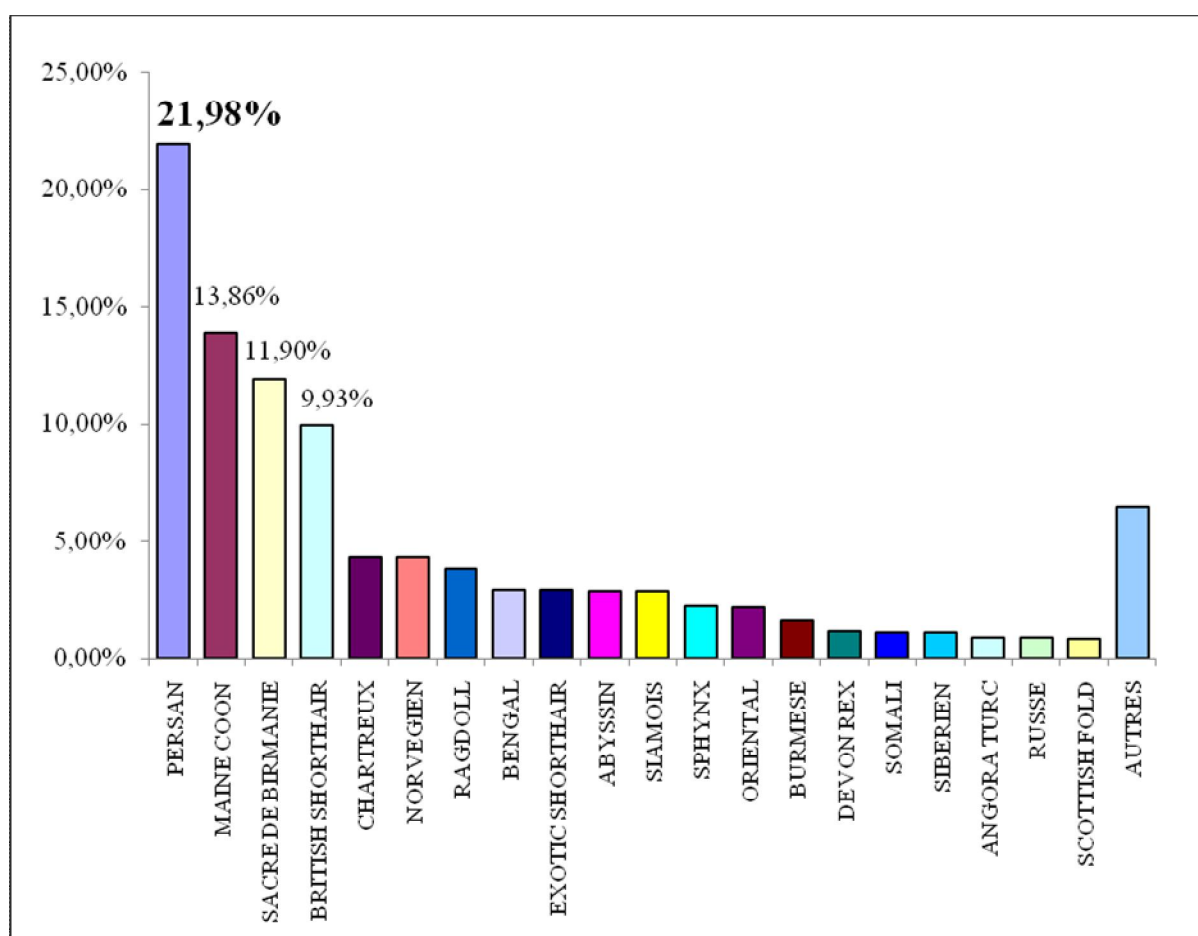


Tableau n° 19 : Classement, entre 2002 et 2006, des 10 premières races félines en France, en fonction du nombre d'éleveurs détenant au moins un reproducteur de chacune d'entre elles

Source : Fichiers LOOF de recensement des reproducteurs

2002	2003	2004	2005	2006
Persan	Persan	Persan	Persan	Persan
Sacré de Birmanie	Sacré de Birmanie	Sacré de Birmanie	Sacré de Birmanie	Maine-Coon
Chartreux	Maine-Coon	Chartreux	Maine-Coon	Sacré de Birmanie
Maine-Coon	Chartreux	Norvégien	British Shorthair	British Shorthair
Siamois	British Shorthair	Maine-Coon	Chartreux	Chartreux
Exotic Shorthair	Norvégien	Exotic Shorthair	Exotic Shorthair	Norvégien
Abyssin	Siamois	British Shorthair	Norvégien	Ragdoll
British Shorthair	Exotic Shorthair	Siamois	Siamois	Bengal
Oriental	Oriental	Abyssin	Oriental	Exotic Shorthair
Devon Rex	Abyssin	Oriental	Abyssin	Abyssin

Le nombre total d'élevages enregistrés et par an au LOOF détenant au moins un reproducteur de chat de race est de 6245 en 2002 et de 6647 en 2006. On note une augmentation sensible du nombre d'élevages enregistrés, dans la base de données du LOOF. Cependant, entre 2002 et 2003, le nombre d'éleveurs enregistrés est de passée de 6245 à 10312. Il aurait été permis de penser qu'entre 2002 et 2003, le nombre d'élevages possédant plus d'une race ait pu augmenter mais cette inflation semble incohérente et peut s'expliquer par des mises à jour de la base de données, en saisies notamment.

On doit envisager que ces chiffres sont sans doute surévalués par rapport au nombre réel d'élevages félines français. En effet, il est connu que nombre d'élevages détiennent plusieurs races en même temps. Rappelons que dans notre protocole, ces élevages ont été comptabilisés plusieurs fois.

En termes de races élevées, le Persan est la race majoritaire en France de 2002 à 2006. En 2^{ème} position, on trouve le Sacré de Birmanie jusqu'en 2005 puis le Maine-Coon en 2006. Le Chartreux oscille entre la 3^{ème} et la 5^{ème} place entre 2002 et 2006. Avec régularité, les autres places sont occupées par le British Shorthair, le Norvégien, l'Exotic Shorthair, le Siamois, l'Oriental et l'Abyssin. On retrouve finalement les mêmes principales races précédemment citées par rapport au nombre des DSN effectuées annuellement. D'autre part, certaines tendances similaires se retrouvent dans les élevages comme la diminution du pourcentage d'élevages de Persans (51,8% en 2002 contre 22,0% en 2006) au profit des élevages d'autres races comme le Maine-Coon (3,8% en 2002 contre 13,9% en 2006) ou encore le British Shorthair (2,8% en 2002 contre 9,9% en 2006).

L'élevage de Sacrés de Birmanie reste assez stable (13,8% en 2002 contre 11,9% en 2006) au même titre que l'élevage des races longilignes. En 2006, parallèlement à la montée sensible de l'élevage du Maine-Coon, on note l'apparition dans le groupe des 10 premières races, du Ragdoll et du Bengal. Cette tendance avait déjà été observée lors de l'étude.

c. Discussion

D'une manière assez logique, les races les plus fréquemment élevées s'avèrent correspondre avec les races faisant l'objet du plus grand nombre de DSN par an. Les tendances d'évolution semblent quasi identiques dans les 2 études. On peut ensuite se demander si le choix des éleveurs s'oriente en fonction des modes, donc des choix préférentiels des acheteurs, et si le choix des acheteurs est influencé principalement en faveur des races majoritairement représentées sur le territoire à un instant donné. Les 2 hypothèses sont possibles et à vérifier. Une autre hypothèse à vérifier serait de savoir si le choix des éleveurs s'oriente non seulement selon leurs « préférences » mais également en fonction de leur mode de vie. Ainsi, un éleveur qui vit en appartement et en ville serait amené à choisir une race calme qui s'adapte favorablement à ce mode de vie tel que le Persan par exemple, à l'inverse, un éleveur en pavillon avec un jardin pourrait idéalement élever des races de grand format comme le Norvégien ou le Maine-Coon.

C. Approche des performances de reproduction dans les élevages

1. Sources des données et méthodologie

Le LOOF dispose d'une base de données dans laquelle sont répertoriées toutes les demandes de DSN. Grâce à la DSN (cf. annexe n°5), on connaît, sur déclarations de l'éleveur :

- la date de saillie et la date de naissance des chatons de la portée, ce qui permet de calculer la durée de la gestation ;
- le nombre total de chatons nés et leur sexe ;
- la race des géniteurs.

Pendant la période de cette étude (2002-2006), les éleveurs devaient faire parvenir au LOOF les DSN dans un délai de 30 jours maximum après la date de naissance déclarée. Comme les frais

liés à la DSN sont au prorata du nombre de chatons déclarés vivants, les éleveurs ont pour habitude d'envoyer les DSN le plus tardivement possible, et dans ce cas, le « nombre de chatons nés » déclarés correspond en fait au « nombre de chatons vivants à 30 jours ». Si certains chatons décèdent entre 30 jours et le moment de la demande de pedigrees (soit au maximum 6 mois après la date de naissance), l'éleveur est tenu de déclarer ces pertes tardives au LOOF. La base de données permet donc d'avoir une estimation de la mortalité tardive des chatons, à savoir, entre 1 mois et 6 mois après la date de naissance.

L'objectif de l'étude qui suit est de déterminer, pour une race donnée, différents paramètres liés à la reproduction, que l'on peut chiffrer, afin de permettre aux éleveurs d'approfondir leurs connaissances de la race élevée, et de se situer par rapport à une moyenne. Il s'agit d'une étude rétrospective réalisée à partir de la totalité des portées ayant fait l'objet d'une déclaration saillie-naissance entre 2002 et 2006.

Il paraissait intéressant de pouvoir situer les races par rapport à une « certaine » référence. Nous avons choisi de prendre comme « référence », les résultats correspondant à la moyenne des races ayant eu chacune plus de 100 DSN pendant la période d'étude. Cette décision a pour objectif de s'affranchir des variations non génétiques liées aux races à faibles effectifs (variations liées à l'effet « élevage d'origine » et aux variations aléatoires). Les 21 races incluses dans la « base de référence » représentent la majorité des données disponibles soit 97.3% des portées (28 403/29 195), 97% des chatons (89 766/92 511), 97.8% des chatons décédés (2 501/2 556).

2. Résultats obtenus

Les tableaux n° 20 à 22 permettent de visualiser un certain nombre d'informations telles que : la durée moyenne de gestation par race, le nombre moyen global, et par sexe, des chatons déclarés vivants à 30 jours, par portée, ainsi que le pourcentage de chatons déclarés décédés entre 30 jours et 6 mois post-partum.

Les tableaux n° 23 et 24 classent, les différentes races enregistrées au LOOF depuis 2001, par ordre décroissant de prolificité apparente à la demande des pedigrees et en terme de taux de mortalité déclaré entre 1 et 6 mois après la naissance. Ces tableaux situent ainsi les diverses races, pour ces 2 critères, par rapport aux chiffres « de référence » tels que définis au paragraphe précédent.

Tableau n° 20 : Paramètres de reproduction calculés, toutes races confondues

et pour les races ayant plus de 100 portées enregistrées entre 2002 et 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

	a	b	C	d	e	/	b/a	c/a	d/a	e/d
	Nombre de portées	Nombre de chatons mâles déclarés (1)	Nombre de chatons femelles déclarées (1)	Nombre total de chatons déclarés (1)	Nombre de chatons déclarés décédés (2)	Durée moyenne de gestation (jours) (3)	Nombre moyen de mâles par portée	Moyenne du nombre de femelles	Moyenne du nombre total de chatons	Pourcentage de chatons décédés
PERSAN	11494	16781	15298	32079	1059	63,8	1,5	1,3	2,8	3,3%
SACRE DE BIRMANIE	4196	7074	6391	13465	249	63,8	1,7	1,5	3,2	1,8%
CHARTREUX	3116	6178	5477	11655	243	63,6	2,0	1,8	3,7	2,1%
MAINE-COON	2283	4661	3704	8365	198	64,4	2,0	1,6	3,7	2,4%
NORVEGIEN	1314	2687	2288	4975	81	64,1	2,0	1,7	3,8	1,6%
BRITISH SHORTHAIR	1254	2364	1902	4266	84	64,7	1,9	1,5	3,4	2,0%
EXOTIC SHORTHAIR	1097	1617	1406	3023	130	63,8	1,5	1,3	2,8	4,3%
SIAMOIS	610	1109	989	2098	77	64,5	1,8	1,6	3,4	3,7%
ORIENTAL	490	845	818	1663	65	64,5	1,7	1,7	3,4	3,9%
BENGAL	360	625	554	1179	39	63,3	1,7	1,5	3,3	3,3%
ANGORA TURC	327	588	542	1130	48	64,0	1,8	1,7	3,5	4,2%
SPHYNX	243	403	393	796	40	64,0	1,7	1,6	3,3	5,0%
RUSSE	228	434	373	807	16	62,8	1,9	1,6	3,5	2,0%
SOMALI	220	347	275	622	19	64,2	1,6	1,3	2,8	3,1%
RAGDOLL	204	397	320	717	35	63,8	1,9	1,6	3,5	4,9%
ABYSSIN	196	285	284	569	17	64,4	1,5	1,4	2,9	3,0%
BURMESE	195	341	322	663	16	63,5	1,7	1,7	3,4	2,4%
DEVON REX	195	306	290	596	17	63,8	1,6	1,5	3,1	2,9%
SCOTTISH FOLD	142	273	236	509	7	64,0	1,9	1,7	3,6	1,4%
THAI	137	334	255	589	56	64,2	2,4	1,9	4,3	9,5%
BOMBAY	102	190	147	337	5	63,4	1,9	1,4	3,3	1,5%
21 RACES	28403	47839	42264	89766	2501	63,9	1,7	1,5	3,16	2,78%

(1) Déclaration volontaire qui se fait lors de l'envoi de la DSN au LOOF.
Correspond au nombre de chatons vivants à 1 mois.

(2) Déclaration volontaire faite lors de la demande des pedigrees.
Correspond à la mortalité entre 1 et 6 mois après la naissance.

(3) Calculée entre la date de saillie « jugée fécondante » par l'éleveur et la date de mise-bas déclarée.

Tableau n° 21 : Paramètres de reproduction calculés, en nombres et en moyennes,

pour les races ayant entre 20 et 100 portées enregistrées entre 2002 et 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

98

	a	b	C	d	e	/	b/a	c/a	d/a	e/d
	Nombre de portées	Nombre de chatons mâles déclarés (1)	Nombre de chatons femelles déclarées (1)	Nombre total de chatons déclarés (1)	Nombre de chatons déclarés décédés (2)	Durée moyenne de gestation (jours) (3)	Nombre moyen de mâles par portée	Moyenne du nombre de femelles	Moyenne du nombre total de chatons	Pourcentage de chatons décédés
SINGAPURA	67	83	73	156	6	64,0	1,2	1,1	2,3	3,8%
MAU EGYPTIEN	63	100	99	199	9	64,4	1,6	1,6	3,2	4,5%
CORNISH REX	57	91	73	164	5	64,2	1,6	1,3	2,9	3,0%
TURC VAN	54	85	62	147	1	63,1	1,6	1,1	2,7	0,7%
SIBERIEN	42	90	60	150	1	62,5	2,1	1,4	3,6	0,7%
AMERICAN SHORTHAIK	34	58	59	117	5	61,6	1,7	1,7	3,4	4,3%
TONKINOIS	34	61	60	121	4	64,6	1,8	1,8	3,6	3,3%
EUROPEEN	33	45	45	90	3	62,5	1,4	1,4	2,7	3,3%
BALINAIS	27	38	37	75	2	63,6	1,4	1,4	2,8	2,7%
BRITISH LONGHAIR	27	60	37	97	4	63,7	2,2	1,4	3,6	4,1%
HIGHLAND FOLD	23	37	39	76	0	63,7	1,6	1,7	3,3	0,0%
SELKIRK REX	21	43	26	69	2	64,1	2,0	1,2	3,3	2,9%

(1) Déclaration volontaire qui se fait lors de l'envoi de la DSN au LOOF.
Correspond au nombre de chatons vivants à 1 mois.

(2) Déclaration volontaire faite lors de la demande des pedigrees.
Correspond à la mortalité entre 1 et 6 mois après la naissance.

(3) Calculée entre la date de saillie « jugée fécondante » par l'éleveur et la date de mise-bas déclarée.

Tableau n° 22 : Paramètres de reproductions calculés, en nombres et en moyennes,

pour les races ayant moins de 20 portées enregistrées entre 2002 et 2006

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF

	A	b	C	d	e	/	b/a	c/a	d/a	e/d
	Nombre de portées	Nombre de chatons mâles déclarés (1)	Nombre de chatons femelles déclarées (1)	Nombre total de chatons déclarés (1)	Nombre de chatons déclarés décédés (2)	Durée moyenne de gestation (jours) (3)	Nombre moyen de mâles par portée	Moyenne du nombre de femelles	Moyenne du nombre total de chatons	Pourcentage de chatons décédés
PIXIEBOB	18	26	27	53	0	63,9	1,4	1,5	2,9	0,0%
AMERICAN CURL	17	35	37	72	6	62,4	2,1	2,2	4,2	8,3%
MANDARIN	16	27	23	50	0	63,8	1,7	1,4	3,1	0,0%
JAPANESE BOBTAIL	13	20	17	37	1	65,3	1,5	1,3	2,8	2,7%
KORAT	12	18	16	34	0	63,7	1,5	1,3	2,8	0,0%
BURMILLA	11	24	25	49	0	63,2	2,2	2,3	4,5	0,0%
MANX	7	9	8	17	0	63,4	1,3	1,1	2,4	0,0%
OCICAT	6	9	6	15	0	62,5	1,5	1,0	2,5	0,0%
NEBELUNG	5	12	7	19	3	63,0	2,4	1,4	3,8	15,8%
CALIFORNIAN SPANGLED	3	10	4	14	0	63,7	3,3	1,3	4,7	0,0%
CEYLAN	3	6	6	12	0	63,0	2,0	2,0	4,0	0,0%
YORK CHOCOLATE	3	6	5	11	0	62,0	2,0	1,7	3,7	0,0%
AMERICAN WIREHAIR	2	3	4	7	0	64,0	1,5	2,0	3,5	0,0%
ASIAN	2	4	3	7	0	65,0	2,0	1,5	3,5	0,0%
LAPERM	2	6	4	10	0	65,0	3,0	2,0	5,0	0,0%
SAVANNAH	2	4	4	8	1	62,5	2,0	2,0	4,0	0,1%
SOKOKE	2	3	1	4	0	61,0	1,5	0,5	2,0	0,0%

(1) Déclaration volontaire qui se fait lors de l'envoi de la DSN au LOOF.
Correspond au nombre de chatons vivants à 1 mois.

(2) Déclaration volontaire faite lors de la demande des pedigrees.
Correspond à la mortalité entre 1 et 6 mois après la naissance.

(3) Calculée entre la date de saillie « jugée fécondante » par l'éleveur et la date de mise-bas déclarée.

**Tableau n° 23 : Classement des 21 races ayant eu plus de 100 portées déclarées au LOOF
entre 2002 et 2006, par ordre décroissant de prolificité**

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF entre 2002 et 2006

	Nombre de portées	Nombre moyen de chatons par portée (a)
THAI	137	4,3
NORVEGIEN	1314	3,8
CHARTREUX	3116	3,7
MAINE-COON	2283	3,7
SCOTTISH FOLD	142	3,6
RUSSE	228	3,5
RAGDOLL	204	3,5
ANGORA TURC	327	3,5
SIAMOIS	610	3,4
BRITISH SHORTHAIK	1254	3,4
BURMESE	195	3,4
ORIENTAL	490	3,4
BOMBAY	102	3,3
SPHYNX	243	3,3
BENGAL	360	3,3
SACRE DE BIRMANIE	4196	3,2
TOUTES RACES(b)	28403	3,16
DEVON REX	195	3,1
ABYSSIN	196	2,9
SOMALI	220	2,8
PERSAN	11494	2,8
EXOTIC SHORTHAIK	1097	2,8

(a) Ce nombre correspond aux chatons déclarés vivants à 1 mois, lors de l'envoi des DSN au LOOF.

(b) La base choisie est la moyenne des races ayant eu plus de 100 DSN au LOOF entre 2002 et 2006.

Tableau n° 24 : Classement des 21 races ayant eu plus de 100 portées déclarées au LOOF
entre 2002 et 2006,

par pourcentage de chatons déclarés décédés entre 1 et 6 mois après la naissance

Source : effectifs et races figurant sur les DSN de la base de données du LOOF entre 2002 et 2006

	Nombre de portées	Pourcentage de chatons déclarés décédés
THAI	137	9,5%
SPHYNX	243	5,0%
RAGDOLL	204	4,9%
EXOTIC SHORTHAIR	1097	4,3%
ANGORA TURC	327	4,2%
ORIENTAL	490	3,9%
SIAMOIS	610	3,7%
BENGAL	360	3,3%
PERSAN	11494	3,3%
SOMALI	220	3,1%
ABYSSIN	196	3,0%
SELKIRK REX	21	2,9%
DEVON REX	195	2,9%
TOUTES RACES (a)	28403	2,78%
BURMESE	195	2,4%
MAINE-COON	2283	2,4%
CHARTREUX	3116	2,1%
RUSSE	228	2,0%
BRITISH SHORTHAIR	1254	2,0%
SACRE DE BIRMANIE	4196	1,8%
NORVEGIEN	1314	1,6%
BOMBAY	102	1,5%
SCOTTISH FOLD	142	1,4%

(a) La base choisie est la moyenne des races ayant eu plus de 100 DSN au LOOF entre 2002 et 2006.

Pour l'ensemble des races, on compte 29 195 portées enregistrées, une durée moyenne de gestation de 63,9 jours en moyenne, 3,16 chatons par portée dont 1,7 mâles et 1,5 femelles, et en moyenne 2,8% de chatons déclarés décédés entre 1 et 6 mois après la naissance.

Concernant les 21 races incluses dans la « base de référence » car ayant eu plus de 100 portées déclarées entre 2002 et 2006, on constate :

- que la « base de référence » représente la grande majorité des données disponibles dans cette analyse avec 97,3% des portées (28 403/29 195), 97% des chatons (89 766/92 511), 97,8% des chatons décédés entre 1 et 6 mois (2 501/2 556) ;
- que pour cette « base de référence », la durée moyenne de gestation est de 63.9 jours, que la taille de portée moyenne à 1 mois devient 3,16 chatons et que le pourcentage moyen de chatons décédés entre 1 et 6 mois est inchangée soit 2.78%.

La durée moyenne de gestation varie peu d'une race à l'autre (entre 61,0 et 65,3 jours), les valeurs extrêmes étant observées pour des races ayant peu de portées enregistrées. Les chiffres de ces races sont à prendre avec précaution car sans doute moins fiables.

Avec les mêmes précautions, concernant les races à faible effectif, il ressort que les races Thaï, Norvégien, Chartreux, Maine-Coon, Scottish Fold, Bleu Russe, Angora Turc, Siamois, British Shorthair, Burmese, Oriental, Bombay, Sphynx, Bengal et Sacré de Birmanie sont des races à prolificité supérieure ou égale à la moyenne. A l'inverse, les races Devon Rex, Abyssin, Somali mais surtout Persan et Exotic Shorthair apparaissent moins prolifiques que la moyenne avec des portées souvent inférieures à 3 chatons lors de l'envoi des DSN, 1 mois après la mise-bas.

Concernant la mortalité déclarée des chatons entre 1 mois et 6 mois après la mise-bas, comme pour la prolificité, on remarque que la plupart des valeurs extrêmes obtenues correspondent à des races ayant peu de portées enregistrées. Quelques explications ont été trouvées pour certains de ces cas particuliers. Ainsi, le taux de 19,5% observé pour la race Nebelung est du à un grand nombre de décès au sein d'une même portée (3 décès sur une portée de 4 chatons), ce qui engendre un biais important puisque seulement 5 portées participent au calcul des chiffres moyens pour cette race. Avec ces réserves, on observe que les races Burmese, Maine-Coon, Chartreux, Bleu Russe, Norvégien, Sacré de Birmanie, British Shorthair, Bombay et Scottish Fold enregistrent moins de décès de chatons entre 2002 et 2006 que la moyenne de l'ensemble des races. A l'inverse, les races

Sphynx, Ragdoll, Exotic Shorthair, Angora Turc, Oriental, Siamois, Bengal, Persan, Somali, Abyssin et Rex Devon, comptent en moyenne davantage de décès que l'ensemble des races.

3. Discussion

a. Limites de l'étude

L'étude admet plusieurs limites :

- il existe un certain nombre de races à faible effectif pour lesquelles on ne dispose que de peu de portées enregistrées, voire aucune portée entre 2002 et 2006, ce qui explique l'absence de résultats ou l'obtention de résultats d'autant peu précis que le nombre de portées enregistrées est faible.
- la durée de la gestation correspond à un chiffre estimé par l'éleveur et dépend du point de repère dans le temps choisi au préalable par celui-ci. On peut donc calculer une moyenne mais il faut garder à l'esprit que les chiffres bruts enregistrés admettent dans la base de données une grande variabilité (entre 51 et 79 jours), avec parfois quelques valeurs extrêmes incohérentes. C'est pourquoi les valeurs incohérentes, durées strictement inférieures à 56 jours, et strictement supérieures à 71 jours, ont été exclues des calculs, pour constituer les résultats présentés dans cette analyse ;
- de même, concernant le « taux de mortalité » entre 1 et 6 mois, il faut savoir que la valeur obtenue est inférieure à la mortalité totale car les éleveurs déclarent leurs chatons décédés entre le moment de la demande de DSN et la demande de pedigree. Il est donc possible qu'il y ait une importante perte d'information relative à la mortalité ainsi qu'à la mortalité néo-natale, ce qui est gênant car ces périodes sont à risques élevés de mortalité pour les chatons. D'autre part, un biais existe sur le « nombre total de chatons par portée », issu de notre étude, car les chatons décédés entre la naissance et 1 mois n'apparaissaient pas dans les DSN. La prolificité à 1 mois dans notre analyse est sans doute inférieure à la prolificité des races en terme de « nombre de chatons nés vivants par portée ».

Le récapitulatif des résultats obtenus au Royaume-Uni en 2006 (Sparkes et al., 2006) est présenté, à titre de comparaison, dans le tableau n° 25. Ces résultats sont repris dans la discussion ci-après.

Tableau n°25 : Récapitulatif des résultats de reproduction obtenus au Royaume-Uni en 2006,

à partir de réponses à 1056 questionnaires envoyés aux éleveurs félines britanniques (Sparkes *et al.*, 2006)

Races	Nombre de questionnaires (total : 1056)	Age moyen des femelles (années)	Pourcentage de femelles primipares	Durée moyenne de gestation (jours)	Nombre moyen de chatons par portée	Pourcentage moyen de chatons nés vivants	Pourcentage moyen de chatons vivants à 1 semaine	Pourcentage moyen de chatons vivants à 8 semaines	Pourcentage de portées nées par césarienne	Pourcentage de portées ayant plus de 1 chaton malformé
Persan	212	3,1	33,3	65	3,8	89,2	77,2	74,7	6,6	9
Burmese	150	3	39,6	64,3	5,7	92,7	87,6	84,2	6,7	19,7
Siamois	138	2,2	42,2	66,1	4,9	91,7	85,2	82	11,6	19,1
British Shorthair	110	2,6	45,4	65,3	4,6	93,8	88,3	86,5	6,4	10,8
Oriental	92	2,5	37	66,2	4,7	91,8	86,2	83,3	15,2	24,4
Sacré de Birmanie	88	3,1	39,5	64,9	3,6	97,6	95,7	94,1	9,1	7,3
"Rex"	47	2,5	50	64,7	4,2	91,5	87,4	84,1	8,5	12,8
Asian	41	2,8	45	64,5	6,5	95,3	93,2	92,6	2,4	18,8
Abyssin	40	3,9	43,6	65,8	3,9	97,8	94,1	93,5	7,5	10,5
Korat	32	3,5	25	63	4,6	96,9	88,3	85,3	0	28,1
Somali	31	3,2	43,3	65,2	3,6	94,3	89,8	85,6	6,5	9,7
Maine-Coon	27	2,2	40,7	65,5	4,6	98,6	94	90,2	0	15,4
Tonkinois	27	2,4	44,4	65	5,3	93,2	88,1	82,1	18,5	30,8
Exotic Shorthair	21	2,2	52,4	64,9	4,2	87,5	86,3	81,9	4,8	4,8
Moyennes toutes races ± écart-type (intervalle)	1056	2,8 ± 1,7 (0,8-11,3)	39,6	65,1± 2,2 (50-80)	4,6± 1,7 (1-13)	92,8±16,2 (0-100)	86,4±23,1 (0-100)	83,7±25,4 (0-100)	8	14,3

b. Durée de gestation

La gestation chez la chatte dure en moyenne entre 63 et 65 jours par rapport à la date d'ovulation. Si l'éleveur fait saillir ses femelles sur 3 jours, il est conseillé de compter 65 jours environ à partir du second jour de saillie, et de consulter un vétérinaire si une femelle n'a pas mis bas à 68 jours après le dernier jour de saillie (Malandain, 2007). Les moyennes obtenues par les calculs dans notre étude sont dans l'intervalle donné ci-dessus, et très proche du chiffre de l'étude anglaise (Sparkes *et al.*, 2006).

Les facteurs de variation de cette durée sont encore très mal définis. Certaines études ont montré que les durées de gestations chez les femelles peuvent varier entre 56 et 71 jours (Bosse *et al.*, 1990), 52 et 71 jours (Emmet et Evans, 1977), ou encore 56 et 74 jours (Sparkes *et al.*, 2006), avec des moyennes calculées respectivement de 64 jours, 65 jours et 65,1 jours. Le facteur « race » ne semble pas influencer. En revanche, pour une même femelle, la durée peut varier considérablement d'une portée à l'autre. L'exercice semble être un facteur qui raccourcit cette durée, à l'inverse, l'inactivité retarderait la mise-bas. Une chatte en surpoids aura une gestation plus longue. La taille de portée ne semble pas influencer si il s'agit d'une portée moyenne (3 à 5 chatons), en revanche, une portée nombreuse (7 chatons ou plus) influera dans le sens d'un raccourcissement de la durée de gestation, et inversement dans le cas d'une portée avec un chaton unique (Bosse *et al.*, 1990).

c. Taille de la portée

▪ Données chiffrées

D'après les données de la bibliographie, le nombre moyen de chatons par portée, toutes races confondues, est estimé à 3,7 chatons en 1978 (Povey, 1978), 4,2 chatons en 1987 (Johnstone, 1987) et 4,6 chatons en 2006 (Sparkes *et al.*, 2006). Quelle que soit l'année, et le pays dans lequel a été faite l'enquête, les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne de 3,2 chatons par portée calculée à partir des données du LOOF. Ce résultat est logique puisque le chiffre de notre étude correspond en fait à la taille des portées environ 1 mois après la naissance. Il reflète donc les effets de la mortinatalité et mortalité néonatale. En 1978, en Amérique du Nord, la race Siamoise est la plus prolifique avec 4,7 chatons par portée, contre seulement 3,2 pour les races Persan et Manx. On note tout de même une importante variabilité suivant les élevages (Povey, 1978). En 2006, au Royaume-Uni, le Siamois arrive en 4^{ème} position avec 4,9 chatons par portée en moyenne, derrière

l'Asian (6,5 chatons), le Burmese (5,7 chatons) et le Tonkinois (5,3 chatons), pour la prolificité. A l'inverse, les races Somali (3,6 chatons), Sacré de Birmanie (3,6 chatons) et Persan (3,8 chatons) apparaissent moins prolifiques que la moyenne (Sparkes *et al.*, 2006). Les résultats sont supérieurs aux résultats de notre étude en valeurs absolues, mais en valeurs relatives, les races Siamois et Burmese ont une prolificité supérieure à la moyenne, par opposition aux races Persan, Abyssin et Manx, tendance qui se retrouve dans notre étude.

- *Facteurs influençant la taille de la portée*

⇒ Facteurs liés à la race

Si on observe conjointement la prolificité et le taux de mortalité, on constate que les races Persan, Exotic Shorthair, Abyssin, Somali, Rex Devon et Rex Cornish enregistrent à la fois une prolificité et un taux de mortalité respectivement inférieure et supérieur aux valeurs moyennes calculées pour l'ensemble des races.

De la même manière que la génétique quantitative a montré que les qualités reproductrices des vaches laitières étaient détériorées par la sélection de femelles hautes productrices, il est possible d'imaginer que la sélection de reproducteurs sur la base de critères esthétiques chez les chats de race a pu diminuer les qualités reproductrices des individus. Chez le chat, notamment pour la race Persan, les sélectionneurs ont recherché un « surtype » morphologique bréviligne (cf. annexe n° 9), en négligeant de prendre en compte les qualités reproductrices de la race, ce qui peut expliquer les résultats moins bons en terme de prolificité obtenus dans cette race. Une étude a montré que les qualités reproductrices de certaines espèces, la souris ou encore le porc, étaient détériorées par l'augmentation du coefficient de consanguinité dans les lignées (Falconer, 1961). Une hypothèse a été émise selon laquelle les différences observées chez certaines races pourraient être due à des variations du taux des hormones sexuelles folliculo-stimulantes, et du taux de prolactine dans le sang, mais cela n'a pas été démontré (Johnstone, 1987).

Concernant la mortalité, on sait que 0,4% des femelles « chat d'apparence européen » connaissent des mises-bas dystociques, contre 8% des femelles Siamois (par atonie utérine majoritairement) et 6% des femelles Persan (par disproportion fœto-maternelle majoritairement) (Malandain, 2007).

⇒ Facteurs liés à l'animal

L'âge de la femelle semble avoir une influence dans le sens d'une diminution de la taille de la portée vers 6-7 ans. Il semblerait aussi que le nombre de chatons diminue après la 3^{ème} portée (Johnstone, 1987).

Les facteurs pouvant influencer sur les avortements et les résorptions embryonnaires sont encore mal définis. Une étude a montré que sur 813 gestations suivies, 2,1% d'avortements et 0,7% de résorptions embryonnaires ont été détectés, avec un pic d'avortements entre la 7^{ème} et la 8^{ème} semaine. Les résorptions embryonnaires semblent survenir très précocement (Scott et Geissinger, 1978).

⇒ Facteurs liés à l'environnement

Une étude a montré qu'il existe une corrélation entre la taille de la portée et la saison, quelle que soit la race. Il existe 2 « pics » de reproduction : le premier entre janvier et mars, le second vers septembre – octobre. La saisonnalité du cycle chez la chatte explique ces variations. Les tailles des portées en revanche, semblent plus grandes vers juin-juillet et vers décembre. Les races à poil court semblent plus régulières sur l'année en terme de productivité. Le pic de décembre n'est imputable à aucune variable climatique, d'après les connaissances actuelles. Il est possible que cette augmentation de productivité soit liée à la conduite d'élevage, en effet, les éleveurs de chats à poil long sont parfaitement conscients de la diminution de la période de reproduction de leurs femelles et cherchent d'avantage à produire 2 portées par an. Pour des femelles à poil-court cyclées toute l'année, il est plus facile pour les éleveurs de répartir les naissances. D'autre part, le mois de décembre correspond à une période de congés pendant laquelle les éleveurs seront plus disponibles pour surveiller les mise-bas et le post-partum (Johnstone, 1987).

Etant donné les importantes variations en terme de prolificité pour une même race d'un élevage à l'autre, la conduite d'élevage, sur le plan zootechnique mais également sanitaire, influe très certainement sur la prolificité des femelles (Povey, 1978).

d. Mortinatalité et mortalité néonatale

On distingue la mortinatalité, qui correspond au pourcentage de chatons morts-nés, de la mortalité néonatale, qui correspond au pourcentage de chatons décédés entre la naissance et le sevrage, c'est-à-dire 8 semaines d'âge environ chez le chat d'élevage (Malandain, 2007).

▪ *Données chiffrées*

D'après les données de la bibliographie, différentes études ont estimé la mortinatalité à 7,5%, (Povey, 1978) 10,2% (Emmet et Evans, 1978), et 7,2% (Sparkes *et al.*, 2006), toutes races confondues. La mortalité entre 0 et 1 semaine a été estimée à respectivement 8,6%, 15,2% et 13,6%, et la mortalité entre 0 et 8 semaines à respectivement 27,3%, 27,1% et 18,1%, toutes races confondues également.

Notre étude ne permet, comme indiqué précédemment, d'évaluer que la taille des portées environ 1 mois après la naissance. Elle reflète donc le nombre de nés vivants moins les morts-nés et la mortinatalité sur les 4 premières semaines de vie. Néanmoins, si l'on veut esquisser une comparaison avec les résultats récents obtenus sur des effectifs assez significatifs par Sparkes *et al.* (2006), il ressort les éléments suivants. Dans l'étude anglaise, le pourcentage moyen de chatons vivants à 8 semaines est en moyenne de 83,7% ; ceci sous-entend que le nombre moyen de chatons vivants par portée à 8 semaines dans cette étude est de 3,9 chatons (4,6 nés vivants x 83,7%). Ce chiffre reste au-dessus de ceux de notre étude en France (3,2 chatons vivants à 4 semaines pour les races françaises). Cette performance apparemment moins bonne en France demande à être confirmée. Si cette différence est objectivée, il conviendra d'en rechercher les causes sous-jacentes (moindre prolificité et/ou mortinatalité plus grande). Il peut être suggéré ici que le LOOF modifie son protocole de récolte d'information sur les DSN pour obtenir les chiffres de la mortalité néonatale et de la mortinatalité.

Par contre, un des intérêts de notre étude est de pouvoir estimer le pourcentage de mortalité « tardive » des chatons, chiffre rarement disponible dans la littérature. Le pourcentage de 2,8% observé chez les 21 races les plus représentées doit inciter à se questionner sur les causes de cette mortalité pour trouver des réponses préventives, même si ces pertes tardives restent finalement assez faibles (moins de 1 chaton sur 10).

Concernant le facteur racial, la mortinatalité a été estimée importante dans les élevages de Persans (16,1% de chatons morts-nés) et de Manx (14,7% de chatons morts-nés) nord-américains.

La mortalité néonatale est également plus élevée dans les élevages de Persans (19,9% de chatons décédés) (Povey, 1978). En 2006, au Royaume-Uni, les races Persan et Exotic Shorthair enregistrent les taux de mortalité les plus importants avec 10,8% de chatons morts-nés et 25,3% des chatons décédés à 8 semaines, respectivement 12,5% et 18,1% (Sparkes *et al.*, 2006). Ces tendances se retrouvent dans notre étude, pour le Persan et l'Exotic Shorthair, mais pas pour le Manx, race pour laquelle seulement 7 portées sont enregistrées dans la base de données. De plus, il est impossible d'estimer la mortinatalité et la mortalité néonatale précoce. Un certain nombre de races citées dans notre étude ne sont pas relatées dans la bibliographie, on peut citer le Sphynx, à titre d'exemple, mais également le Chartreux, race très présente en France mais peu connue dans les pays anglo-saxons.

- *Facteurs influençant la mortalité*

⇒ Facteurs liés à la race

Comme cité précédemment, 8% des femelles Siamoises connaissent des mises-bas dystociques, par atonie utérine majoritairement, et 6% des femelles Persan, par disproportion fœto-maternelle contre seulement 0,4% des femelles de Chat domestique (Malandain, 2007).

En moyenne, une femelle de race donne une portée d'environ 3 chatons. Il existe des races pour lesquelles on connaît certaines causes de faible prolificité : le Manx par exemple, bien qu'il n'y ait que 7 portées comptabilisées dans l'étude, enregistre une prolificité moyenne faible de 2,4 chatons. La mutation déterminant l'anourie étant létale *in utero* à l'état homozygote, seuls les mariages avec des chats non porteurs sont autorisés. Cependant, ce constat de faible prolificité conduit à s'interroger sur la viabilité des chatons hétérozygotes. Le pourcentage total d'anomalies congénitales enregistrées en 1978 en Amérique du Nord était d'environ 2,2%, toutes races confondues, mais la mortalité néonatale était de 16,1% pour les chats Manx et de 14,7% pour les chats Persans (Povey, 1978). De même, d'après une étude rétrospective réalisée en 1978 sur 3468 chatons, 6,8% des chatons étaient nés avec une malformation congénitale mais 19% des chatons Manx (Scott et Geissinger, 1978).

⇒ Facteurs liés à l'environnement

Une étude rétrospective réalisée en 2001 au Royaume-Uni, a permis de déterminer, à l'aide d'examens histopathologiques, la cause de la mortalité pour 274 chatons. Parmi ces chatons, on

distinguaient à la fois des chatons « errants », des « chats de maison » ainsi que des chatons d'élevage. 74% des chatons étaient décédés à moins de 35 jours post-partum. Une cause infectieuse fut identifiée sur 55% des chatons, parmi lesquels la cause était virale dans 71% des cas. 25% de la mortalité totale était due au parvovirus félin (virus du typhus). La principale infection révélée sur les chatons de moins de 35 jours était le coryza félin, due au calicivirus et à l'herpesvirus félin. Le coronavirus de la Péritonite Infectieuse Féline (PIF) fut responsable de la mort de 6% des chatons. La cause du décès resta indéterminée pour 33% des chatons. Cependant, les animaux d'élevage s'étaient avérés plus résistants que les autres chatons de l'étude (Cave *et al.*, 2001).

Ceci montre l'importance des conditions environnementales et sanitaires dans la survie des chatons.

e. Elaboration de fiches techniques et conseils aux éleveurs

En élaborant des fiches informatives avec les résultats précédents à l'attention des éleveurs, le LOOF souhaite donner une meilleure connaissance de la ou des race(s) élevée(s). L'objectif est également d'inciter les éleveurs à compléter ces fiches à l'aide de leurs propres données (nombre de chatons par portée...etc.), et de transmettre une copie de ces fiches au LOOF afin que les moyennes et les pourcentages de références soient annuellement révisés et calculés à partir des chiffres enregistrés les 5 dernières années par exemple. Il est présenté en annexe 10 un projet de fiche technique telle qu'elle pourrait être réalisée. On insistera particulièrement sur l'importance de déclarer la totalité des chatons décédés par portée afin d'affiner les données actuelles. Mais en premier lieu, il est plus rapide de mener une enquête à l'aide de questionnaires envoyés aux éleveurs. Cette étude est en cours actuellement.

En second lieu, les données obtenues peuvent à l'avenir faire l'objet de « posters » et de brochures en consultation et distribution dans les cabinets et cliniques vétérinaires de France.

III. ETUDE DE LA FORMATION ORGANISEE PAR LE LOOF EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'ETUDE TECHNIQUE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE (CETAC) OPTION CHAT

A. Contexte national

1. Législation

Selon la loi du 6 janvier 1999 :

« La gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit, de garde, d'éducation de dressage, de présentation au public de chiens et de chats ne peuvent s'exercer que si au moins une personne en contact direct avec les animaux possède un **certificat de capacité** (...) délivré par l'autorité administrative qui statue (...) au vue des connaissances et de la formation ou de l'expérience professionnelle d'au moins trois ans ».

« On entend par élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins 2 portées par an » (Bastide et Casseleux, 2007).

Autrement dit, un éleveur de chats ou de chiens, aux yeux de la loi, doit obtenir un **certificat de capacité**.

2. Conditions d'obtention du certificat de capacité pour les éleveurs de chats

Pour prétendre obtenir le certificat de capacité, il faut, en premier lieu, effectuer une demande par courrier auprès de la préfecture de son département, par l'intermédiaire de la DDSV. Un certain nombre d'informations et de documents doivent être joints au courrier (LOOF, en ligne):

- les nom, prénoms et date de naissance du postulant ;
- l'adresse complète du domicile ;
- la dénomination et l'adresse précise de l'établissement ou de l'élevage où le postulant exerce son activité ;
- la copie de la déclaration d'activité de l'établissement ou de l'élevage concerné ;
- la copie de la carte d'identité ;
- un *curriculum vitae* permettant de juger de l'expérience du candidat ;
- une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pour infraction aux dispositions législatives et réglementaires afférentes à la protection et à la santé des animaux ;

- l'un des justificatifs (copie de **diplôme de formation qualifiante** par exemple) requis pour l'octroi du certificat de capacité.

Plusieurs diplômes de formation qualifiante permettent actuellement d'obtenir le certificat de capacité pour exercer légalement en élevage félin (Bastide et Casseleux, 2007):

- le BPA « élevage canin » ;
- le diplôme de Docteur Vétérinaire ;
- le certificat de juge SCC ;
- le certificat de formation SCC – UMES ;

Depuis octobre 2004, des sessions de formation sont organisées conjointement par le LOOF, la SFF et l'UMES, et qui préparent spécifiquement au CETAC option « chat » (LOOF, en ligne) (SFF, en ligne) (UMES, en ligne).

Le CETAC « option chat » permet, lui aussi d'obtenir le certificat de capacité pour l'élevage félin.

B. La formation organisée par le LOOF

1. Programme de la formation

La formation comporte 6 modules.

a. Règlementation en élevage félin

Avec ce module, les éleveurs sont sensibilisés à la loi du 6 janvier 1999 et à ses implications. Sont enseignées également les normes réglementaires d'implantation et de fonctionnement d'un élevage félin, la structure et le fonctionnement de la félinophilie en France et dans le monde, la fiscalité en élevage félin, la réglementation relative à la vente de chatons et à la circulation d'animaux dans l'UE et hors UE (LOOF, en ligne).

b. Gestion des bâtiments et locaux d'élevage

A l'issue de ce module, les éleveurs doivent connaître les notions permettant la conception et l'entretien d'une chatterie. Sont enseignés les éléments relatifs à la conception de bâtiments spécialisés (chatterie d'intérieur, de semi plein-air), la connaissance des différents secteurs d'une chatterie d'élevage (maternité, infirmerie, quarantaine, quartier des étalons), les règles d'hygiène et de lutte contre les nuisibles (entretien, nettoyage et désinfection), les notions de logique sanitaire et de marche en avant. Sont également enseignées les modalités d'adaptation à l'élevage de locaux non spécialisés et les spécificités requises aux locaux de vente des chatons (LOOF, en ligne).

c. Reproduction féline

Ce module comporte des rappels sur la physiologie sexuelle du chat et particulièrement de la chatte (rappels d'anatomie, puberté et saison de reproduction, cycles sexuels de la femelle), des notions relatives à la saillie et son déroulement, un apprentissage de la reproduction assistée chez le chat (déclenchement des chaleurs, insémination artificielle, congélation de la semence), les éléments du diagnostic de gestation tels que les modifications comportementales et physiques ou encore les modalités du diagnostic médical. Il comporte également une partie sur la surveillance de la mise-bas et la pathologie néonatale avec notamment l'apprentissage des « gestes qui sauvent ».

Ce module dispense également des connaissances relatives aux documents officiels tels que la déclaration saillie-naissance, le pedigree ou encore l'affixe (LOOF, en ligne).

d. Génétique

Ce module débute par des notions de bases concernant le support de l'hérédité, l'expression et la transmission des gènes. Vient ensuite l'apprentissage des caractères relatifs au pelage et à la morphologie, des conventions d'écriture et de lecture des pedigrees, des aspects concernant le choix et les accouplements raisonnés des reproducteurs, enfin des connaissances des tares génétiques et de leur gestion (LOOF, en ligne).

e. Alimentation et notions de pathologie

La première partie du module définit les notions relatives au besoin en nutriments essentiels (eau, protéines, lipides, glucides, vitamines et minéraux), ainsi que les variations des besoins

physiologiques en fonction des différents stades de la vie du chat (entretien, reproduction, allaitement, sevrage, croissance, chat âgé). En complément, le module dispense un certain nombre de notions d'alimentation « pratique », relatives aux rations ménagères, aux aliments industriels ou encore à la prévention des maladies d'origine nutritionnelle telles que l'obésité ou encore les urolithiases.

La seconde partie concerne l'enseignement des principales maladies infectieuses et parasitoses du chat ainsi que leur prévention et gestion en élevage félin (LOOF, en ligne).

f. Education et comportement

Par ce dernier module, les candidats apprennent les différentes étapes du développement comportemental du chaton ainsi que les spécificités relatives à l'espèce féline (acquisition de la propreté, comportements de prédation et de jeux), les principaux troubles du développement (phobies, déficit d'acquisition des autocontrôles, agressivité) (LOOF, en ligne).

2. Réalisation pratique des semaines de formation

La formation est organisée par le LOOF sous forme de sessions dispensées à des dates définies dans un certain nombre de grandes villes françaises, à Paris et en province. Le nombre annuel et les dates des sessions sont déterminés par le LOOF en accord avec la SFF et l'UMES. Le calendrier des sessions de 2007 ainsi que le planning de la formation sont présentés sur les tableaux n° 26 et 27, à titre d'exemple (LOOF, en ligne).

Tableau n° 26 : Calendrier des sessions CETAC « option chat », organisées par le LOOF, la SFF et l'UMES en 2007

Source : <http://www.loof.fr/>

Ville	Dates
Paris	9/10/11 février
Lyon	13/14/15 avril
Bordeaux	18/19/20 mai
Rennes	15/16/17 juin
Marseille	14/15/16 septembre
Paris	19/20/21 octobre
Paris	9/10/11 novembre
Lille	16/17/18 novembre
Strasbourg	30 novembre, 1 ^{er} /2 décembre

Tableau n° 27 : Exemple d'emploi du temps d'une formation CETAC « option chat », organisée par le LOOF, la SFF et l'UMES

	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h – 13h	Module Réglementation en élevage félin Module Gestion des bâtiments et locaux d'élevage	Module Génétique	Module Education et Comportement
14h – 18h	Module Reproduction féline	Module Pathologie	Module Alimentation
			17h – 18h Examen

A l'issue de cette formation, les candidats doivent valider l'obtention du CETAC à l'aide d'un contrôle de connaissances. L'examen dure une heure et se présente sous forme d'un QCM de 60 questions subdivisées en : 10 questions de législation, 10 questions de reproduction, 10 questions de génétique, 9 questions d'alimentation, 7 questions sur la pathologie, 8 questions de comportement et 6 questions sur la gestion des locaux d'élevage. Les questions de l'examen sont choisies parmi un panel de 500 questions. L'évaluation est réussie si le candidat obtient un minimum de 50% de réponses correctes soit une note supérieure ou égale à 30/60. Aucune question n'est éliminatoire et les questionnaires sont corrigés par un ou plusieurs formateurs. En cas de réussite, le candidat se verra attribué un « CETAC provisoire » lui donnant accès à l'obtention définitive du Certificat de Capacité. Dans le cas inverse, il sera possible au candidat de se représenter à l'examen une fois sans suivre nécessairement le stage de formation, cependant, le candidat verra dans l'obligation de payer à nouveau les frais d'inscription. En cas de nouvel échec, une nouvelle session de formation sera obligatoire (LOOF, en ligne).

Chaque session admet un maximum de 50 candidats ayant au préalable effectué une demande d'inscription et coûte 230 euros. Jusque fin 2007, le premier affixe définitif était offert à l'issue de la formation si l'obtention du CETAC était validée. Ce stage de 3 jours est conçu pour l'acquisition d'un niveau assez élevé de connaissances spécifiques et nécessaires à l'entrée dans le monde de l'élevage félin et est légalement reconnu depuis 2004. La formation est assurée par différents intervenants du LOOF, de la SFF, de l'UMES (organisme affilié à l'ENVA) et de l'ENVA (LOOF, en ligne), et coordonnée pour sa partie pédagogique par le professeur Paragon (ENVA).

3. Profil des participants

Les données relatives au profil des participants sont issues d'observations et de notes relevées lors de la session de Paris en octobre 2007. Chaque candidat se présente brièvement au groupe en début de session.

L'ensemble de la session compte 36 femmes et seulement 2 hommes. Parmi 21 personnes interrogées, on recense 5 éleveurs et 1 futur éleveur de Sacré de Birmanie, 4 éleveurs de Persan, 3 éleveurs de British Shorthair, 2 éleveurs d'Exotic Shorthair, 2 éleveurs de Sphynx, 1 éleveur de Maine-Coon, 1 éleveur de Norvégien, 1 éleveur de Mau Egyptien, 1 éleveur de Sibérien, 1 éleveur de Scottish Fold, 1 éleveur de Selkirk Rex, 1 femme « passionnée » par la race Sacré de Birmanie. 4 personnes élèvent 2 races ou variétés dont 2 qui élèvent Persan avec Exotic Shorthair, 1 qui élève Scottish Fold avec British Shorthair et 1 qui élève Sacré de Birmanie et Norvégien.

Sans connaître l'âge exact des participants, on constate qu'il s'agit en grande partie de candidats jeunes, âgés de 20 à 35 ans.

C. Analyse des réponses des candidats lors des examens pour le certificat délivré par le LOOF

1. Matériel et méthode

L'étude a été réalisée à partir de l'analyse des questionnaires corrigés des candidats des sessions de Strasbourg 2005, Marseille 2005 et Paris 2006, choisies au hasard parmi l'ensemble des copies archivées par le LOOF. On rappelle que les questionnaires comportent 10 questions de législation, 10 questions de reproduction, 10 questions de génétique, 9 questions d'alimentation, 7 questions sur la pathologie, 8 questions de comportement et 6 questions sur la gestion des locaux d'élevage. L'examen se présente sous la forme d'un QCM et à chaque question, plusieurs réponses sont proposées et une ou plusieurs bonnes réponses sont possibles. Si toutes les réponses justes sont cochées, la question est validée par un point mais si une ou plusieurs mauvaises réponses sont cochées, ou aucune réponse, le candidat n'obtient pas de point à la question. Il n'y a pas de points négatifs.

La saisie et l'analyse des données ont été réalisées sur Microsoft Excel. Chaque bonne réponse est validée par un « 1 » et chaque mauvaise réponse par un « 0 » sur le tableau de données. Il a ensuite été possible, à partir de ces résultats, de calculer les pourcentages de bonnes réponses par question, pour chaque session, ainsi que les moyennes générales et par matières pour chaque session. L'objectif de l'étude est de comparer les résultats généraux des différentes sessions choisies dans un premier temps, et d'analyser les résultats par matières en termes de moyennes mais également de pourcentages de bonnes réponses par question afin de déterminer si certaines matières et/ou questions posent des problèmes aux candidats. Ces analyses permettront d'informer les formateurs des éventuels domaines dans lesquels les éleveurs ont des difficultés.

La session de Paris compte 42 candidats, la session de Strasbourg compte 26 candidats (ce qui correspond à un échantillon de 68 personnes pour l'analyse groupée), et la session de Marseille compte 25 inscrits. L'anonymat des candidats est respecté tout au long de l'étude. Les questionnaires se sont trouvés identiques pour les sessions de Strasbourg 2005 et Paris 2006, on a cependant réalisé une analyse séparée et une analyse groupée des résultats de ces 2 sessions. Ceci permettra d'appréhender un éventuel « effet public » ou « changement d'intervenant » en cas de résultats fortement divergents entre les 2 sessions, le facteur questionnaire étant constant. Si on

compare les questionnaires de Paris/Strasbourg avec les questionnaires de Marseille, on note que 6/10 questions sont identiques en législation et reproduction, 5/10 en génétique, 4/9 sont identiques en alimentation, 5/7 se recoupent en pathologie, 4/8 en comportement et 1/6 en gestion des bâtiments d'élevage, ce qui signifie qu'il existe tout de même 51,7 % de similitudes entre les 2 questionnaires.

Remarque : Les questionnaires ne seront pas ajoutés en annexe pour préserver au maximum la confidentialité de l'examen.

2. Résultats généraux

Les résultats obtenus sont présentés dans les tableaux n° 28, 29, 30 et 31 ainsi que sous forme de graphiques de répartition des notes par session (cf. figures n° 38 à 40)

Tableaux n° 28 à 30 : Notes sur 60 des différents candidats aux 3 sessions de formation
CETAC option « chat » retenues pour l'étude

Session Paris 2006	
Candidat	Note globale
1	29
2	31
3	32
4	32
5	32
6	33
7	33
8	34
9	34
10	34
11	35
12	36
13	36
14	36
15	37
16	37
17	37
18	38
19	40
20	41
21	41
22	42
23	43
24	43
25	44
26	44
27	45
28	45
29	45
30	45
31	45
32	46
33	46
34	46
35	47
36	47
37	47
38	48
39	48
40	48
41	48
42	57

Session Strasbourg 2005	
Candidat	Note globale
1	31
2	31
3	37
4	37
5	38
6	38
7	38
8	38
9	39
10	39
11	40
12	40
13	41
14	41
15	42
16	42
17	42
18	43
19	44
20	44
21	46
22	46
23	47
24	48
25	49
26	49

Session Marseille 2005	
Candidat	Note globale
1	35
2	37
3	38
4	40
5	41
6	42
7	42
8	42
9	42
10	42
11	42
12	43
13	43
14	44
15	46
16	46
17	46
18	47
19	47
20	48
21	48
22	50
23	51
24	56

Tableau n° 31 : Résultats généraux des examens passés à l'issue des 3 sessions du CETAC organisées par le LOOF à Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005)

Nota : Les questionnaires Paris (2006) et Strasbourg (2005) étaient identiques

	Paris 2006	Strasbourg 2005	Marseille 2005	3 sessions
Moyennes sur 10	40,6	41,2	43,5	41,6
Ecart-type	6,4	4,8	5,4	6,4
Note maximale/minimale	29/57	31/49	30/56	29/57

Figure n° 38 : Répartition des notes pour l'examen CETAC de la session Paris 2006

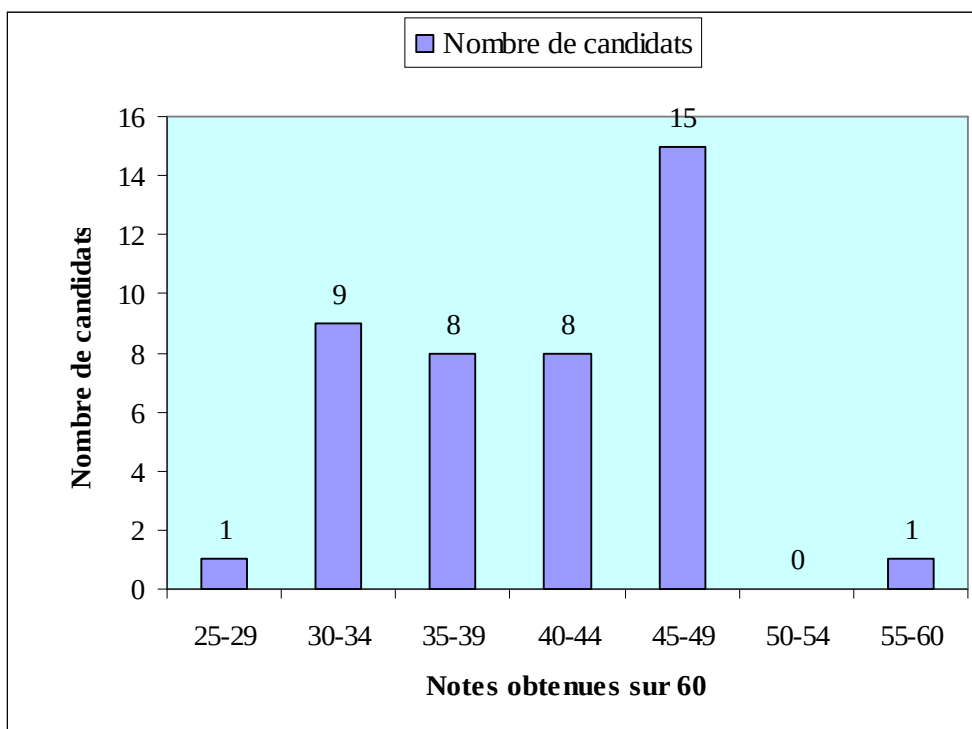


Figure n° 39 : Répartition des notes pour la session Strasbourg 2005

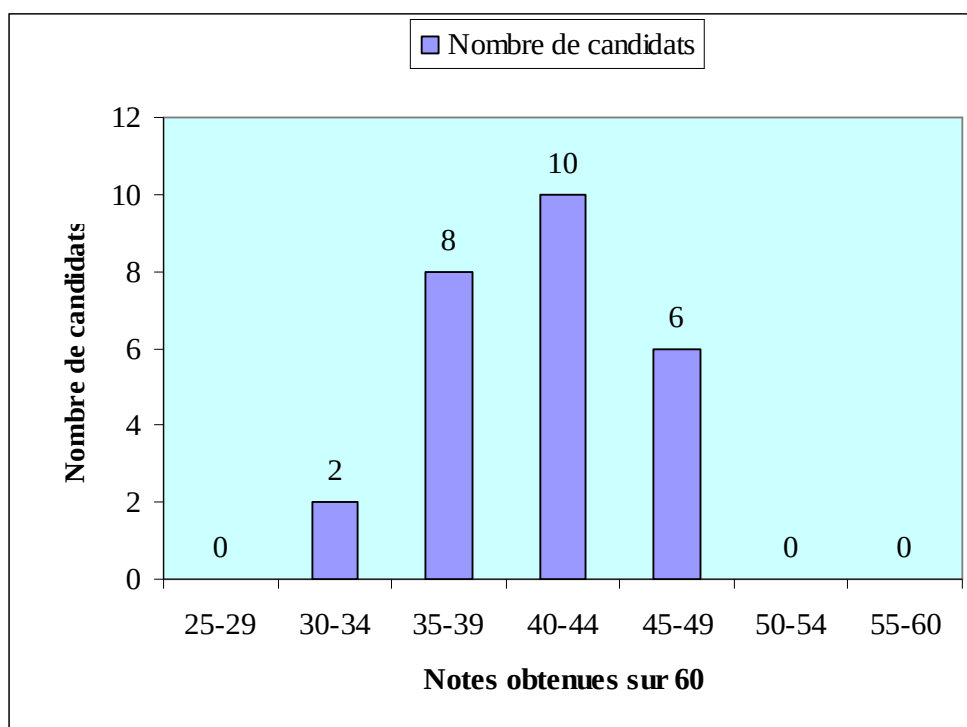
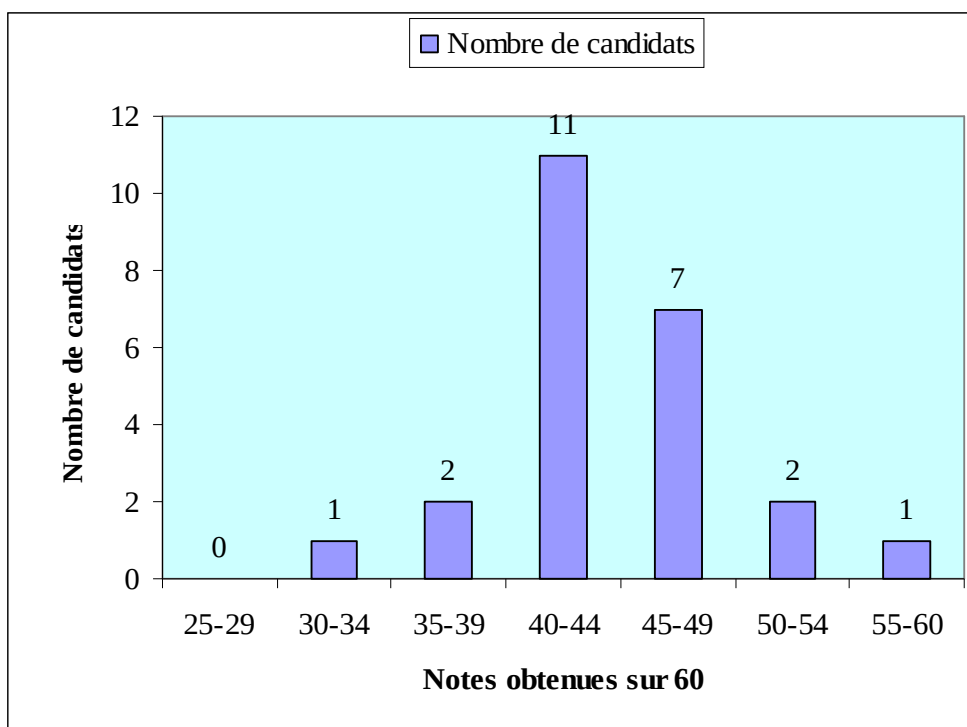


Figure n° 40 : Répartition des notes pour la session Marseille 2005



Le résultat de la session de Marseille apparaît comme le meilleur avec une répartition gaussienne classique des notes et la moyenne la plus élevée (43.5 points sur 60). Vient ensuite la session de Strasbourg, qui présente elle aussi une répartition gaussienne, mais une moyenne moindre, soit 41.2 points. La session de Paris ressort comme la moins performante avec une moyenne un peu inférieure (40.2 points sur 60) mais surtout une répartition des notes assez hétérogène et non gaussienne. Le niveau de difficulté de l'examen ne peut pas être incriminé car les questions étaient identiques à Paris et à Strasbourg. En recherchant des facteurs explicatifs à ces résultats, on peut poser comme hypothèse un effet du nombre de participants à chacune des sessions : 42 à Paris, 26 à Strasbourg et 25 à Marseille. On peut en effet se demander si le grand nombre de participants à Paris n'est pas responsable de la plus grande hétérogénéité de la réussite des candidats, et par là même de la moyenne un peu moindre observée. En effet, un grand nombre de candidats peut induire une baisse de la dynamique du groupe avec moins de questions posées aux intervenants, et donc un certain nombre de participants qui peuvent être un peu perdus sans informations données et sans oser revenir sur les points non compris. On ne peut pas exclure non plus une incidence de la variation possible de la qualité des conférences d'une session à l'autre.

3. Résultats par « matières » au travers de quelques sessions

Les résultats obtenus sont présentés dans les tableaux n° 32 à 38.

Tableaux n° 32 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :

Législation

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Pourcentage de bonnes réponses observé									
Paris 2006	7,1	88,1%	85,7%	71,4%	42,9%	100,0%	78,6%	40,5%	83,3%	76,2%	42,9%
Strasbourg 2005	6,5	76,9%	88,5%	73,1%	57,7%	100,0%	57,7%	19,2%	38,5%	84,6%	50,0%
Marseille 2005	7,6	84,0%	76,0%	80,0%	28,0%	100,0%	92,0%	36,0%	96,0%	92,0%	76,0%

Tableaux n° 33 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :

Reproduction

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Pourcentage de bonnes réponses observé									
Paris 2006	6,8	73,8%	97,6%	92,9%	73,8%	69,0%	61,9%	85,7%	83,3%	33,3%	4,8%
Strasbourg 2005	6,8	53,8%	96,2%	100,0%	69,2%	73,1%	73,1%	80,8%	76,9%	46,2%	7,7%
Marseille 2005	8,1	56,0%	100,0%	100,0%	60,0%	68,0%	64,0%	72,0%	100,0%	88,0%	100,0%

Tableaux n° 34 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :

Génétique

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Pourcentage de bonnes réponses observé									
Paris 2006	7,8	81,0%	85,7%	78,6%	85,7%	59,5%	92,9%	92,9%	64,3%	90,5%	50,0%
Strasbourg 2005	7,7	88,5%	88,5%	57,7%	76,9%	76,9%	96,2%	92,3%	57,7%	92,3%	42,3%
Marseille 2005	7,6	72,0%	88,0%	64,0%	92,0%	60,0%	88,0%	36,0%	88,0%	96,0%	80,0%

Tableaux n° 35 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :
Alimentation

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Pourcentage de bonnes réponses observé								
Paris 2006	6,2	76,2%	71,4%	100,0%	64,3%	64,3%	45,2%	19,0%	88,1%	28,6%
Strasbourg 2005	7,0	92,3%	84,6%	96,2%	80,8%	73,1%	69,2%	23,1%	80,8%	30,8%
Marseille 2005	7,2	100,0%	36,0%	84,0%	56,0%	24,0%	60,0%	100,0%	92,0%	96,0%

Tableaux n° 36 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :
Pathologie

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions						
		1	2	3	4	5	6	7
		Pourcentage de bonnes réponses observé						
Paris 2006	6,0	85,7%	85,7%	59,5%	78,6%	38,1%	59,5%	9,5%
Strasbourg 2005	6,4	100,0 %	84,6%	69,2%	73,1%	26,9%	53,8%	38,5%
Marseille 2005	7,1	76,0%	68,0%	76,0%	96,0%	80,0%	56,0%	48,0%

Tableaux n° 37 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :
Comportement

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		Pourcentage de bonnes réponses observé							
Paris 2006	6,5	47,6%	61,9%	61,9%	95,2%	85,7%	66,7%	47,6%	50,0%
Strasbourg 2005	6,5	42,3%	69,2%	69,2%	100,0%	76,9%	73,1%	57,7%	30,8%
Marseille 2005	6,4	88,0%	76,0%	48,0%	76,0%	72,0%	20,0%	64,0%	68,0%

Tableaux n° 38 : Résultats observés par matière à l'examen du CETAC organisé par le LOOF
à l'issu des sessions de formation de Paris (2006), Strasbourg (2005) et Marseille (2005) :
Bâtiments

Session	Moyenne de la matière sur 10	Numéros des questions					
		1	2	3	4	5	6
		Pourcentage de bonnes réponses observé					
Paris 2006	6,8	69,0%	85,7%	85,7%	66,7%	4,8%	95,2%
Strasbourg 2005	7,1	38,5%	92,3%	100,0%	80,8%	15,4%	100,0%
Marseille 2005	6,0	88,0%	44,0%	68,0%	92,0%	60,0%	8,0%

Etant donné que l'obtention du CETAC est validée par l'obtention de la note moyenne correspondant à 50% de bonnes réponses, on a répertorié uniquement les questions pour lesquelles les candidats ont enregistré moins de 50% de bonnes réponses, comme questions à l'origine de « difficultés » lors de l'examen.

Pour les sessions Paris 2006 et Strasbourg 2005, la matière à laquelle les candidats ont obtenu la meilleure moyenne est la génétique, avec respectivement 7.8/10 et 7.7/10. Pour la session de Marseille, il s'agit de la reproduction (8,1/10). Pour la session Paris 2006, les moyennes les plus basses concernent la pathologie (6,0/10) et l'alimentation (6,2/10). On notera que pour la session Strasbourg 2005, la moyenne en alimentation est de 7,0/10 alors qu'il s'agit du même questionnaire. Strasbourg a obtenu une moyenne minimale en pathologie également avec 6,4/10. La session Marseille 2006 semble avoir eu d'avantage de difficultés en « gestion des locaux » avec une moyenne de 6,0/10. En première approche, l'emplacement des matières des sessions ne semble pas avoir d'incidence majeure sur les résultats aux examens. En effet, l'alimentation étant toujours enseignée juste avant l'examen, on aurait pu penser que le manque de temps pour réviser aurait pu créer des difficultés. On peut en revanche montrer qu'il existe certaines questions qui s'avèrent difficiles pour les candidats, lorsque l'on obtient moins de 50,0% de réponses justes pour une question donnée. A titre d'exemple, on peut citer les questions 5 et 6 du module « gestion des bâtiments » respectivement pour les sessions Paris/Strasbourg et Marseille, pour lesquelles les candidats ont obtenu moins de 10,0% de réponses correctes. Même problème apparent pour la question 10 du module « Reproduction » qui a posé des difficultés à la fois à Strasbourg et à Paris.

Une analyse systématique de ce type, avec communication des résultats aux intervenants, devrait permettre de revoir la pédagogie avec laquelle les sujets de ces questions sont exposés au public. Les taux de réussite pourraient ainsi s'améliorer à terme.

4. Discussion

a. Appréciations générales

La formation organisée par le LOOF, comparativement aux autres formations actuellement disponibles, a pour avantage d'être celle qui prépare au mieux à l'élevage félin et est la plus précise en la matière. Des sessions sont organisées dans plusieurs grandes villes de France afin de faciliter l'accès à la formation aux éleveurs de province. Un bon taux de réussite à l'examen est observé depuis l'instauration en 2004, et ceci malgré un niveau assez élevé des questions posées.

L'inconvénient majeur du stage est qu'il ne se déroule que sur 3 jours, que l'assimilation de nombreuses connaissances sur un laps de temps restreint est perçue comme une grande contrainte par les éleveurs. Le module d'alimentation, par exemple, est dispensé le jour même de l'examen ce qui ne permet pas aux candidats de prendre du recul par rapport au cours. D'autre part, il est difficile d'être certain que les cours et les documents photocopiés fournis lors de l'examen seront relus *a posteriori*. Pour pallier ce problème, le LOOF pourrait envisager de mettre à disposition les documents photocopiés aux participants qui le souhaitent, un peu avant le stage. Le LOOF souhaite aussi développer pour les éleveurs une formation continue.

A l'heure actuelle, seule une petite partie des éleveurs qui ont obtenu le certificat de capacité, environ 20% en 2006 d'après les données du LOOF, a suivi la formation organisée par le LOOF, la SFF et l'UMES. Compte tenu de la spécificité de cette formation, il serait intéressant que le MAP compare le niveau des formations et des examens actuellement disponibles pour les éleveurs qui veulent accéder au certificat de capacité. Une révision des agréments pour ces formations pourrait être envisagée en cas de trop grande hétérogénéité. L'objectif étant de favoriser les formations tirant le niveau vers le haut. Par ailleurs, le LOOF envisage éventuellement des possibilités d'inscriptions en « candidat libre » à l'examen, pour les personnes munies d'un diplôme de docteur vétérinaire, d'un BPA « élevage canin », d'un diplôme de juge félin, ou d'un diplôme de formation SCC-UMES.

b. Formation continue

L'objectif est d'apporter aux éleveurs une fois certifiés des connaissances continuellement mises à jour par les intervenants du milieu félin, notamment concernant les standards des races et leur évolution, les actualités de la recherche en termes de maladies génétiques héréditaires...etc. En pratique, des séminaires ou rencontres avec différents intervenants (associations généralistes, clubs de races, vétérinaires...etc.) sont déjà assez régulièrement organisés (LOOF, en ligne) (SFF, en ligne).

CONCLUSION

Aujourd'hui, le chat de race en France semble être en constante progression, bien que l'hégémonie du chat de maison soit loin d'être remise en cause. Le Persan reste numériquement en tête des races en France, cependant, la tendance est à la remarquable progressions de races telles que le Sacré de Birmanie, le Maine-Coon, le Ragdoll ou encore le Bengal, et il n'est pas impossible que les années à venir voient de nombreux remaniements dans le groupe des 10 races enregistrant le plus de pedigrees.

En parallèle de son activité principale qui est l'émission des pedigrees et la gestion des fichiers raciaux, l'influence du LOOF est capitale dans le domaine de la promotion des races, individuellement mais également en étroite collaboration avec les associations félines, clubs de races et éleveurs. Cette promotion s'appuie sur tous les outils médiatiques disponibles, principalement Internet et les expositions félines, mais aussi les magazines, la télévision...etc.

A l'heure actuelle, une grande majorité des élevages de chats en France sont de petite taille, et l'activité est exercée dans le cadre familial. Parallèlement, il existe encore trop de « demandeurs de pedigrees » n'ayant aucun certificat de capacité. Depuis l'instauration du CETAC en 2004, le LOOF voit tout de même une progression dans le pourcentage d'éleveurs certifiés et dans le nombre d'affixes, occasionnels et définitifs. Les éleveurs sont régulièrement invités à participer aux séminaires et aux formations complémentaires proposées par le LOOF, et par les autres acteurs du monde félin tels que la SFF, où peuvent intervenir activement les vétérinaires, au sujet de l'actualité de la recherche dans le domaine des maladies génétiques héréditaires, par exemple.

Avec la coopération des éleveurs, la base de données informatisée du LOOF peut être enrichie de telle sorte qu'à l'avenir, il soit possible de publier des données zootechniques relatives aux paramètres de reproduction des chats de races. Cette base de données pourrait à terme permettre d'apporter des hypothèses à certaines questions, comme par exemple, s'il existe réellement une corrélation entre la recherche d'un « type » extrême et la diminution de la fertilité chez les femelles. Il serait envisageable également d'extraire certaines données qui pourraient être utiles aux éleveurs et aux vétérinaires pour mieux gérer les élevages félines en situant leurs performances par rapport à des chiffres moyens observés en France.

BIBLIOGRAPHIE

SUPPORT PAPIER

BACQUE H., BEUGNET F., BIOURGE V., (2001), *Encyclopédie Royal Canin du Chat*, Aniwa Publishing, 443p.

BASTIDE C., CASSELEUX G., Réglementation en élevage félin – Gestion des bâtiments et locaux d'élevage, in : *Certificat d'Etudes Techniques de l'Animal de Compagnie (C. E. T. A. C.)*, Tome 1, 2007, 1-97.

BASTIDE C., *Revue de presse – LOOF*, 2005, 1-14.

BOSSE P., La couleur de la robe chez le chat de concours – Point de vue des éleveurs et du public, *Ethnozootecnie*, 1990, 45, 71-88.

BOSSE P., CHAFFAUX S., KRETZ C., Eléments de maîtrise de la physiologie sexuelle chez le chat domestique en vue d'améliorer sa reproduction, *Recueil de Médecine Vétérinaire*, 1990, 166 (6/7), 573-591.

CAVE T.A. et al., Kitten mortality in the United Kingdom: a retrospective analysis of 274 histopathological examinations (1986 to 2000), *Veterinary Record*, 2002, 151 (17), 497-501.

EMMET J. E., EVANS J. M., A survey of sexual behaviour and reproduction of female cats, *Journal of Small Animal Practice*, 1977, 18, 31-37.

FALCONER D. S., Inbreeding depression, in : *Introduction to Quantitative Genetics*, Chapter 14, 1961, 249.

JOHNSTONE I., Reproductive patterns of pedigree cats, *Australian Veterinary Journal*, 1987, 64 (7), 197-200.

MALANDIN E., Reproduction en espèce féline, in : *Certificat d'Etudes Techniques de l'Animal de Compagnie (C. E. T. A. C.)*, Tome 1, 2007, 1-12.

POVEY R. C., Reproduction in the Pedigree Female Cat A Survey of Breeders, *The Canadian Veterinary Journal*, 1978, 19, 207-213.

SCOTT F. W., GEISSINGER C., Kitten Mortality Survey, *Feline Practice*, 1978, 8 (6), 31-34.

SPARKES H. A. et al., A questionnaire-based study of gestation, parturition and neonatal mortality in pedigree breeding cats in the UK, *Journal of Feline Medicine and Surgery*, 2006, 8, 145-157.

SUPPORT ELECTRONIQUE

AFAS, *Site de l'Association Féline des Amis du Siamois* [en-ligne], mise à jour du 1^{er} juin 2006 [<http://www.afas-siamois.com/>] (consulté le 10 octobre 2007).

Aniwa, *Site internet Aniwa* [en-ligne], mise à jour du 15 juin 2007 [<http://www.anywa.com/fr/>] (consulté le 15 juin 2007).

CFEnet, *Site du Centre de Formalité des Entreprises* [en-ligne], mise à jour du 14 octobre 2007 [<http://www.cfenet.cci.fr/>] (consulté le 22 octobre 2007).

INSEE, *Site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques* [en-ligne], mise à jour du 07 décembre 2007 [<http://www.insee.fr/>] (consulté le 07 décembre 2007).

LOOF, *Site du Livre Officiel des Origines Félines* [en-ligne], mise à jour du 23 novembre 2007 [<http://loof.asso.fr/>] (consulté le 02 décembre 2007).

Louvres, *Site Officiel du Musée du Louvres* [en-ligne], mise à jour du 03 janvier 2008 [<http://www.louvre.fr/>] (consulté le 10 janvier 2008).

Royal Canin, *Site de Royal Canin* [en ligne] mise à jour du 31 décembre 2006 [<http://royalcanin.fr/>] (consulté le 07 décembre 2007).

SFF, *Site de la Société Française de Felinotechnie* [en-ligne] mise à jour du 05 février 2008 [<http://www.sff-asso.com/>] (consulté le 12 mars 2008).

SPA, *Site Officiel de la Société Protectrice des Animaux* [en-ligne] mise à jour du 12 juillet 2007 [<http://www.spa.asso.fr/>] (consulté le 13 juillet 2007).

UMES, *Site de l'Unité de Médecine de l'Elevage et du Sport* [en-ligne] mise à jour du 15 février 2008 [<http://www.umes-enva.com/>] (consulté le 20 février 2008).

TICA, *Site of The International Cat Association* [en-ligne] mise à jour du 31 décembre 2006 [<http://www.ticaeo.com/>] (consulté le 08 décembre 2007).

ANNEXES

Annexes n°1 et 2 : Liste des races, mariages et NRC (Nouvelles Races et Couleurs) reconnus par le LOOF en 2007

Annexe n° 3 : Liste des associations généralistes affiliées au LOOF

Annexe n° 4 : Liste des clubs de races affiliés au LOOF

Annexe n° 4 (suite) : Liste des clubs de races affiliés au LOOF

Annexe n° 5 : Formulaire de déclaration saillie-naissance (LOOF – 2008)

Annexe n° 6 : Formulaire de demande de pedigree (LOOF – 2008)

Annexe n° 7 : Formulaire de demande d’affiche (préfixe) (LOOF – 2008)

Annexe n° 8 : Formulaire de demande d’affiche (suffixe) (LOOF – 2008)

Annexe n° 9 : Classement des races par types morphologiques

Annexe n° 10 : Exemple de « document d’information » à l’attention des éleveurs

Annexes n°1 et 2 : Liste des races, mariages et NRC (Nouvelles Races et Couleurs) reconnus par le LOOF en 2007

Liste des races et mariages reconnus en 2007

1. Abyssin
x Abyssin x Somali
2. American Bobtail PC et PL
x American Bobtail PC x American Bobtail PL
3. American Curl PC et PL
x American Curl PC x American Curl PL
4. American Shorthair
x American Shorthair x American Whirehair
5. American Whirehair
x American Shorthair x American Whirehair
6. Angora Turc
x Angora Turc
7. Asian
x Asian x Burmese Anglais
8. Balinais
x Balinais x Oriental x Mandarin x Siamois
9. Bengal
x Bengal
10. Bleu Russe
x Bleu Russe x Nebelung
11. Bobtail Japonais PC et PL
x Bobtail Japonais PC x Bobtail Japonais PL
12. Bombay
x Bombay x Burmese Americain zibeline
13. British Shorthair et Longhair
x British Shorthair x British Longhair
14. Burmese Américain
x Burmese Américain x Bombay
15. Burmese Anglais
x Burmese Anglais x Asian x Siamois
16. Ceylan
x Ceylan
17. Chartreux
x Chartreux
18. Cornish Rex
x Cornish Rex
19. Cymric
x Cymric x Manx x British Shorthair x British Longhair
20. Devon Rex
x Devon Rex
21. Donskoy

- x Donksoy*
22. Européen
x Européen
23. Exotic Shorthair
x Exotic Shorthair x Persan
24. German Rex
x German Rex x Européen
25. Havana Brown
x Havana Brown
26. Highland Fold
x British Shorthair x British Longhair
27. Korat
x Korat
28. Laperm PC et PL
x Laperm PC x Laperm PL
29. Maine-Coon
x Maine-Coon
30. Mandarin
x Mandarin x Oriental x Siamois x Balinais
31. Manx
x Manx x Cymric x British Shorthair x British Longhair
32. Mau Egyptien
x Mau Egyptien
33. Norvégien
x Norvégien
34. Ocicat
x Ocicat
35. Oriental
x Oriental x Mandarin x Siamois x Balinais
36. Persan
x Persan x Exotic Shorthair
37. Peterbald
x Peterbald x Siamois x Oriental
38. Pixie-Bob PC et PL
x Pixie-Bob PC x Pixie-Bob PL
39. Ragdoll
x Ragdoll
40. Sacré de Birmanie
x Sacré de Birmanie
41. Scottish Fold
x British Shorthair x British Longhair
42. Selkirk Rex PC et PL
x Selkirk Rex PC x Selkirk Rex PL x British Shorthair x British Longhair
43. Siamois

*x Siamois x Oriental x Balinais x Mandarin x
Burmese Anglais*

44. Sibérien

x Sibérien

45. Singapura

x Singapura

46. Snowshoe

x Snowshoe

47. Sokoké

x Sokoké

48. Somali

x Somali x Abyssin

49. Sphynx

x Sphynx

50. Thaï

x Thaï

51. Tiffany

x Tiffany x Burmese Anglais

52. Tonkinois PC et PL

*x Tonkinois x Siamois x Burmese Anglais x
Burmese Américain*

53. Turc de Van

x Turc de Van

Liste des NRC et mariages reconnus en 2007

1. Californian Rex

x Californian Rex x Cornish Rex

2. Californian Spangled

x Californian Spangled

3. Chausie

*x Chausie x Abyssin x Chat Domestique x
Chat Chaus (Variété sauvage)*

4. Kurilian Bobtail PC et PL

x Kurilian Bobtail PC x Kurilian Bobtail PL

5. Munchkin PC et PL

x Munchkin PC x Munchkin PL x Européen

6. Nebelung

x Nebelung x Bleu Russe

7. Ojos Azules

x Ojos Azules

8. Savannah

*x Savannah x Mau Egyptien x Oriental x
Ocicat x Chat Domestique x Serval (Variété
sauvage)*

9. Serengetti

x Serengetti x Oriental x Bengal

10. York Chocolate

x York Chocolate

Légende :

PC : Poil Court

PL : Poil Long

X Mariage(s) autorisé(s)

Annexe n° 3 : Liste des associations généralistes affiliées au LOOF

ACF	Association des Chats de France
AFA	?
AFAP	Association Française des Amis du Persan
/	Amicale du Féline's Club Rhône-Alpes
ACRAPB	Association des Chats de Race et Artistes en Pays Breton
AFPCA	Association Féline Provence Alpes Côte d'Azur
AFPL	Association Féline des Pays de Loire
AFII	Association Féline Indépendante
AMOBSS Star	/
ARAF	Association Rhône-Alpes Féline
/	Cat Objectif 2000
FFF	Fédération Féline Française
CCP	Cat Club de Paris et des Provinces Françaises
CCABL	Cat Club Auvergne Bourbonnais Limousin
CCCAPC	Cat Club Côte d'Azur Provence Corse
CCNBPL	Cat Club Normandie Bretagne Pays de Loire
CCLDS	Cat Club Lyon Dauphiné Savoie
CCOc	Cat Club d'Occitanie
CCSA	Cat Club Sud-Atlantique
/	Club de Nouvelle-Calédonie
/	Cercle Félin du Centre
CFAPM	Cercle Félin d'Azur Provence Méditerranée
/	Cercle Félin de l'Est
CFLMPR	Cercle Félin du Languedoc Midi-Pyrénées Roussillon
/	Chamania
/	Club du Chat 3000
/	Douceur Féline
/	Féline's Club
GIEL	Groupement Indépendant d'Eleveurs
/	Loisirs Félin Français
PACIONS	/
/	Société Féline Auvergne Bourbonnais Limousin
/	Shadow and Light
TIABB	The International Association of Birman Breeders
UFICA	Union Féline Indépendante de Champagne-Ardenne

Annexe n° 4 : Liste des clubs de races affiliés au LOOF

Abyssin	AACAS	Association des Amis des Chats Abyssins et Somalis
Angora Turc	/	Guide pour le Conservatoire des Chats de Races Turques
Balinais	AFAS	Association Féline des Amis des Siamois
	AFSO	Association Féline du Siamois, de l'Oriental et du Burmese
	/	Club du Siamois et de l'Oriental
	SI. O. Ba. Cor.	Siamois, Oriental, Balinais, Cornish Rex
Bengal	/	Cercle Félin du Bengal
British	/	CaBRI
Burmese	AFSO	Association Féline du Siamois, de l'Oriental et du Burmese
	/	Bombay et Burmese Lovers
Chartreux	/	Club du Chat des Chartreux
Cornish Rex	SI. O. Ba. Cor.	Siamois, Oriental, Balinais, Cornish Rex
Exotic Shorthair	/	Amicale Européenne du Persan
	AFP	Association Féline du Persan
	/	Club du Persan Particulore
	/	Club du Persan Unicolore
	/	Euro Silver
	/	Shadow and Light
Highland Fold	/	CaBRI
Korat	/	Korat Club de France
Maine-Coon	CMC	Club du Maine-Coon
	MCCF	Maine-Coon Club de France
Mandarin	AFAS	Association Féline des Amis des Siamois
	AFSO	Association Féline du Siamois, de l'Oriental et du Burmese
	/	Club du Siamois et de l'Oriental
	SI. O. Ba. Cor.	Siamois, Oriental, Balinais, Cornish Rex
Mau Egyptien	AIME	Association Internationale du Mau Egyptien
Norvégien	/	AID Sköggkatt
	/	Club du Chat des Forêts Norvégiennes
	/	NORVEGIEN.com
Oriental	AFAS	Association Féline des Amis des Siamois
	AFSO	Association Féline du Siamois, de l'Oriental et du Burmese
	/	Club du Chat des Chartreux
	SI. O. Ba. Cor.	Siamois, Oriental, Balinais, Cornish Rex

Annexe n° 4 (suite) : Liste des clubs de races affiliés au LOOF

Persan	/	Amicale Européenne du Persan
	AFP	Association Féline du Persan
	/	Club du Persan Particolore
	/	Club du Persan Unicolore
	/	Euro Silver
	/	Shadow and Light
Ragdoll	/	Association Française du Ragdoll
	/	Ragdoll Club de France
Russe	/	Club du Bleu Russe
	/	Les Amoureux du Félin Russe
Sacré de Birmanie	ANABI	Association Nationale pour l'Amélioration du Chat Sacré de Birmanie
	/	Birmania and Co
	/	Cercle du Chat Sacré de Birmanie
	TIABB	The International Association of
Savannah	/	Africats Savannah Club
Scottish Fold	/	CaBRI
Selkirk Rex	/	CaBRI
	/	Selklub
Siamois	AFAS	Association Féline des Amis des Siamois
	AFSO	Association Féline du Siamois, de l'Oriental et du Burmese
	/	Club du Chat des Chartreux
	SI. O. Ba. Cor.	Siamois, Oriental, Balinais, Cornish Rex
Sibérien	/	Club Félin du Sibérien
Singapura	/	Singapura Partner's
Somali	AACAS	Association des Amis des Chats Abyssins et Somalis
Sphynx	/	Sphynx Club de France
Thaï	/	Eurothaï
Turc de Van	/	Guide pour le Conservatoire des Chats de Races Turques

Annexe n° 5 : Formulaire de déclaration saillie-naissance (LOOF – 2008)



DECLARATION DE SAILLIE ET NAISSANCE

Déclaration à renvoyer par courrier au LOOF dans les 30 jours qui suivent la naissance (enchat de la poste faisant foi).
Toutes les cases doivent être remplies en lettres **MAJUSCULES**

LOOF 5, rue Regnault
93697 PANTIN cedex

Date de saillie :

Jour : Mois : Année : 2 0 0

Date de naissance des chatons :

Jour : Mois : Année : 2 0 0

Nombre de chatons nés : dont **mâles** : **femelles** :

Si vous souhaitez être informé des principales particularités génétiques de la couleur de la robe des chatons de la portée, cochez cette case.
Je m'engage à verser à l'association le montant de la cotisation de 10 euros par chaton déclaré né.

[]

la participation aux frais de gestion est fixée à 10 euros par chaton déclaré né (participation de 20 euros par chaton pour les déclarations hors délai des 30 jours) règlement du dossier en **UN SEUL** chèque ou mandat cash (voir au verso)

Si vous souhaitez que vos chatons figurent sur la base Loof des chatons disponibles, **signez** cette case. Modalité: www.loofasso.fr

détails de la déclaration

Nom et prénom du Propriétaire de l'étalon :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Titres et **NOM COMPLET DE L'ETALON** dans l'ordre du pedigree :

Reproducteur déjà enregistré au LOOF ☐
Si le reproducteur n'est pas déjà enregistré au LOOF il sera considéré comme non enregistré et ne pourra pas être inscrit dans le pedigree de la portée déclarée.

Né le :

Race :

Couleur :

Nom du Livre d'Origine (pedigree) :

N° de pedigree :

N° d'identification :

Certifié exact, le (date de saillie) :

Fait à :

Signature du propriétaire de l'étalon :

Nom et prénom du Propriétaire de la femelle :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Important noter que vos données figurent sur la liste des chatons disponibles

Titres et **NOM COMPLET DE LA FEMELLE** dans l'ordre du pedigree :

Reproductrice déjà enregistrée au LOOF ☐
Si la reproductrice n'est pas déjà enregistrée au LOOF il sera considéré comme non enregistré et ne pourra pas être inscrit dans le pedigree de la portée déclarée.

Née le :

Race :

Couleur :

Nom du Livre d'Origine (pedigree) :

N° de pedigree :

N° d'identification :

Certifié exact, le (date de saillie) :

Fait à :

Signature du propriétaire de la femelle :

AFFIXE du propriétaire déclarant : ☐ **prefixe** ☐ **affixe** :

mentionnez l'article pour les suffixes (voir au verso)

Club du déclarant :

En remplissant cette ligne, le signataire autorise le LOOF à communiquer, à toute association, aux coordinateurs ainsi qu'à l'aire de naissance.

Je soussigné(e), propriétaire de la chatte désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. date et signature

Annexe n° 6 : Formulaire de demande de pedigree (LOOF – 2008)



DEMANDE DE PEDIGREES

Observations :

Demande à renvoyer au LOOF dans les SIX mois suivant la naissance.
Toutes les rubriques doivent impérativement être remplies en lettres capitales.

<u>Propriétaire de la chatte :</u>	<u>Propriétaire de l'étalon :</u>
<u>Adresse :</u>	<u>Adresse :</u>
<u>Téléphone :</u>	<u>Téléphone :</u>
<u>Titre et Nom de la chatte :</u>	<u>Titre et Nom de l'étalon :</u>
<u>Date de Naissance :</u>	<u>Date de Naissance :</u>
<u>Race :</u>	<u>Race :</u>
<u>Couleur :</u>	<u>Couleur :</u>
<u>Nom du Livre d'Origine :</u>	<u>Nom du Livre d'Origine :</u>
<u>Numéro de Pedigree :</u>	<u>Numéro de Pedigree :</u>
<u>N° de tatouage :</u>	<u>N° de tatouage :</u>

Date de naissance des chatons ⇒ Jour : _____ Mois : _____ Année : _____
 Nombre de chatons : _____ dont ⇒ Mâles : _____ Femelles : _____

Race	Couleur de la robe : Préciser le patron tabby : Blotched, Mackerel ou Spotted	Couleur des yeux	Sexe M / F	Tatouage Obligatoire	Nom du chaton

Tous les chatons doivent obligatoirement figurer sur cette déclaration. Si l'un des chatons ne fait pas l'objet d'une demande de pedigree, veuillez indiquer « pas de pedigree » dans la case : Nom du chaton.

Affixe du propriétaire déclarant : _____

Club du déclarant : _____

Fait à :

Date et signature

Documents à joindre obligatoirement à la présente demande :

- Joindre obligatoirement le règlement, soit 27€45 par pedigree. Etablir le chèque à l'ordre du LOOF.
- Photocopies complètes 4 générations des pedigrees des 2 géniteurs (s'ils n'ont pas été déjà fournis.)
- Photocopies des cartes de tatouage des 2 géniteurs
- Photocopies des cartes de tatouage de tous les chatons faisant l'objet d'une demande de pedigree
- Photocopies des titres ne figurant pas sur les pedigrees (s'ils n'ont pas été déjà fournis.)
- Dispositions particulières pour les reproducteurs montrant un mariage féod/féod parmi leurs ancêtres : production d'une radiographie (au minimum pattes et queue) et d'un certificat vétérinaire.

Livre Officiel des Origines Félines. SIRET : 410 757 025 00011 Code APE 913 E
 5, rue Regnault 93697 PANTIN cedex. Tél : 01.41.71.03.35 Fax : 01.41.71.08.43 email : loof.destak@libertysurf.fr

Annexe n° 7 : Formulaire de demande d'affixe (préfixe) (LOOF – 2008)

DEMANDE D'AFFIXE (PREFIXE)



Occasionnel : 50 € A usage unique	
Multiple : 180 € Préciser le nom du premier affixe	
Définitif : 180 €	
Affixe CETAC	

Exemple : Chatterie "Minou"
dans la case "nom de la chatterie", saisir "MINOU"
Une seule lettre par case.
ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES
Sur les pedigrees le chaton Ursule sera dénommé
MINOU'S Ursule

Demandeur :
NOM : Mme, Mlle, M.....

Prénom :

Adresse :
.....

Première proposition :
nom de la chatterie (affixe utilisé en préfixe)

CHATTERIE

Deuxième proposition :
nom de la chatterie (affixe utilisé en préfixe)

SI VOUS NE VOULEZ PAS DU " S " APOSTROPHE MERCI DE LE RAYER

CHATTERIE

Troisième proposition :
nom de la chatterie (affixe utilisé en préfixe)

SI VOUS NE VOULEZ PAS DU " S " APOSTROPHE MERCI DE LE RAYER

CHATTERIE

Proposition retenue par le LOOF

Livre Officiel des Origines Félines
5, rue Régnault 93697 PANTIN CEDEX
tel : 01.41.71.03.35
email : affixe@loof.asso.fr

L'ensemble des documents "Demande de pedigree, DSN, carte d'identification et affixe" doivent être obligatoirement au(x) même(s) nom(s) et prénom(s).

Date et signature :

LOOF 01/01/2007

149

Exemple : Chatterie "Des Minous bleus" dans la case "Article", saisir "Des" dans la case "Nom de la chatterie", saisir "Minous bleus" l'espace entre "Minous" et "Bleus" est constitué d'une case blanche. Une seule lettre par case.

Sur les pedigrees le chaton Ursule sera dénommé
"Ursule des Minous bleus"

Livre Officiel des Origines Félines
5, rue Régnault 93697 PANTIN CEDEX
tel : 01.41.71.03.35
email : affixe@loof.asso.fr

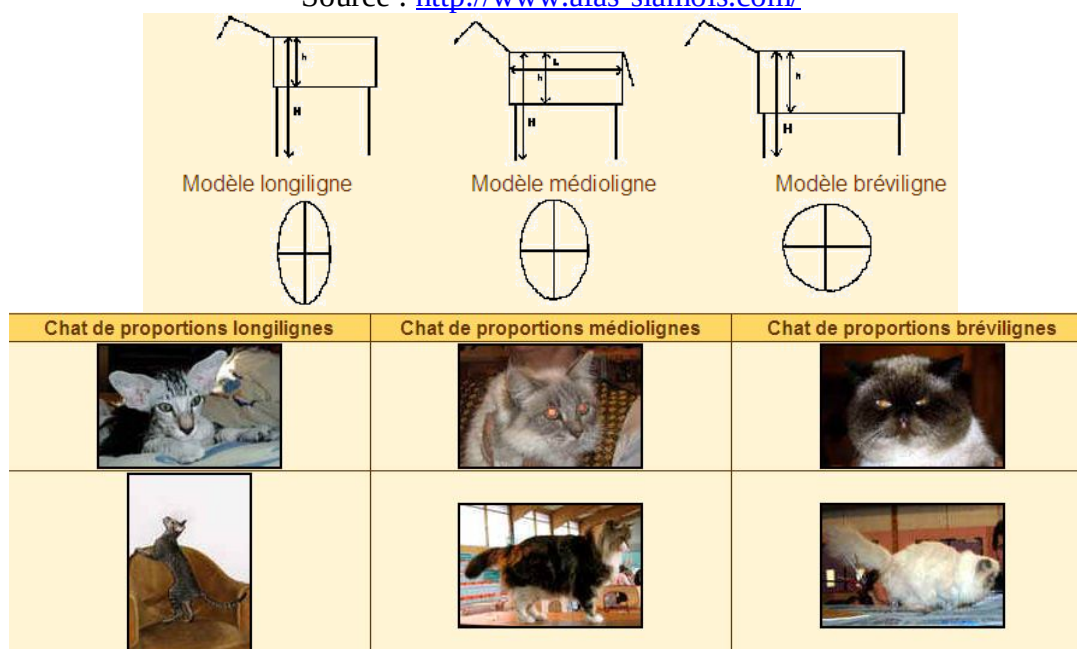
L'ensemble des documents "Demande de pedigree, DSN, carte d'identification et affixe" doivent être obligatoirement au(x) même(s) nom(s) et prénom(s).

LOOF 01/01/2007

Annexe n° 9 : Classement des races par types morphologiques

Type Bréviligne ou Cobby (corps massif, court et puissant, ossature forte, encolure épaisse et plutôt courte, queue courte et épaisse, tête ronde de face avec profil concave, pieds ronds)		Bombay, Burmese Américain, Cymric, Exotic Shorthair, Manx, Persan
Type Médioligne (corps rectangulaire, ossature solide mais sans excès, encolure dégagée mais forte, queue moyenne, tête intermédiaire et équilibrée, pieds ronds ou ovales)	Semi-cobby (corps légèrement plus long que le cobby, avec ossature forte)	American Bobtail, American Shorthair, American Wirehair, British Shorthair, Chartreux, Ceylan, Devon rex, Highland Fold, Korat, Kurilian Bobtail, Singapura, Scottish Fold, Selkirk Rex, Sphynx
	Semi-foreign	Long et substantiel (Corps long et puissant avec ossature forte) Bengal, Chausie, Maine-Coon, Norvégien, Pixiebob, Ragdoll, Sacré de Birmanie, Serengeti, Sibérien, Turc de Van
		Semi-foreign (corps long et élégant avec ossature forte) American Curl, Asian, Bobtail Japonais, Burmese Européen, Californian Spangled, Européen, German Rex, Havana Brown, Laperm, Mau Egyptien, Munchkin, Ocicat, Ojos Azules, Savannah, Snowshoe, Sokoke, Sphynx du Don, Thaï, Tiffany, Tonkinois, York Chocolate
	Foreign (structure générale fine et élégante sans extrême)	Abyssin, Angora Turc, Bleu Russe, Nebelung, Somali
Type Longiligne (corps long et tubulaire, ossature fine, encolure longue et dégagée du corps, queue fine et longue, tête triangulaire de face avec profil convexe ou droit, pieds ovales)		Balinois, Californian Rex, Cornish Rex, Mandarin, Oriental, Peterbald, Siamois

Source : <http://www.afas-siamois.com/>



Annexe n° 10 : Exemple de « document d'information » à l'attention des éleveurs

Données élevage du 1er janvier année X au 31 décembre année X										
Nombre de reproductrices actives dans l'élevage		...								
Nombre de reproducteurs actifs dans l'élevage		...								
Reproductrice 1					Reproductrice 2					etc....
Portée n° 1	Durée de gestation en jours (à partir du 2ème jours de saillie)		...		Portée n° 1	Durée de gestation en jours (à partir du 2ème jours de saillie)		...		etc....
	Type de mise-bas	Naturelle sans assistance		Cocher la case correspondante		Type de mise-bas	Naturelle sans assistance		Cocher la case correspondante	etc....
		Naturelle avec assistance					Naturelle avec assistance			etc....
		Par césarienne					Par césarienne			etc....
	Nombre de chatons mâles		...			Nombre de chatons mâles		...		etc....
	Nombre de chatons femelles		...			Nombre de chatons femelles		...		etc....
	Nombre de chatons mort-nés		...			Nombre de chatons mort-nés		...		etc....
	Nombre de chatons décédés entre 0 et 2 jours		...			Nombre de chatons décédés entre 0 et 2 jours		...		etc....
	Nombre de chatons décédés entre 2 et 7 jours		...			Nombre de chatons décédés entre 2 et 7 jours		...		etc....
	Nombre de chatons décédés entre 7 et 60 jours		...			Nombre de chatons décédés entre 7 et 60 jours		...		etc....
	Nombre total de chatons décédés à 60 jours		...			Nombre total de chatons décédés à 60 jours		...		etc....
	Nombre de chatons mâles vivants à 60 jours		...			Nombre de chatons mâles vivants à 60 jours		...		etc....
	Nombre de chatons femelles vivants à 60 jours		...			Nombre de chatons femelles vivants à 60 jours		...		etc....
	Nombre total de chatons vivants à 60 jours		...			Nombre total de chatons vivants à 60 jours		...		etc....
	Nombre de chatons nés avec une ou plusieurs malformation (s)		... (préciser éventuellement le type)			Nombre de chatons nés avec une ou plusieurs malformation (s)		... (préciser éventuellement le type)		etc....
	Remarques		...			Remarques		...		etc....

L'ÉLEVAGE FÉLIN EN FRANCE AU TRAVERS DES STATISTIQUES ET DE L'ACTIVITÉ DU LIVRE OFFICIEL DES ORIGINES FÉLINES (L. O. O. F.) ENTRE 2001 ET 2006

NOM et Prénom : GERARDIN Anne

Résumé :

Depuis 1996, le Livre Officiel des Origines Félines gère l'émission des pedigrees en France. L'organisme supervise également la promotion du chat de race en France, qui, bien que peu représenté par rapport au chat « de maison », voit ses effectifs augmenter depuis 2001. Le chat Persan reste la race la plus représentée avec cependant une diminution relative conjointement à la progression et la diversification d'autres races (Sacré de Birmanie, Chartreux et Maine-Coon notamment).

L'éleveur de chats de race est majoritairement représenté par des femmes, sous le statut « amateurs » dans de petits élevages dits familiaux. Une grande partie des éleveurs habitent les régions fortement peuplées telles que l'Ile-de-France ou la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis 2004, le LOOF a instauré une formation diplômante permettant l'obtention d'un Certificat de Capacité, obligatoire pour exercer l'activité d'éleveur ; le nombre d'éleveurs certifiés et détenteurs d'un affixe tend ainsi à augmenter. Le LOOF propose régulièrement des séminaires et des formations complémentaires afin d'informer les différents intervenants du monde félin de l'actualité.

Mots clés : ÉLEVAGE FÉLIN / LIVRE D'ORIGINES (L.O.O.F.) / ÉTUDE STATISTIQUE / REPRODUCTION / CERTIFICAT DE CAPACITÉ / RACE / RACE FÉLINE / CHAT

Jury :

Président : Pr.

Directeur : Pr. Philippe BOSSÉ

Assesseur : Pr. Bernard-Marie PARAGON

Adresse de l'auteur : 17 rue de la Maison Brûlée, 94100 Saint-Maur des Fossés

CAT BREEDING IN FRANCE THROUGH THE STATISTICS AND THE ACTIVITY OF THE OFFICIAL BOOK OF FELINE ORIGINS (L. O. O. F.) BETWEEN 2001 AND 2006

SURNAME and Given name : GERARDIN Anne

Summary :

Since 1996, the official book of feline origins (LOOF) deals with issuance of cat pedigrees in France.

This organisation also supervises the promotion of breed cats in France, even if their number, less representative in comparison with the common cat, tends to increase since 2001.

The Persian cat remains the most frequent breed, although it seems to decrease slightly due to development and diversification of other breeds (Birman, Chartreux and Maine-Coon).

The breeder activity is mainly held by women, amateur breeders, owning small so called "family breeds". Most of the breeders live in populated areas, like the surrounding of Paris or the french Riviera.

Since 2004, the "LOOF" has established a graduating training giving access to a "Certificat de Capacité", mandatory for practicing cat breeding. The number of qualified breeders tends to increase accordingly. The "LOOF" offers conferences and complementary trainings in order to keep the intervening parties of the feline environment informed about all news concerning their activity.

Keywords : CAT BREEDING / BOOK OF ORIGINS (L.O.O.F) / STATISTICAL REVIEW / REPRODUCTION / CERTIFICATE OF CAPACITY / BREED / CAT BREED / CAT

Jury :

President : Pr.

Director : Pr. Philippe Bossé

Assessor : Pr. Bernard-Marie Paragon

Author's address: 17 rue de la Maison Brûlée, 94100 Saint-Maur des Fossés